

C'est l'itinéraire ou la voie admise pour la transmission de la dépêche qui décide du régime auquel elle doit être soumise comme par exemple la voie sous-marine. Les correspondances échangées entre la France et un pays du régime extra-européen, suivent sur tout leur parcours, les règles du régime extra-européen.

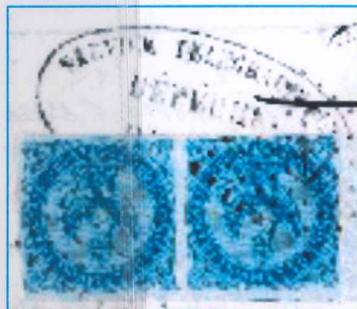
### 1° COLONIES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

D'abord réunies par décret en 1895 sous le nom de « Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française », chaque colonie de ce groupe a conservé son autonomie administrative et financière placée sous l'autorité d'un lieutenant-gouverneur.

La colonie du Sénégal entra définitivement dans le domaine de l'Etat français en 1816, mais c'est seulement à partir de 1854, sous le gouvernement Faidherbe, qu'elle prit une réelle extension territoriale dans la direction de l'est vers le centre africain.



Agrandissement de la marque «Service Télégraphique Dépêche Privée »



**Fragment partiel d'une dépêche expédiée par voie télégraphique de St Louis du Sénégal à Dakar pour y être ensuite transporté par voie française sur la ligne maritime « J » de Bordeaux à Rio de Janeiro avec escale à Lisbonne et destinée à Bordeaux.**

**Affranchissement mixte de 50c au tarif du 01 er janvier 1864 pour une lettre au 1 er échelon vers la France transportée par le paquebot français « Estramadure ».**

**Oblitération losange « ancre » du 10c bistre Napoléon III lauré nr 28 plus une paire bord de feuille du 20c bleu des « aigles des colonies générales » nr 4 annulée par marque ovale noire « Service Télégraphique Dépêche Privée » et la marque du tampon losange ancre .**

**TAD octogonal « Col. Fr. - Paq. Fr. J - N° 3 » du 8 avril 1869 déposé à l'escale de Dakar inaugurée en novembre 1866.**

**La marque J . 3 fut mise en service de 1866 à 1869.**

Télégramme numéro 261 de Matam pour Paris du 18 mai 1895 transmis par fil à Dakar pour ensuite y prendre un paquebot pour la France. Affranchissement avec un timbre 25c noir sur rose » Groupe Sénégal et Dépendance » et oblitération Dakar-Sénégal

Cachet octogonal bleu « Ligne J-Paquebot-Français-Nr 1 ».



Le Sénégal a été la plus ancienne colonie française d'Afrique et a fait partie du premier empire colonial français. Jusqu' à la fin des années 1880, la France occupait alors un territoire immense qui se fractionnera en plusieurs entités administratives distinctes comme le Bénin, le Soudan, la Guinée et la Mauritanie.



**Dépêche télégraphique nr 118 de St Louis pour Bordeaux du 19 novembre 1871 ayant transité par télégraphe à Dakar pour être embarquée ensuite pour Bordeaux sur le navire français « Amazone ».**

**Cachet octogonal «Colonie française-Paquebot français-ligne J- Nr 1 »**

**Cachet rouge « Colonie France- Paquebot Français-1 Bordeaux 1 » du 23 novembre 1871 utilisé de 1864 à 1873.**

**Tampon ovale bleu « Service Télégraphique Dépêche Privée ».**

**Taxe de 6 décimes correspondant au port du télégramme en France.**

**1° COLONIES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET DE L'AFRIQUE ORIENTALE FRANÇAISE**

Le décret du 01<sup>er</sup> août 1889 regroupe les Etablissements des Rivières du Sud, ceux de la Côte-d'Or, et les possessions du golfe de Guinée qui prirent alors le nom de « Etablissements français du Golfe de Bénin ». Par la suite, le Bénin fut constitué en colonie distincte par décret du 22 juin 1894 sous le nom de Dahomey ou « Dahomey et Dépendances ».

La ligne M, annexe de grandes lignes de France vers l'Amérique Centrale, est affectée en 1889 à une nouvelle ligne qui en 1891 comprend la liaison « Loango à Marseille ».

Enveloppe d'un « télégramme officiel » du 01<sup>er</sup> août 1893 de Porto-Novo au Bénin destiné à Anvers.

Télégramme arrivé en Belgique le 05 septembre puis ensuite ré-expédié et parvenu à Heyst-sur-Mer le jour même.



TAD belges au verso

TAD de départ «Correspondance militaire-Porto-Novo-Bénin. TAD octogonal maritime un seul cercle, ligne de la Côte Occidentale d'Afrique ouverte de 1889 à 1908, « Loango à Marseille-Ligne M—Nr 2 » du 12 août 1893, date de prise en charge maritime.

Télégramme recommandé Nr 2481 de Tamatave à Madagascar pour Lyon affranchi avec un 50c rose sur rose pâle « Groupe Diégo Suarez ».

Affranchissement à 50c au tarif d'une lettre pour la France au 1<sup>er</sup> échelon soit 25c pour le transport plus 25c pour le droit de recommandation. Oblitération TAD « Tamatave -Madagascar ».



Télégramme recommandé pour Paris avec griffe encadrée rouge R3 et très faible TAD d'arrivée rouge du 15 août 1894 « Paris Etranger-Chargements-9 » en provenance de Cotonou au Bénin expédié le 10 juillet 1894 et arrivé à destination le 03 août.

Affranchissement avec un timbre 20c brique sur vert « Golfe de Bénin », montant selon le tarif de 1890 d'une lettre recommandée à destination de la France, de 50c soit 25c pour le port plus 25c pour la recommandation.

TAD octogonal et un cercle maritime bleu « Loango à Bordeaux-L.L. N° 2 » utilisé sur la ligne de la Côte Occidentale d'Afrique. La ligne L, empruntée par le paquebot, fut attribuée par adjudication le 20 mai 1889 à la Compagnie des Chargeurs Réunis jusqu'en 1908.



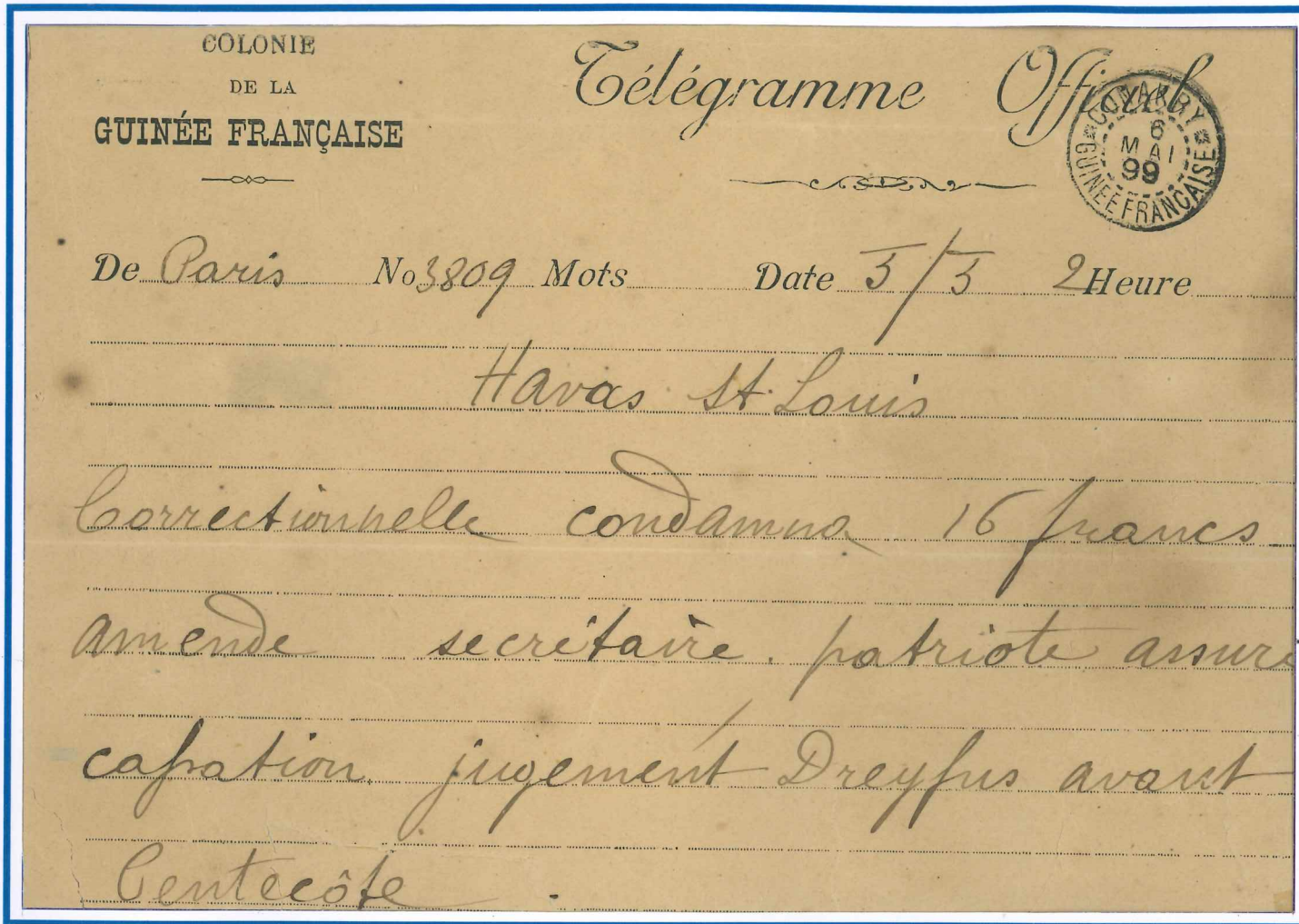
Après l'annexion de Madagascar, on passe à partir de juillet 1898, d'un régime d'occupation militaire à un régime colonial d'où l'émission des « groupes ». Il est décidé que tous les timbres des différentes entités pouvaient avoir cours dans toute l'île de Madagascar.

2° AUTRES COLONIES D'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET D'AFRIQUE DU NORD

Le Soudan français, après une longue lutte de la France contre les chefs indigènes, tomba entre nos mains en 1898. Ce territoire qui portait le nom de Haut-Fleuve prit celui de Soudan français et se vit conférer une autonomie administrative par décret du 18 août 1890. Il réunit l'ensemble des possessions françaises ainsi que les pays protégés du bassin supérieur du Sénégal et du bassin supérieur du Niger avec Kayes comme chef-lieu.

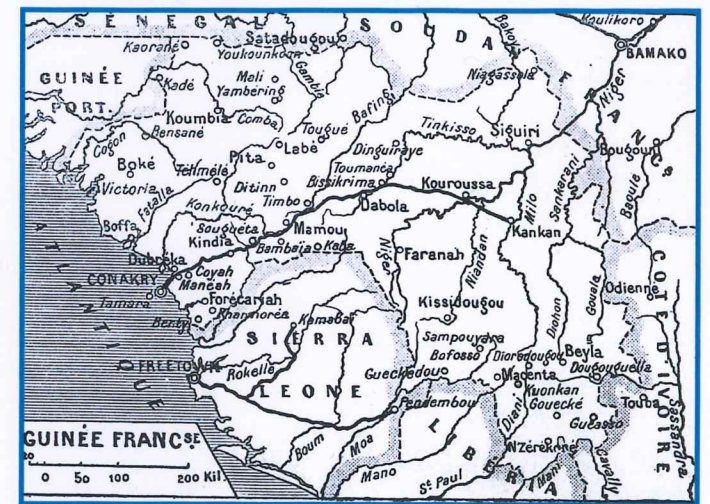
La France prit possession du littoral guinéen 1885 qu'elle constitua pour la 1ère fois en colonie distincte le 1er août 1889 sous le nom «Etablissements des Rivières du Sud ». Elle lui donna le nom de Guinée française le 17 décembre 1891.

A partir de 1883, la création de nombreux bureaux amène de nouveaux types de cachets que l'on retrouve aux mêmes époques dans la plupart de nos Colonies mais on se doit de constater que pratiquement à quelques exceptions près, il n'existait pas de cachet télégraphique.



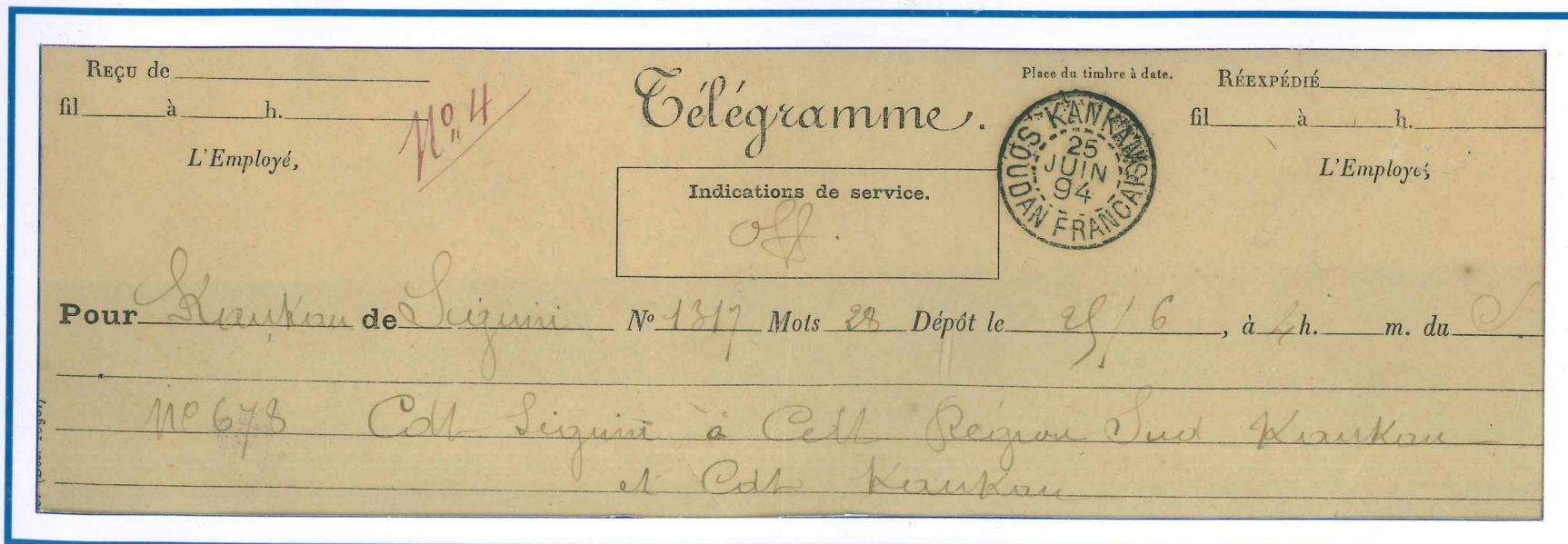
Télégramme officiel Nr 3809 de la « Colonie de la Guinée française » expédiée de Paris pour Conakry le 06 mai 1899 et destiné à l'Agence Havas à St Louis, siège depuis le 16 juin 1895 de l'A.O.F. résultant de l'union du Sénégal, du Soudan français, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire.

Extrait de carte de la Guinée française et du Soudan français en 1927



Télégramme officiel de Siguiri, actuelle préfecture en Guinée, du 25 juin 1894 pour Kankan, ville faisant d'abord partie du Soudan français avant de passer définitivement à la Guinée française en 1899.

Télégramme nr 97 de Lyon pour Tunis du 17 avril 1889. Usage tardif du TAD de Tunis, bureau de recette depuis 1875, avec « Régence de Tunis » dans le bloc dateur alors que la Tunisie était placée sous « Protectorat Français » depuis 1881.



**3° COLONIES D'AFRIQUE ORIENTALE FRANÇAISE, D'ASIE ET D'OCÉANIE**

L'île de la Réunion, propriété de la France en 1638, est d'abord appelée « Mascareigne », puis Bourbon. En 1791, année de la proclamation de la République, cette dernière prit le nom de l'île de la Réunion, puis celui d'île Bonaparte. Prise par les Anglais, elle est restituée à la France en 1816 pour reprendre au début 1849 son nom définitif d'île de la Réunion.

Suivant un arrêté du 19 avril 1869, l'Administration approuve et autorise le projet de créer un télégraphe mais c'est en juillet 1870 que la communication électrique est établie.

**Dépêche télégraphique avec réponse payée pour St Denis de la Réunion Nr 7389 du 22 juillet 1898 expédiée de St Pierre.**

**SOCIÉTÉ DES TÉLÉGRAPHES DE LA RÉUNION**

Bureau de St Denis

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE REÇUE**

N° 7389

Remise le 22 juillet 1898 à 7 h. 25 m. du matin

Poste expéditeur: St Pierre

Expéditeur: Gerve

Destinataire: Julien Moutail

**TEXTE DE LA DÉPÊCHE**

Créait Sainte Anne même à 27000  
comptant sans la rue tail et béance  
élaquée serait un obstacle à cause  
supplai avantageux dans deux mois  
si présence nécessaire télégraphie  
j'arriverai. Rép. payée

Reçue du Poste de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ m. du \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'EMPLOYÉ QUI A REÇU LA DÉPÊCHE  
 Ne laisser aucun blanc dans le texte de la dépêche  
G. Germain

Paris. — Imp. C. M. ven, 45, r. du Roi-de-Sicile.

La France s'établit dans la colonie du Tonkin, de 1873 à 1885 faisant partie de l'Indo-Chine,

Télégramme du 09 octobre 1889, avec réponse payée déposée le 10 par le destinataire, expédié de Lang-Son pour « Ha-Noï, bureau crée le 02 novembre 1875, destiné à un militaire du 1er Régiment des Tirailleurs Tonkinois.



Oblitération par TAD « Ha-Noï -Tonkin » et millésime absent dans la couronne.

Le port est gratuit.  
 Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

**Télégramme.**

De Ha-Noï à Langson

De Verdet sergent 1<sup>er</sup> boukhinois que

le nombre 18 mots

L'État n'est soum. \_\_\_\_\_

la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N° \_\_\_\_\_

Timbre à date.

HA-NOÏ  
 10 OCT  
 TONKIN

Ha-noï de Langson N° 475 mots 18 Déput le 10 <sup>1889</sup>, à 8 h. 30 m. du \_\_\_\_\_

La Nouvelle-Calédonie est une île de la Mélanésie qui fut découverte par Cook en 1774 et la France s'y établit en 1854. A la fin de 1873, 17 bureaux secondaires étaient en fonction en plus de Nouméa, mais ce n'est qu'à partir de 1876 que les bureaux locaux ont commencé à utiliser des cachets oblitérants.

**Télégramme de Nouméa pour le Caire en Egypte le 21 juin 1892.**  
**Affranchissement avec un timbre des colonies générales type «Alphée Dubois»25 c bistre sur jaune et TAD « Nouvelle-Calédonie-Nouméa ».**

N° 713  
 [Ancien 334].  
 (Nov. 1890.)

**Télégramme**

Monsieur

L. Jorfida

Chef du Sec<sup>ee</sup> des Mandats internationaux

au Caire - Egypte

NOUVELLE-CALÉDONIE  
 21 JUIN 92  
 NOUMÉA

LIGNE T  
 26 JUIN 92  
 P.M.O. FR. N°6

Le TAD maritime indique que le 26 juin, le télégramme emprunte la ligne maritime « T » de Marseille Nouvelle-Calédonie ouverte de 1887 à 1903, sur le paquebot français « Le Polynésien » pour arriver à Nouméa le 26 juillet soit un mois après puis à destination au Caire le jour même.

TAD de transit à Suez et d'arrivée au Caire au verso du télégramme

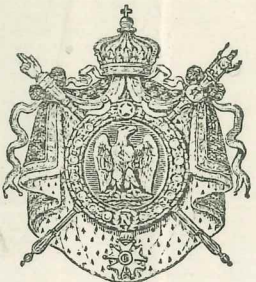


3-3 Télégraphie en Algérie

Le service des postes en Algérie a commencé à fonctionner sous l'administration civile en 1835, à la suite de l'arrêté ministériel du 01<sup>er</sup> septembre 1834 qui stipulait que tous les services civils et militaires étaient des possessions françaises en Afrique du Nord étaient confiés à un Gouverneur Général et que le service des postes était placé sous le contrôle d'un Directeur des Finances.



Stat. n. 48


N° du dépôt : <i>442</i>		BUREAU <i>de</i> <i>CM</i>
Nombre de mots : <i>20</i>		N° d'arrivée : <i>13940</i>
<b>INDICATIONS DE SERVICE</b>		
<i>3</i> <i>10h19 m</i>		
Reçu de <i>Sétif</i> Fil n° <i>4</i>	<b>TELEGRAMME</b>	
<i>L'Employé,</i> <i>Sauty</i>	De <i>Sétif</i> pour <i>Cne</i>	
	déposé le <i>3</i> <i>juin</i>	
	à <i>9</i> heures <i>17</i> minutes du <i>m</i>	
	à h. m. du	
	Le <i>3</i> <i>juin</i> 186 <i>7</i>	
	L'Employé, <i>Vau</i>	

Meer. - Typ. Dubos 18227

Grand rabbin Constantine  
Koulil me fait savoir  
son départ ce matin  
Est il autorisé consistoire  
et vous réponse payée  
abaucaya

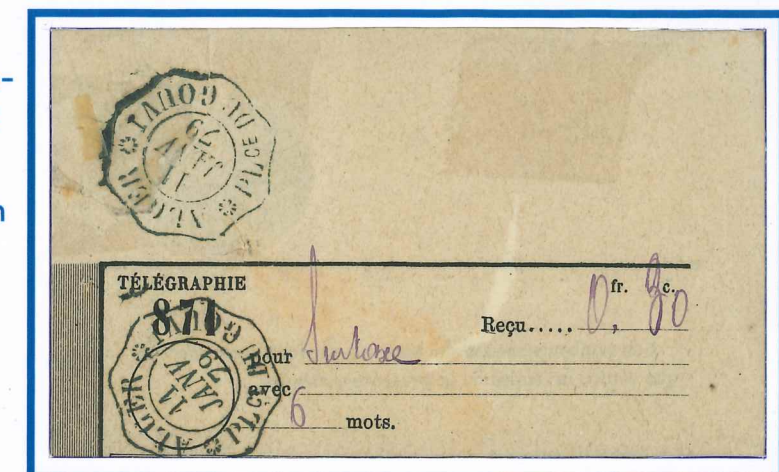
Vu: Le D. des C. ans  
*Vau*

Répondre sans la  
*100* *104*



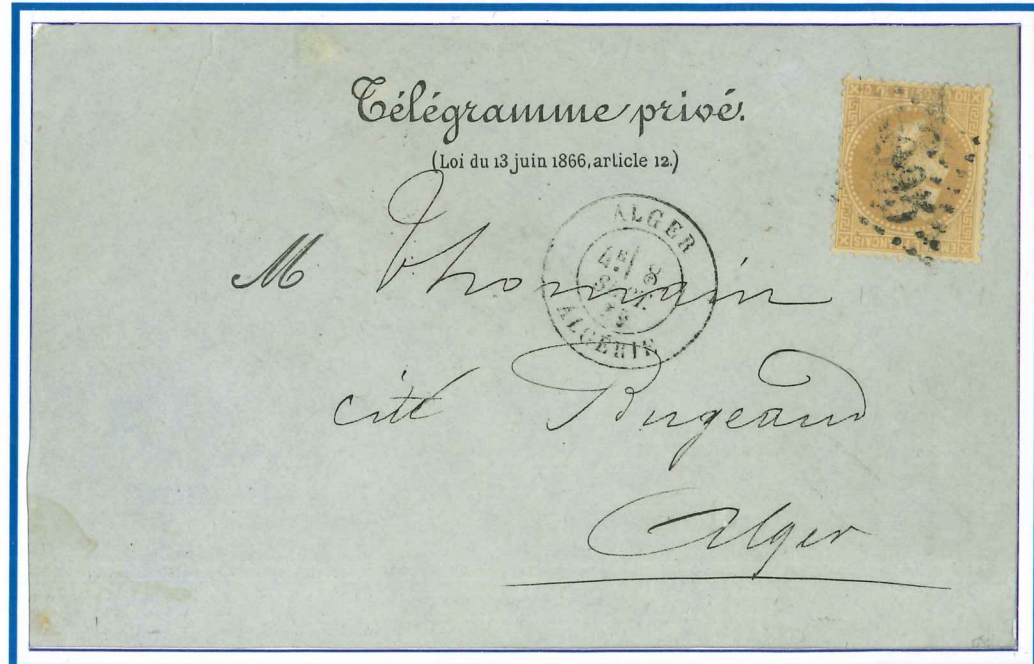
A l'origine le service postal, organisé jusqu'alors pour répondre aux besoins de l'armée, à mesure que l'occupation française se consolidait, fut adapté aux besoins de la population. Les TAD télégraphiques utilisés en Algérie sont strictement semblables à ceux employés en métropole.

Télégramme avec réponse payée de Sétif pour Constantine.  
Cachet standard blason Empire bleu « Lignes Télégraphiques - Constantine ».  
Cachet télégraphique ondulé 1 fleuron du 03 octobre 1867.



Reçu télégraphique oblitéré par cachet télégraphique dateur ondulé 2 fleurons »Alger-Place du Gouvernement« du 11 janvier 1879 pour un télégramme de 6 mots à 5c le mot au tarif de la loi du 21 mars 1878.

Enveloppe télégraphique locale d'Alger du 08 septembre (millésime illisible).  
Affranchissement avec un timbre 10c bistre Napoléon III lauré et oblitération losange Gros Chiffre 5005 pour Alger.  
Tarif du 01<sup>er</sup> janvier 1862 pour une lettre au port local jusqu' à 10g.



Ne pouvant séparer en Algérie les questions administratives des questions militaires, le Gouvernement institua dans chaque division territoriale une Direction des Affaires Arabes, chargée de faire appliquer un code des mesures administratives ainsi que judiciaires applicables aux différentes tribus.



Faisant partie intégrante de la France depuis 1848, les tarifs postaux algériens sont identiques aux tarifs français avec utilisation des mêmes timbres. Le décret du 16 août 1859 confère au télégraphe un caractère civil et le personnel conserve son statut métropolitain bien que gardant une partie de son personnel militaire. L'inexpérience technique et l'insuffisance des moyens matériels sont les causes évidentes du retard de l'implantation du télégraphe spécialement concernant les communications sous-marines. Après une réussite temporaire de 1861 à 1863, il faudra attendre le 01<sup>er</sup> août 1870 pour qu'un câble anglais relie Bône à Marseille.

Dépêche télégraphique Nr 4130 d'Algérie expédiée d'Oran pour Alger le 02 juin 1870 et destinée au Gouverneur Général.

Cachet ovale bleu du Gouverneur Général et cachet administratif « Alger - Bureau Politique des Affaires Arabes » avec aigle impérial et TAD bleu télégraphique 3 fleurons d'Alger.

Stat. n° 40.

**TÉLÉGRAPHIE**

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE**

BUREAU  
2 JUN 70

ENVOYÉ LE 2 JUN 1870  
CABINET  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
1474. BO.

N° au départ : \_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> Juin 1870, à 12 h. 46 m. du soir

Nombre de mots : 39

N° à l'arrivée : 4130

Reçue de \_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> Juin 1870 à 12 h. 46 m. du soir

L'Employé,  
\_\_\_\_\_

Expédiée le 2<sup>e</sup> Juin 1870 à 12 h. 50 m. du soir

Par le Général et la Province  
messieurs le Gouverneur Général  
Alger.

Je réponds au télégramme  
24 mai relatif aux Taid et  
je ne saurais voir aucun  
inconvénient à ce que cette tribu  
vienne suivant son ancienne  
coutume passer l'hiver dans le  
cercle de Giarret.

Télégramme d'Alger pour Cherchell du 24 mai 1867 et son cachet standard bleu « Lignes Télégraphiques Cherchell » avec aigle impérial.

N° du dépôt : 46  
Nombre de mots : 20

INDICATIONS DE SERVICE

Reçu de Alger 24/5/67  
Fil n° \_\_\_\_\_  
L'Employé,  
\_\_\_\_\_

**TÉLÉGRAMME**

D'Alger pour Cherchell  
déposé le 24 Mai 67  
à 9 heures 20 minutes du soir.

BUREAU  
d'Oran  
N° d'arrivée : 417  
EXPÉDIÉ  
à domicile... à 10 h. m. du  
au bureau d  
à h. m. du  
Le \_\_\_\_\_ 1866  
L'Employé,  
\_\_\_\_\_

Alger. — Imp. Dubos. 182

**AVIS**

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique (loi du 29 novembre 1850.)  
Les dépêches doivent être écrites lisiblement, en langage ordinaire, intelligible, et sans abréviations de mots. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

Tarif Intérieur (Algérie et Tunisie)

Établi par décret du 14 décembre 1861, et par arrêté M. le Gouverneur général de l'Algérie, en date du 30 décembre 1861 :

1° Entre deux bureaux de même département :  
1 à 20 mots, adresse et signature comprises..... 1 00  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante 0 50

2° Entre deux bureaux de départements différents :  
1 à 20 mots, adresse et signature comprises..... 1 50  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante » 75

3° Entre un bureau de l'Algérie et un bureau de Tunisie..... 2 »  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante 1 »

La date, l'heure du dépôt et le lieu de départ sont transmis d'office.  
Tous les autres mots inscrits par l'expéditeur sur sa dépêche sont comptés et taxés.  
L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou l'accusé de réception par le bureau destinataire.  
La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.  
La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche

Messieurs Notaire Merceull  
Banque prétend 3000 disponible  
Mey Correspondant, elle lui écrit.  
Réponse si disponible. Billets  
banque France trouvable assez  
difficilement. Voulez vous mandater  
banque sur Paris Marseille !  
Maillard  
Certifié conforme  
\_\_\_\_\_

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES  
CHERCHELL

### 3-4 Câbles télégraphiques sous-marins

Le 31 décembre 1851, fut inauguré le câble sous-marin de Calais à Douvres: la première communication télégraphique était établie entre la France et l'Angleterre. Progressivement la pose des différents câbles permit d'assurer, au-delà des océans et sur des milliers de kilomètres, un gigantesque réseau de liaisons inter continentales.

La mondialisation des communications télégraphiques est intervenue sous les années 1860 à 1870. Elle s'est jouée d'abord sous l'hégémonie incontestable des Anglais à travers l'Atlantique et l'Océan Indien, avant de pousser vers les côtes de la Chine.

Alors que Zanzibar doit passer sous protectorat britannique en 1890, la France y ouvre néanmoins un bureau de poste, le 01 er juillet 1889. Celui-ci dans un premier temps, utilise des timbres « Sage » de France sans surcharge puis des timbres surchargés en « annas ».

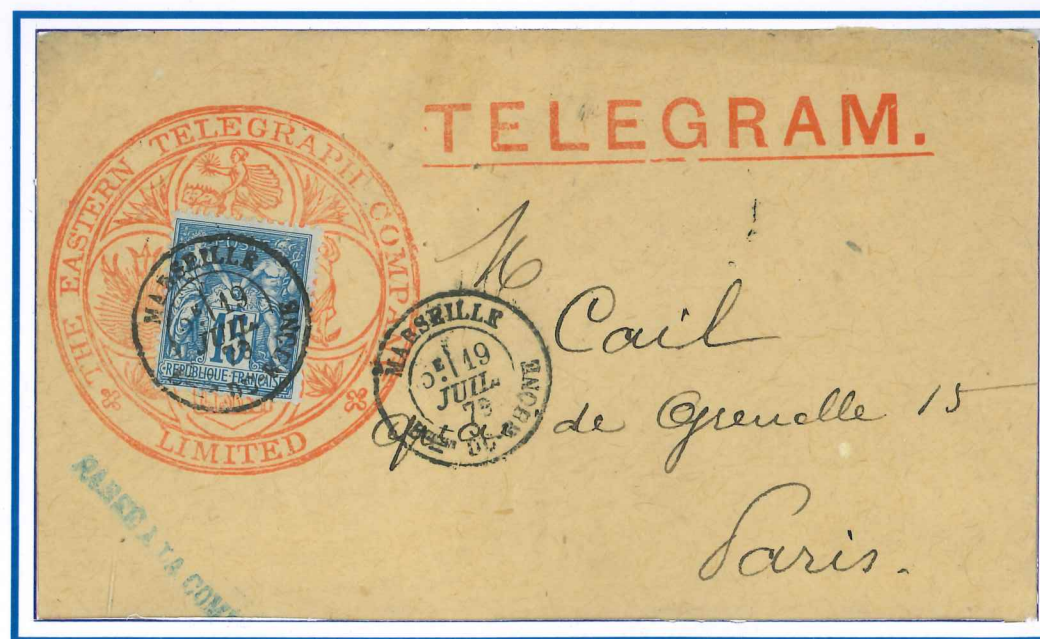


**Enveloppe télégraphique recommandée Nr 55 de la « Eastern Telegraph Company » de Zanzibar pour Tamatave à Madagascar du 31 décembre 1889.**

**Affranchissement à 50c avec une paire de 25c noir sur rose Sage « N » sous « U ».**

**Tarif en 1889 de 25c d' une lettre appartenant à l'U.G.P. ( Union générale des Postes) plus 25c pour la taxe de recommandation.**

**TAD oblitérant les timbres de Zanzibar. Cachet maritime « Marseille à la Réunion +L.V.N°1+ » du 31 sur la ligne de l'Océan Indien.**



**Enveloppe télégraphique de la « Eastern Telegraph Company » du bureau de Marseille pour Paris du 19 juillet 1879 affranchie avec un timbre 15 c Sage bleu Nr 90 au tarif du 01 er mai 1878 pour lettre par 15g.**

**TAD « Marseille Bouches du Rhône ».**

La « Eastern Telegraph Company », présente partout dans le monde entier, possède des bureaux à Paris et Marseille. Les télégrammes, empruntant donc le réseau télégraphique français sont « postalisés » et donc réglementairement soumis au régime de la lettre en France avec affranchissement obligatoire avec des timbres français.

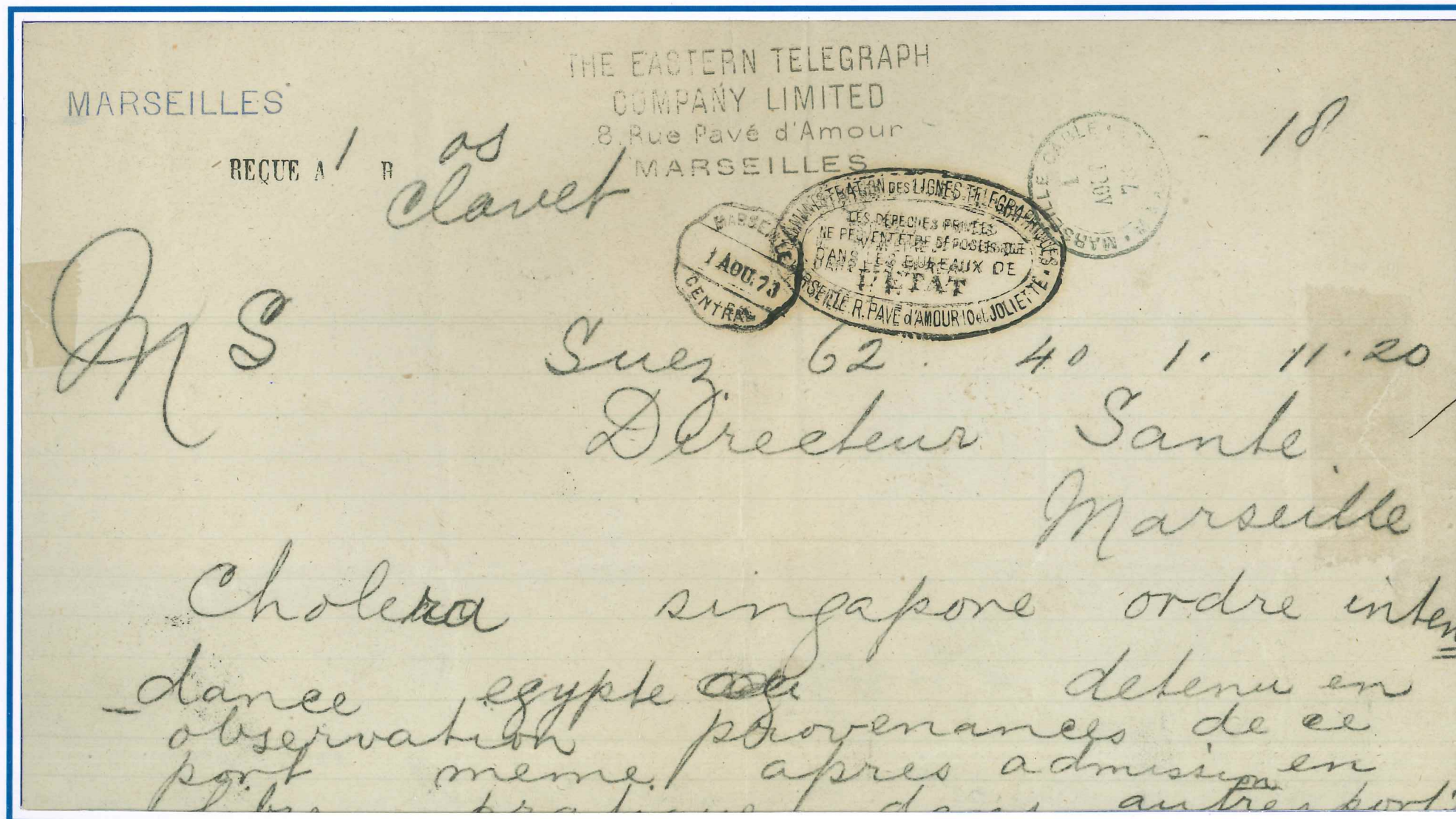
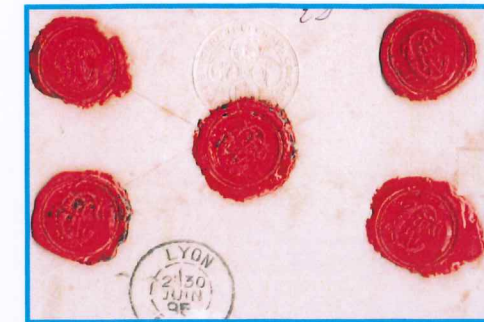
**Enveloppe télégraphique illustrée de la Eastern Telegraph Company du 29 juin 1895 destinée au « Receveur Principal des Télégraphes à Lyon.**

**Envoi en recommandée ou «chargement » nr 552 affranchi avec un timbre de 50 c rose Sage « N » sous « B » correspondant à 15c au tarif du 01 er mai 1878 pour une lettre à 15g plus 25c pour le droit de recommandation selon le tarif du 16 janvier 1879 et enfin plus10c pour un droit d'assurance par fraction de 500 francs d'après la loi du 01 er juillet 1892. Montant de la valeur déclarée est 400 francs et griffe noire des chargements.**

**TAD de Marseille à l'enregistrement et TAD d'arrivée de Lyon le 30.**



Verso de l'enveloppe avec cachets de cire de la Eastern Telegraph Company et son timbre à sec.



Agrandissement du cachet Administration des Lignes Télégraphiques-Service de l'Etat.



Dépêche télégraphique sur une formule de la Eastern Telegraph Company à Marseille comportant son adresse préimprimée rédigée en Anglais provenant le 01 er août 1873 de Suez concernant un problème d'ordre sanitaire suite une mise en quarantaine des navires provenant de Suez par cause de choléra sévissant à Singapour.

Sur l'imprimé figurent simultanément 3 marques télégraphiques utilisées à Marseille: le cachet dateur « Marseille Câble M.A. et M.T.C. », le cachet dateur télégraphique de « Marseille Central » et enfin la marque de service spécifique de l'Administration des Lignes Télégraphiques indiquant que les « dépêches privées ne peuvent être déposées que dans les bureaux de l'Etat ».

# DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES & DES TÉLÉGRAPHES

De Mexico N° de Sortie \_\_\_\_\_  
 N° d'Entrée 14-10 BUREAU DU HAVRE Remis à \_\_\_\_\_ h. du \_\_\_\_\_  
 Reçu à \_\_\_\_\_ h. du \_\_\_\_\_ Réexpédié à \_\_\_\_\_  
 L'Employé : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. du \_\_\_\_\_  
 L'Employé : \_\_\_\_\_

Indications de Service  
 Voie **BREST-ANGLO**

En raison de la situation géographique du port sur le territoire et de l'importance de du trafic maritime, le bureau télégraphique du Havre devient un nœud primordial pour les transmissions grâce à ses nombreux câbles pour Le 1er câble sous-marin reliant Brest à l'Amérique du Nord date de 1869. La Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York ajoute un réseau de câbles de Brest à la Cornouaille anglaise pour récupérer le trafic britannique.



A gauche dépêche télégraphique expédiée de Mexico le 23 février 1892 par câble pour le Havre. La mention dans la cartouche « Voie Brest-Anglo » indique qu'elle a emprunté cette ligne pour transiter par l'Angleterre.

Les dépêches télégraphiques transmises par câbles peuvent être soumises à des prestations particulières de service.  
 Télégramme Nr 899 de la Eastern Telegraph Company du 15 janvier 1900 de Bône pour Marseille avec cachet d'un bon de réponse payée au destinataire.

(Message Form.)

THE EASTERN TELEGRAPH COMPANY, LIMITED. BUREAU d \_\_\_\_\_  
 Réexpédié à \_\_\_\_\_  
 Fil n° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_  
 Reçu à 3 22 le \_\_\_\_\_ L'Employé Davidson  
 L'Employé \_\_\_\_\_

Indications spéciales.

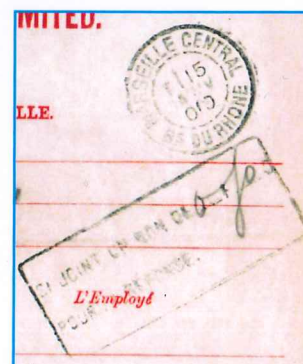
Bordeaux Sydney 26 20  
 Courrier ~~Rade~~ and Adet  
 Bordeaux

Dépêche télégraphique transmise par câble de Sydney à la Eastern Telegraph Company à Marseille pour être transmise à Bordeaux le 08 mai 1874.

Vieux cachet dateur de « Marseille Câble M.A. et M.T.C. » pour la « Marseilles, Algiers and Malta Telegraph Company » avec Marseille écrit en Anglais.

Extrait du verso attestant l'origine et la date du télégramme australien ci-dessus

Agrandissement de la marque indiquant le bon de réponse payée.



1874  
 Courrier gader  
 A. Pelletier  
 Sydney 8 mai 1874  
 R/ 11 mai  
 12 "

CONTINENT. THE EASTERN TELEGRAPH COMPANY, LIMITED.

Reçu à 500p le \_\_\_\_\_  
 de C. DAIRE.  
 L'Employé 15 JAN 1900  
232

BUREAU de MARSEILLE.  
 Réexpédié à \_\_\_\_\_  
 Fil N° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_

Indications spéciales.

Marseille  
 Direction des Douanes  
 Marseille

Les télégrammes spéciaux sont ceux qui comportent une rédaction spéciale, à raison soit de leur objet même, ou bien de leur mode de remise, soit des recommandations particulières ou des précautions qui les entourent ou du but qu'ils ont en vue. Sont considérés comme télégrammes spéciaux selon l' « Instruction à l'usage des bureaux télégraphiques de novembre 1883 », les télégrammes avec réponse payée, recommandés, par exprès, par poste, par télégraphe restant et avec reçu parmi d' autres.

1° TÉLÉGRAMMES TAXÉS

Enveloppe télégraphique d'un télégramme en poste restante pour Bolbec du 22 mai (millésime illisible) taxée avec un timbre-taxe carré 15c noir type II lithographié émis en 1859.

Tarif d'une lettre distribuable dans la circonscription du même bureau du 01 septembre 1871.



La loi du 08 mai 1869 stipule que l'affranchissement d'un télégramme devient la règle mais il est à la charge obligatoirement de l'Administration Télégraphique. Normalement sauf erreur ou négligence du télégraphiste, on ne doit plus trouver de télégrammes expédiés par la Poste non affranchis. En cas d'absence de cette disposition, l'enveloppe télégraphique, comme tout objet postal, devient un objet taxé.



Ci-dessus, enveloppe télégraphique d'un télégramme privé pour Trévoux (Ain) du 14 février 1874.

Pli taxé avec un timbre-taxe carré 25c noir annulé par griffe losange Petit Chiffre 3421.



Enveloppe d'un télégramme taxé de Réalmont pour Dénat (Tarn).

Timbre-taxe carré noir 30 centimes oblitéré du 17 novembre 1879 avec indication de la 2ème levée.

Tarif du 01 er mai 1878 pour une lettre non affranchie pour 15g.

Enveloppe télégraphique et son cachet au verso de Château-Thierry pour Meaux du 04 juillet 1871.  
Taxe tampon double trait 30 centimes.  
Tarif d'une lettre jusqu' à 10 g du 01 er janvier 1862.



Le 31 décembre 1851 fut inauguré le câble sous-marin de Calais à Douvres. Selon l'instruction de cette même année, la taxe des dépêches télégraphiques à destination de l'Angleterre, est égale à la somme des taxes du bureau de départ en France jusqu' à Calais plus celle jusqu' à Douvres en Grande-Bretagne plus celle jusqu' à Londres et éventuellement celle jusqu' à la ville destinataire en fonction de la réglementation britannique en vigueur.

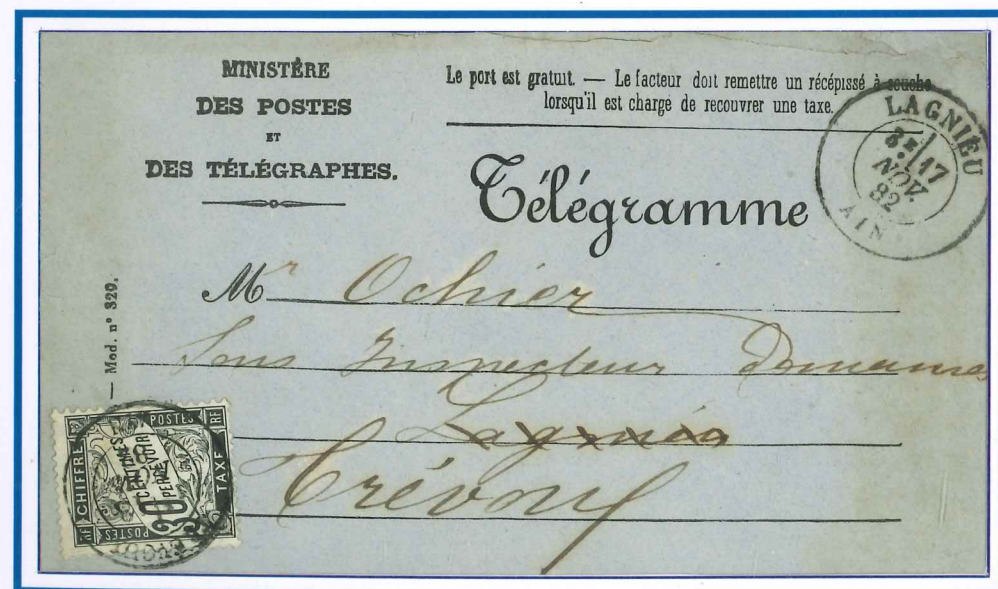
Le pli est taxé « 5 d » soit 5 pence c'est-à-dire le double de l'insuffisance de 2,5 d pour un envoi international. Le double « A » dans la couronne est la marque de transit du « Foreign Branch ou F.B » c' est-à-dire Service Etranger.



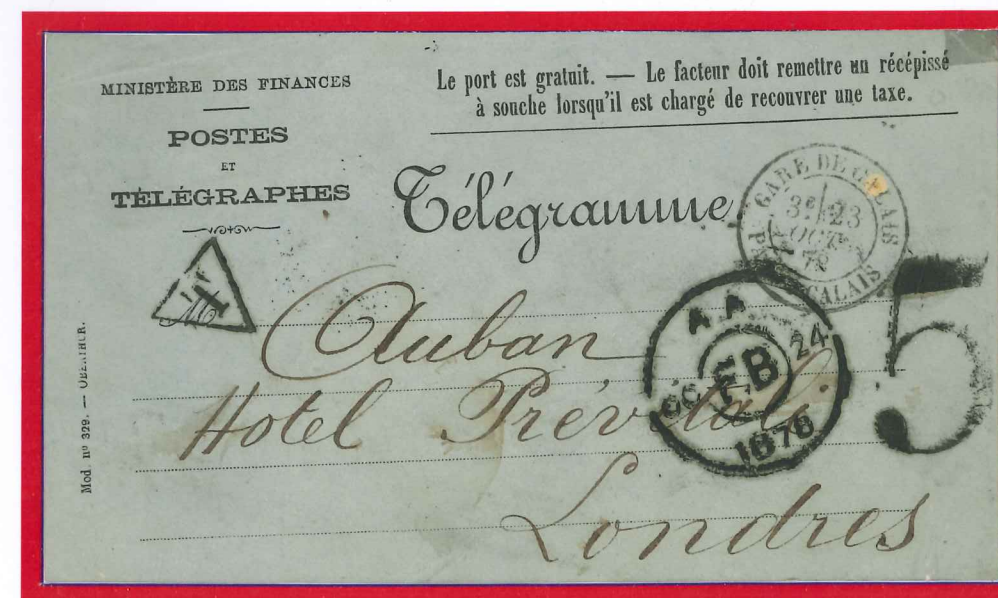
Au verso, le TAD noir « LONDON » indique que le télégramme est parvenu à Londres le lendemain 24 oblitéré dans le bureau d'arrivée « W » pour distribution. Le cachet rouge est utilisé sur tout courrier transféré d'un service de la poste à un autre, du « Foreign Branch » au bureau de poste local.



Enveloppe télégraphique de Lagnieu (Ain) pour Trévoux du 17 novembre 1882.  
Timbre-taxe type Duval 30c noir oblitéré par TAD de Trévoux le 18.  
Tarif pour une lettre non affranchie par 15g du 01 er mai 1878.



**Enveloppe télégraphique expédié de Calais pour Londres avec au recto CAD « Gare de Calais » du 23 octobre 1878 type 18 et cachet noir » T ».**



Dépêche Télégraphique.

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES  
LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Paris le 3<sup>e</sup> Avril 1869, à 6 h. 45<sup>m</sup> du Soir

Bureau  
de Cannes

Monsieur de Mérimée

N<sup>o</sup> 195

Cannes  
Recommandé

Expédiée le 3<sup>e</sup> Avril  
à 4 h. 30<sup>m</sup> du Soir

J'ai reçu votre  
lettre et recommande la  
dame mais je crois que  
pour le moment il n'y a  
pas de place

Eugénie

Tour Copie Conforme

T. le Chef de Station

Cannes



Juillet 1865. (Imprimés. — Modèle n° 314.)

2° TÉLÉGRAMMES RECOMMANDÉS



Le télégramme recommandé n'est admis que dans le régime intérieur. Dans son article 1, la loi du 13 juin 1866 stipule que tout expéditeur a la faculté de recommander son télégramme en inscrivant dans le préambule l'indication « recommandé ». La recommandation donne lieu au collationnement c'est-à-dire la répétition intégrale du télégramme de bureau à bureau et à l'accusé de réception avec une double taxe.

Dépêche télégraphique « recommandée » de Paris expédiée par l'Impératrice Eugénie à Prosper Mérimée le 03 avril 1869 et son cachet télégraphique standard d'arrivée » Station de Cannes ».

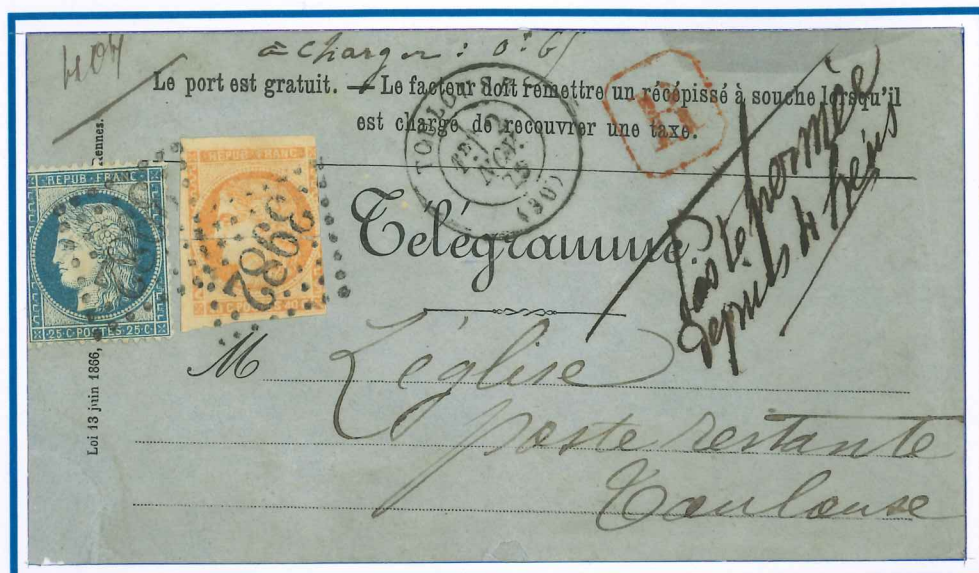
Cannes 4 avril  
Madame  
une belle dame à qui j'ai  
transmis les renseignements que vous  
m'avez donnés sur la situation de la vicie  
de Lamartine, m'a envoyé hier soir le  
télégramme suivant:  
"J'ai reçu votre lettre et recommande la  
dame; mais je crois que pour le moment il  
n'y a pas de place."  
A mon retour à Paris j'aurai soin de  
rappeler l'affaire.  
Veuillez agréer Madame l'expression de  
mes respectueux hommages  
P. Mérimée.

ou en lettres secrètes.  
La recommandation est obligatoire pour les dépêches composées, soit entièrement, soit partiellement, en chiffres ou en lettres secrètes.  
4. La dépêche adressée, dans une même localité, à plusieurs destinataires, ou à un même destinataire à plusieurs domiciles, n'est soumise, en sus de la taxe principale, qu'au droit de copie de cinquante centimes établi par l'article 4 de la loi du 28 mai 1853.

La recommandation consiste en ce que l'expéditeur reçoit la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, avec l'indication de l'heure de la remise et de la personne entre les mains de qui elle a eu lieu. Si la remise n'a pas été effectuée, un avis est donné à l'expéditeur des circonstances qui s'y sont opposées. Le tarif des dépêches télégraphiques pour le régime intérieur en 1879 stipule que la recommandation donne lieu à une taxe égale à celle de la dépêche.



La circulaire nr 154 du Ministère de l'Intérieur du 23 octobre 1857 rappelle aux Directeurs et Chefs de station le « chargement réglementaire » d'une dépêche télégraphique adressée en poste restante.

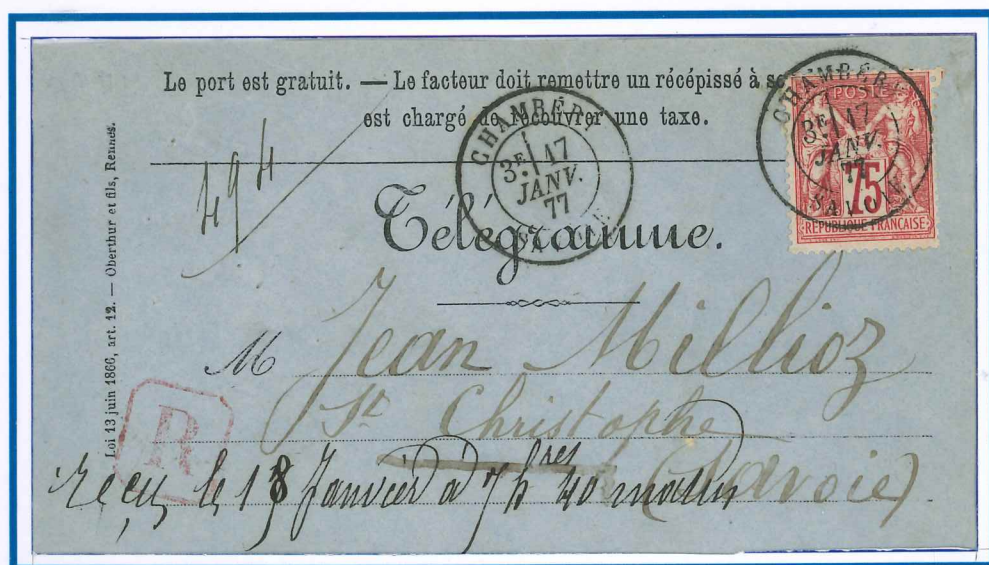


Affranchissement de 65c soit 15c pour le port local et 50c pour le droit fixe de recommandation avec un timbre 25c bleu Cères III<sup>ème</sup> République et un timbre 40c orange Émission de Bordeaux.  
 Tarif d'une lettre du 01<sup>er</sup> septembre 1871 jusqu' à 10g née et distribuable dans la même circonscription.  
 Tarif de février 1873 pour la recommandation.  
 TAD de Toulouse du 02 novembre 1875 et cachet losange Gros Chiffres 3982.  
 Cachet de recommandation **R** au type 3, enregistré sous numéro 404.

Enveloppe d'un télégramme privé « recommandé » en port local. Le télégramme, étant adressé en en poste restante, le chargement ou recommandation » est obligatoire selon la circulaire du 23 octobre 1857.



Enveloppe télégraphique d'un télégramme local de Nice du 12 mars 1874 affranchi à 65c avec une paire du 25c bleu et un 15c bistre également Cères III<sup>ème</sup> République. Oblitération Gros Chiffre 2656 pour Nice et marque postale **R** pour recommandation sous numéro 1268. Tarif identique au télégramme de gauche.



Enveloppe télégraphique pour St Christophe dans l'arrondissement de Chambéry (Savoie) du 17 janvier 1877.

Tarif pour une lettre du 01 janvier 1876 de 25c pour une lettre non-affranchie née et distribuable dans la circonscription du même bureau plus une taxe fixe de de 50c pour une lettre recommandée au tarif de février 1873.

Affranchissement avec un timbre 75 c carmin Sage type II « N sous B ».

Griffe **R** de recommandation et numéro d'enregistrement 494.



Enveloppe télégraphique locale en poste restante du 20 juin 1888 pour Chauny (Aisne).

Affranchissement avec un timbre 40 c rouge-orange type Sage.

Griffe rouge **R** de recommandation.

Tarif de 25c au 16 janvier 1879 pour un droit fixe de recommandation plus 15c pour une lettre pour 15g née et distribuable en France au tarif du 01 mai 1878.

**3° TÉLÉGRAMMES PAR EXPRÈS**

Le receveur doit toujours s'assurer que le bureau est placé dans les meilleurs conditions, pour diriger, par les voies les plus sûres et les plus rapides, la correspondance à distribuer. Dans tous les cas, l'express ou « porteur spécial », doit toujours être effectué toutes les fois qu'il a été payé par avance par l'expéditeur.

Télégramme de Grenoble pour Chambéry du 16 novembre 1880. La taxe « par express » a été payée par avance par l'expéditeur seulement pour la distance d'1 kilomètre correspondant entre le bureau télégraphique de destination et le domicile du destinataire.

Service télégraphique du 15 février 1862 de Lyon adressée à l'expéditeur d'une dépêche télégraphique afin qu'il se présente au bureau télégraphique pour se faire rembourser une somme en trop-perçu en frais d'« Express »

REÇU de *Grenoble*  
L'Employé, *Canaris*

**TÉLÉGRAMME**

Indications de service.  
*Express 1 kil.*

Timbre à date. **16 NOV 80**

EXPÉDIÉ A DOMICILE  
N° *853* à *G. h. m.*  
L'Employé, *Zoua*

Pour *Grenoble* de *Grenoble* N° *853* Mots *18* Dépôt le *16* à *G. h. m.*

*Mme de Saintbon*  
*Chambéry*  
*express Chambéry*



(MODÈLE N° 337.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION des LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

STATION LYON-DIRECTION

DEPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

N° d'exp<sup>o</sup> : *11*

Déposée sous le n° *15*, à *Lyon et Ferrus*, le *15* heure *15* minute ;

Expédiée à domicile le *15* à *7* heure *15* minute ;

*Lyon et Ferrus 1862*

J'ai l'honneur de vous informer que nous pourrions vous présenter au Bureau du Télégraphe pour y être remboursé d'une somme de *7 F.* perçue en trop sans même frais d'express.

Reçu d'un télégramme déposé à Pont-à-Mousson le 21 février 1867 avec « express payé » par l'expéditeur pour la distance de 3 kilomètres de Strasbourg à Schiltigheim.

TÉLÉGRAMME

pour *Strasbourg*  
avec *express Schiltigheim 3 Kil.*  
Nombre de mots : *12*  
Reçu *4,00*

**917**

PONT-A-MOUSSON  
21 FEV 67

Télégramme « express payé » déposé le 24 septembre 1886 à Bourges pour Montbizot (Sarthe). Indication par « express payé » en en-tête de l'adresse et dans les indications de service.

Le port est gratuit.  
Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

Indications de service.  
*Express payé*

Télégramme.  
*Express payé*  
*Baron Brincard*  
*Express Ambien-Montbizot*

L'Etat n'est pas responsable de la voie télégraphique.

cc privée par

**A DÉCHIRER**

Pour *Montbizot* de *Bourges* N° *112* Mots *17* Dépôt le *24* à *6* heures

*Bien affecté. Très nouvelle*  
*ou bien entièrement*  
*Cambacis*

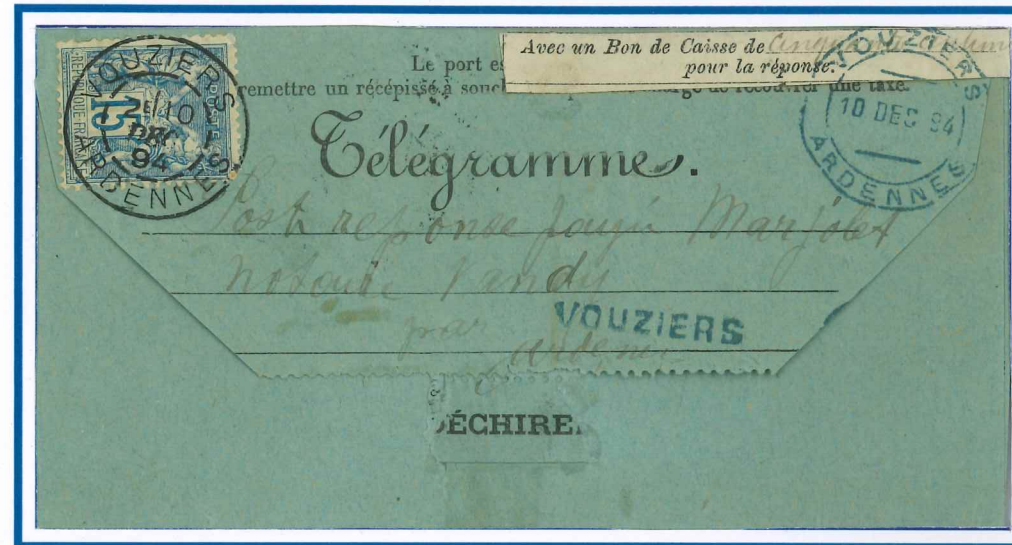
MONTBIZOT  
25 SEPT 86  
SARTHE

#### 4° TÉLÉGRAMMES AVEC RÉPONSE PAYÉE

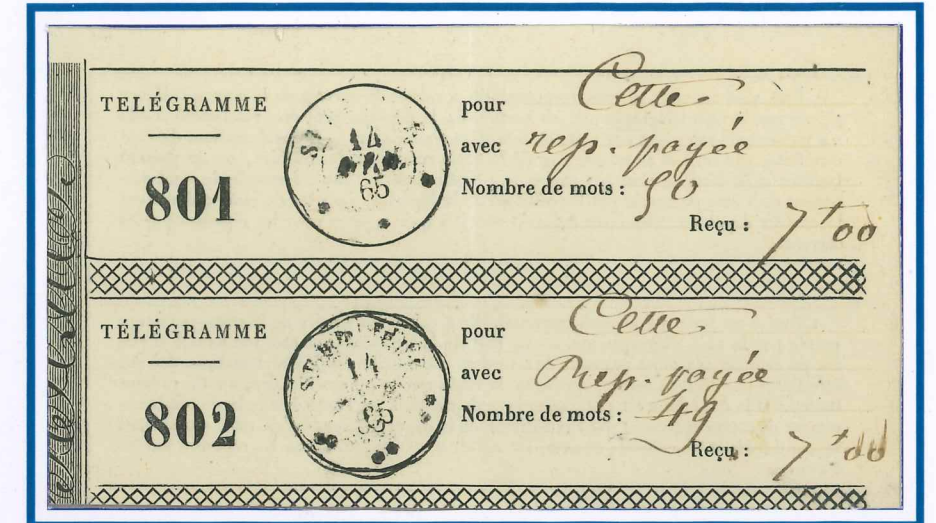
Tout expéditeur peut affranchir la réponse qu'il demande à son correspondant en inscrivant avant l'adresse, souvent répétée dans le texte, l'indication « réponse payée » ainsi que parfois le nombre de mots payés pour la réponse. Le bureau destinataire doit taxer cette réponse au même taux, mot par mot, que la dépêche à laquelle elle se rapporte sachant qu'un minimum de mots n'est pas déterminé pour la réponse.



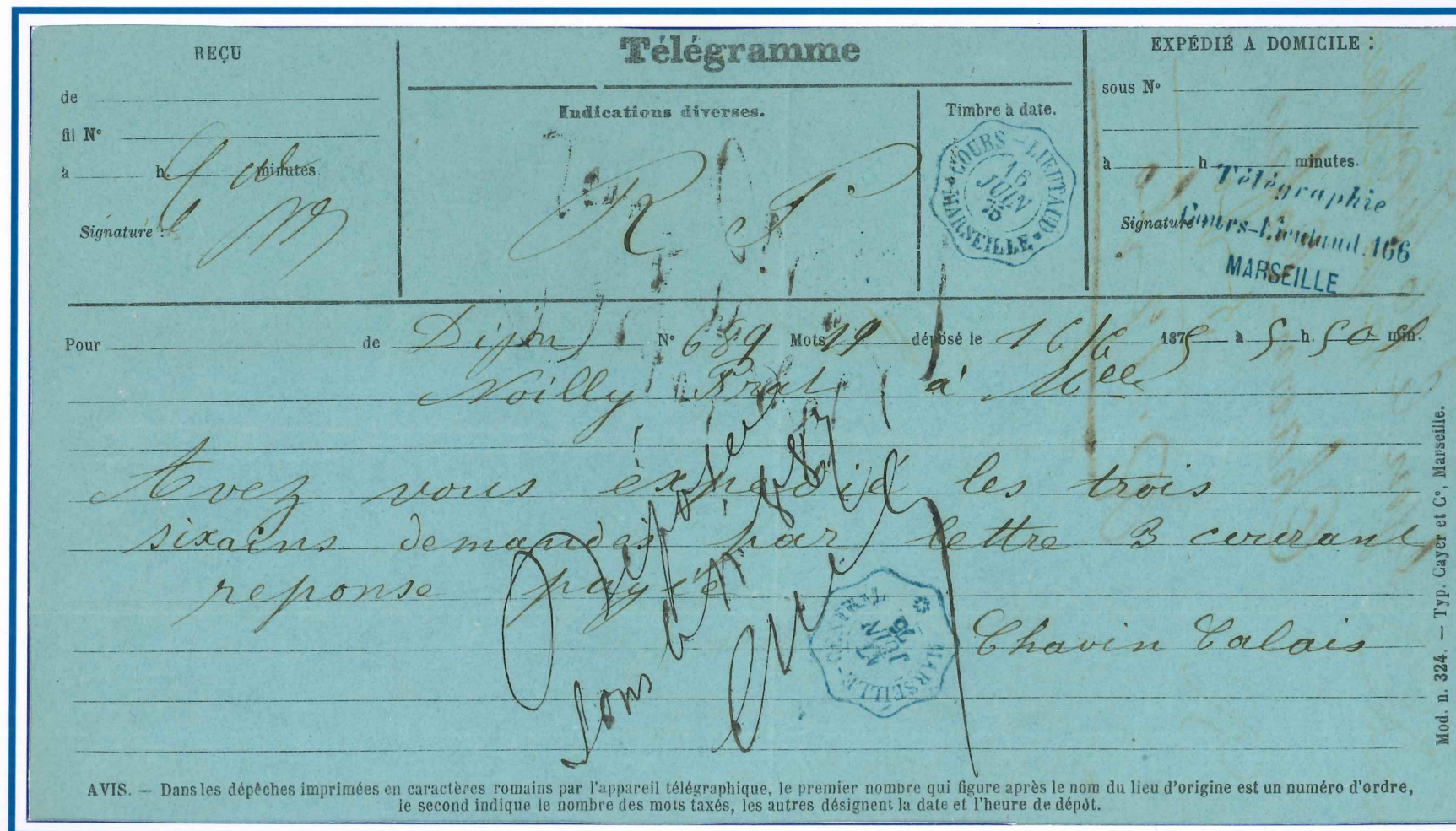
Bon de 50 centimes du 01 er mai 1895 correspondant au montant fixé et payé par l'expéditeur pour l'affranchissement pour le destinataire d'un télégramme de même valeur.



Télégramme avec étiquette de « Bon pour la réponse payée » de 50 centimes collée sur la formule par le bureau télégraphique destinataire de Vouziers (Ardennes) du 10 décembre 1894. Affranchissement avec un timbre Sage 15 c bleu type II « N » sous « U ». Tarif d'une lettre affranchie née et distribuée en France du 01 er mai 1878 pour 15g.



Paire de reçus télégraphiques de 1865 concernant 2 télégrammes de Saint Brieuc pour Cette (Hérault) avec « Réponse Payée ».




Télégramme avec réponse payée de Dijon du 16 juin 1875 pour Marseille avec son cachet télégraphique ondulé « Marseille-Cours Lieutaud ». Marque cintrée « Télégraphie-Cours Lieutaud 166.-Marseille ». La mention « R.P. » figure dans la cartouche en préambule ainsi que dans le texte. Le télégramme en réponse payée a été déposé à « Marseille Central » le 17 selon son cachet télégraphique ondulé 1 fleuron.

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

5 ° TÉLÉGRAMMES PAR TÉLÉGRAPHE RESTANT

L'indication « télégraphe restant » signifie que le télégramme doit être conservé au bureau télégraphique pour être remis, au guichet, au destinataire dont l'identité a été constatée préalablement.

315



**TÉLÉGRAMME**

BUREAU  
COURBEVOIE  
(SEINE)

N° d'arrivée: *318*

EXPÉDIE

à domicile... à *2* h. m. du *s.*

au bureau de

fil n°

à h. m. du

Le *18 mai* 186*7*

L'Employé,  
*Y. Jutez*

N° du dépôt: *689*

Nombre de mots: *20*

Indications de service.

---

Reçu de

Fil n°

L'Employé,

Du Paris pour Courbevoie

déposé

à *1* heures *30* min<sup>tes</sup> du *s.*

---

**AVIS.**

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850.)  
Les dépêches doivent être écrites lisiblement. Elles doivent être signées de l'expéditeur.

**Tarif intérieur.**

1° Entre deux bureaux de la ville de Paris:  
1 à 20 mots, adresse et signature comprises 0<sup>f</sup> 50<sup>c</sup>  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. . . . . 0 25

2° Entre deux bureaux d'un même département:  
1 à 20 mots, adresse et signature comprises 1 00  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. . . . . 0 50

3° Entre deux bureaux de départements différents:  
1 à 20 mots, adresse et signature comprises 2 00  
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante. . . . . 1 00

La date, l'heure du dépôt et le lieu du départ sont transmis d'office.

ovembre 1865. (Imprimés. — Modèle n° 324.)

*M. Durame*  
*Constructeur*  
*Courbevoie*

*Vous serez visible demain*  
*19 dans la matinée*  
*Réponse télégraphique payée*  
*Bureau restant*  
*rue aux Cours*  
*Martin*

*Je suis à l'enquête sur un*  
*annuaire classe 52. Vannes*  
*à 1/2*

Télégramme de Paris pour Courbevoie du 18 mai 1867 avec TAD télégraphique ondulé évidé de son bloc dateur. L'indication « bureau restant » ainsi que l'adresse du bureau télégraphique de retrait sont indiquées clairement dans le texte.

6 ° TÉLÉGRAMME TÉLÉPHONÉ

Tout usager du télégraphe peut être autorisé à recevoir ses télégrammes sous un nom de convention ou sous un adresse abrégée: ces adresses sont appelées «enregistrées».



L'abonné au téléphone doit impérativement enregistrer son adresse au central téléphonique qui dessert son domicile et s'engager par écrit à acquitter une redevance d'abonnement. Une provision, destinée à garantir le paiement des taxes dues, doit être obligatoirement déposée par avance.

RÉCÉPISSÉ. DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 27 Reçu de M. (1) *Tabatier*

D'ORDRE DU REGISTRE. la somme de (2) *Vingt francs*



DÉPARTEMENT d'AUDE pour (3) *Provision par téléphone*

BUREAU d'ARBOISSONNE *télégramme*

le *4* juin 18*97*

R. L. Recev. des Postes,

*Baron*

Récépissé du 04 juin 1897, d'une demande de provision de 20 francs, pour autoriser le service télégraphique à téléphoner au destinataire, dès réception, les télégrammes qui lui sont destinés. Timbre fiscal de droit de « dimension » non dentelé de 25 centimes du type « Monnaie Syracusaine » d'Oudiné, dite « femme échevelée » au tarif d'un moyen papier du décret du 01 er avril 1880, valide le paiement de la taxe en numéraire.

Le port est gratuit.  
Le facteur doit remettre un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recouvrer une taxe.

= BERGERET AVOUÉ BEAUNE





A DÉCHIRER

Télégramme du 15 décembre 1894, avec cachet particulier « Beaune Téléphone » et sa lettre « T » dans la couronne pour télégraphe. Après avoir été téléphoné, il est versé au service postal et affranchi au tarif d'une lettre pour remise à domicile.

L'essor de la télégraphie électrique, en France comme en Europe, reste intimement associé au rail. De 1860 à 1870, Mr de Vougy, Directeur de l'Administration des Lignes Télégraphiques, développa et organisa l'installation de nouvelles lignes télégraphiques quand au même moment s'intensifiait le réseau ferré.

Dès 1854, les lignes de chemins de fer se multiplient. Des travaux considérables de constructions de lignes télégraphiques pour l'Etat et les Compagnies de Chemins de Fer sont entrepris sur tout le territoire.

Télégramme privé du Chemin de Fer d'Orléans de Paris pour Les Forges déposé le 29 août 1890 en «télégraphe restant».

N° 698 ter  
[Ancien 376].  
(Mars 1888. — Carré 138.)

CHEMIN DE FER d'Orléans

GARE d'LES FORGES

TÉLÉGRAMME PRIVÉ

de Paris pour Les Forges

DÉPOSÉ sous le n° 2464 le 29 août 1890 à 5 heures 30 minutes du matin

EXPÉDIÉ à domicile, le

Télégraphe restant

Principaux Les Forges

Lettre envoyée hier trop tard. La voie trouve état plus satisfaisant. Cependant ordonne second résicatoire.

Georges

Télégramme du Service des Chemins de Fer du Sud expédié de Monte-Carlo pour la Croix (Var) numéro 530.

RÉSEAU CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE GARE

d'EXPLOITATION d'

N° D'ORDRE Service Télégraphique

EXPÉDIÉ ou REÇU TÉLÉGRAMME DE SERVICE

au Poste

Remis le à h. m. du

à h. m. du Expéditeur : par la gare de

à h. m. du Destinataire : par la gare de

Les dépêches à expédier sont écrites et signées sur ce bulletin par leurs auteurs, qui doivent aussi indiquer en tête l'heure à laquelle ils les remettent. Ils ne doivent laisser aucun blanc dans le texte de la dépêche. Les stationnaires portent sur ce bulletin les détails relatifs à l'expédition, y font mention, s'il y a lieu, de la communication directe et des retards.

Signature de l'Expéditeur(1)

TEXTE DE LA DÉPÊCHE :

Re La Croix de Montecarlo  
no 530 mot 9 à 9 h matin  
L. V. Domain Caralain  
La Croix Var acquit Monaco  
pas Beausolil  
Cerrutti

ROBAUDY - CANNES Mod. 2514 - 6/06

Le télégraphe électrique est devenu le complément indispensable de la voie ferrée, aux divers points de vue de la police générale de l'Etat, de la sécurité des voyageurs, de l'économie et de l'exploitation. Les Chemins de Fer offrent pour les lignes électriques une voie toute tracée et soumise à une surveillance rigoureuse. »

Reçu télégraphique du dépôt d'une dépêche de la Compagnie des chemins de Fer de l'Ouest du 27 août 1871, compagnie qui provient de la fusion en 1855 de différentes Compagnies desservant la Normandie et la Bretagne.

NUMÉRO D'ORDRE des dépêches au journal à souche : <b>2</b>	Chemin de fer d. l. ouest
Numéro d'ordre général : <b>3627</b>	STATION d. <b>Audru</b>
	Le <b>27 Août 1871</b>
	Reçu de M. <b>Gouy</b>
	1 fr. c., pour une dépêche adressée à M. <b>l'ingénieur Ca...</b>
HEURE DU DÉPÔT de la dépêche : <b>8 h. 4 min. du m.</b>	Nombre de mots { réel... <b>19</b> taxé... <b>20</b>
	Signature du Receveur : <i>[Signature]</i>

Exploitation. — Modèle N° 263.

**SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE. BULLETIN DE TRANSMISSION DE DÉPÊCHES.**

76 A 11

Date et heure : Le **17** h. **30** à **12** h. **33** m. du **5**

Adresses : M. le (1) **gare** à M. le (1) **Directeur**

Désignation des postes : Du poste de **Ablon** au poste de **Paris**

**TEXTE DE LA DÉPÊCHE.**

*L'ennemi s'est un peu retiré fait marches et contre-marches semble attendre quelque chose. L'équipage des ponts peut-être car je ne les distingue pas d'ici.*

(1) Il est essentiel de remplir exactement toutes les indications imprimées en tête des Bulletins et de ne pas négliger la désignation des personnes par leurs fonctions. les dépêches adressées à des noms propres étant taxées comme dépêches privées par l'administration des télégraphes.

Signature de l'expéditeur : *[Signature]*

IN DE FER D'ORLEANS.

Bulletin de transmission de dépêches du 17 novembre 1870 de la station d'Ablon dans le Val de Marne pour Paris située sur la ligne au sujet le service ferroviaire pendant l'invasion prussienne en France.

Mod. no 214 A. Grenoble. — Imp. F. Allier.

**CHEMINS DE FER DU DAUPHINÉ.**

**DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.**

76° 2099 Bourgoin 30 8 1861

Expéditeur: **Bourgoin** Destinataire: **Paris**

Poste expéditeur: **Bourgoin** Poste destinataire: **Bourgoin**

Heure de départ: **9 h 30** Heure d'arrivée: **10 h 30**

**TEXTE DE LA DÉPÊCHE.**

*Les trains de l'exploitation pendant la voie de gauche entre Ablon et St André à partir du 17 novembre de ce jour.*

*[Signature]*

Dépêche télégraphique de 1861 des Chemins de Fer du Dauphiné, créée le 05 décembre 1857, appelée autrefois « Compagnie du Chemin de Fer de Saint-Rambert à Grenoble » provenant de St André et destinée à Bourgoin en Isère, concernant la circulation des trains sur une partie de la ligne.

### III° DE LA TÉLÉGRAPHIE FRANÇAISE DANS LE RESTE DU MONDE

#### 3-1 Avec le continent européen

Les télégrammes sont, en ce qui concerne l'application des tarifs, soumis à deux régimes différents: le régime intérieur c'est-à-dire la France métropolitaine, la Corse, l'Algérie, la Tunisie et Monaco et le régime international qui se subdivise d'ailleurs lui-même en régime européen et en régime extra-européen.



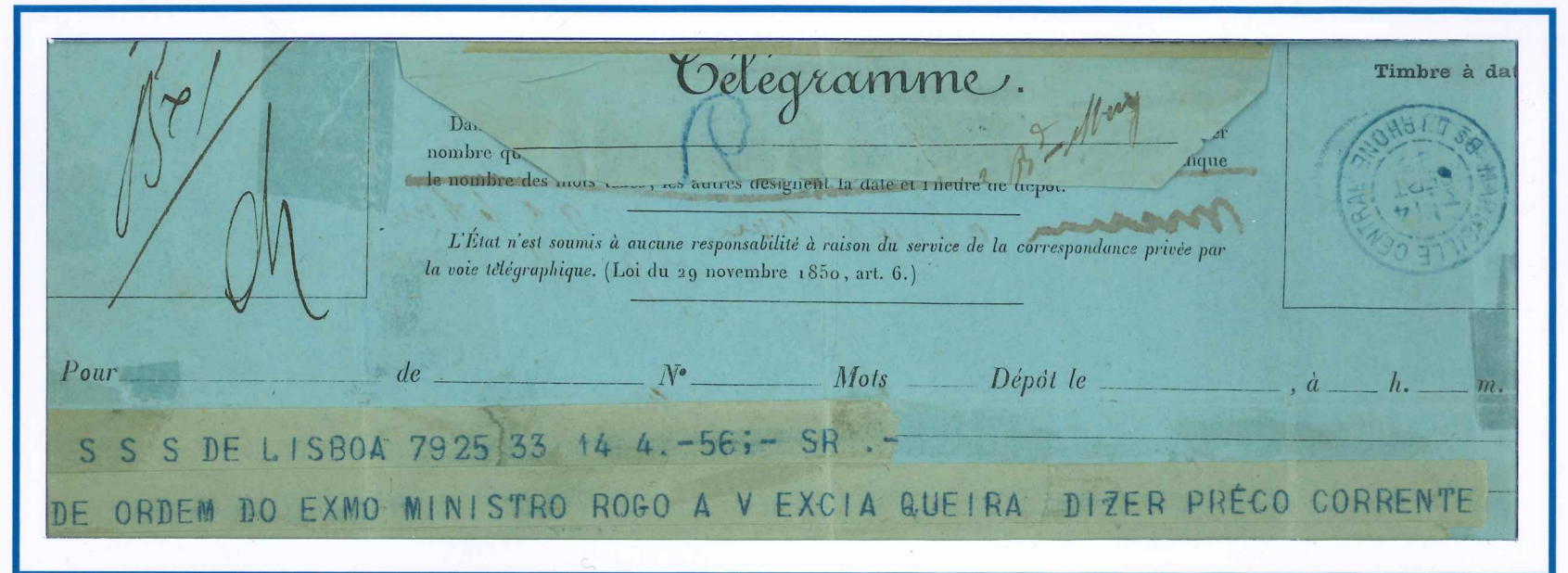
Enveloppe télégraphique d'un télégramme local du 19 décembre 1867 destinée à l'origine à Tivoli à Paris puis réexpédiée à Séville en Espagne au Consulat de France.

Affranchissement avec une paire du 20c bleu Empire Franc au tarif de 40c pour une lettre affranchie pour l'Espagne du 01 janvier 1860.

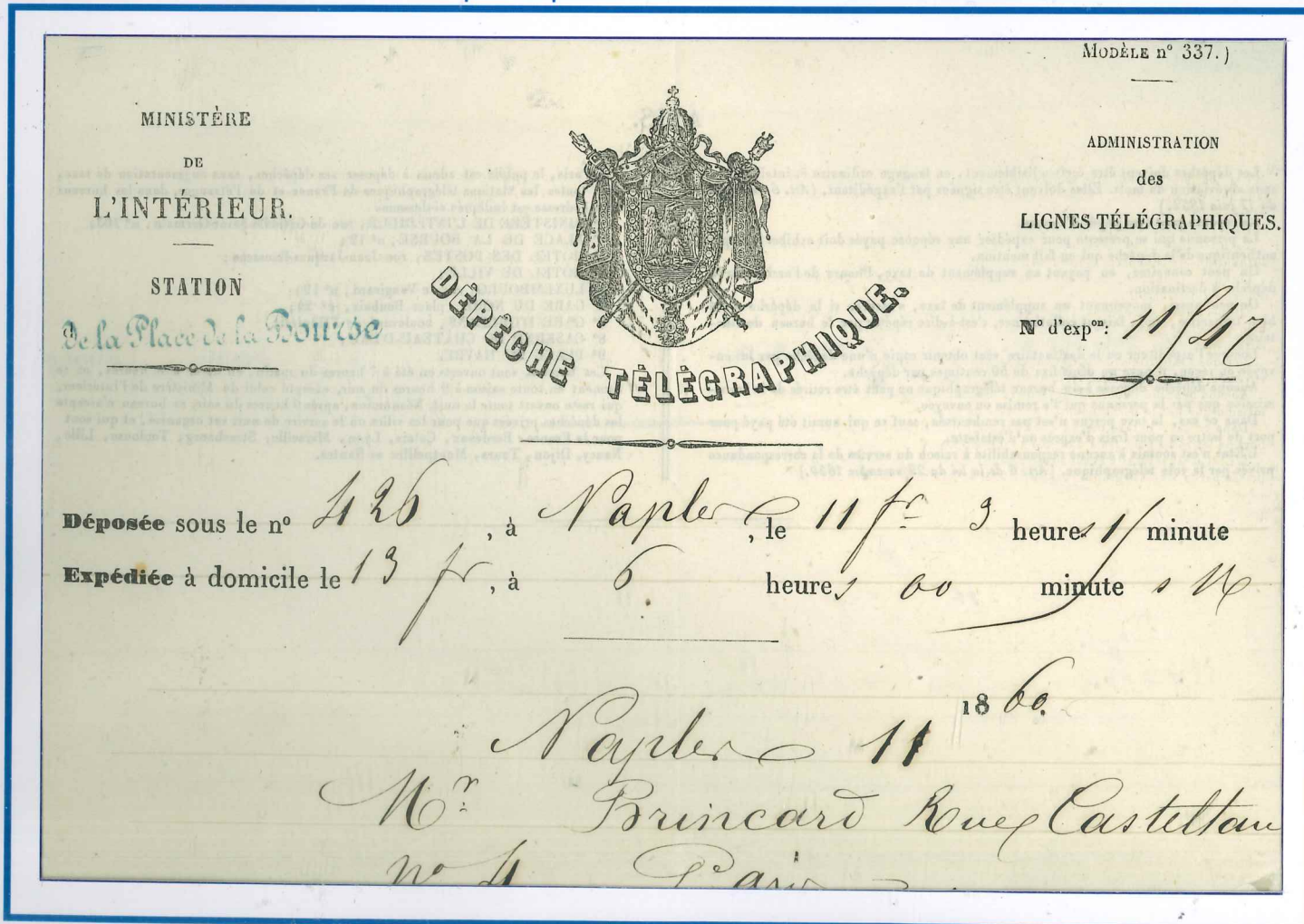


Télégramme, émanant d'une représentation diplomatique, du 14 septembre 1899 expédié par le ministère de l'Agriculture du Portugal et destiné au Consul du Portugal à Marseille.

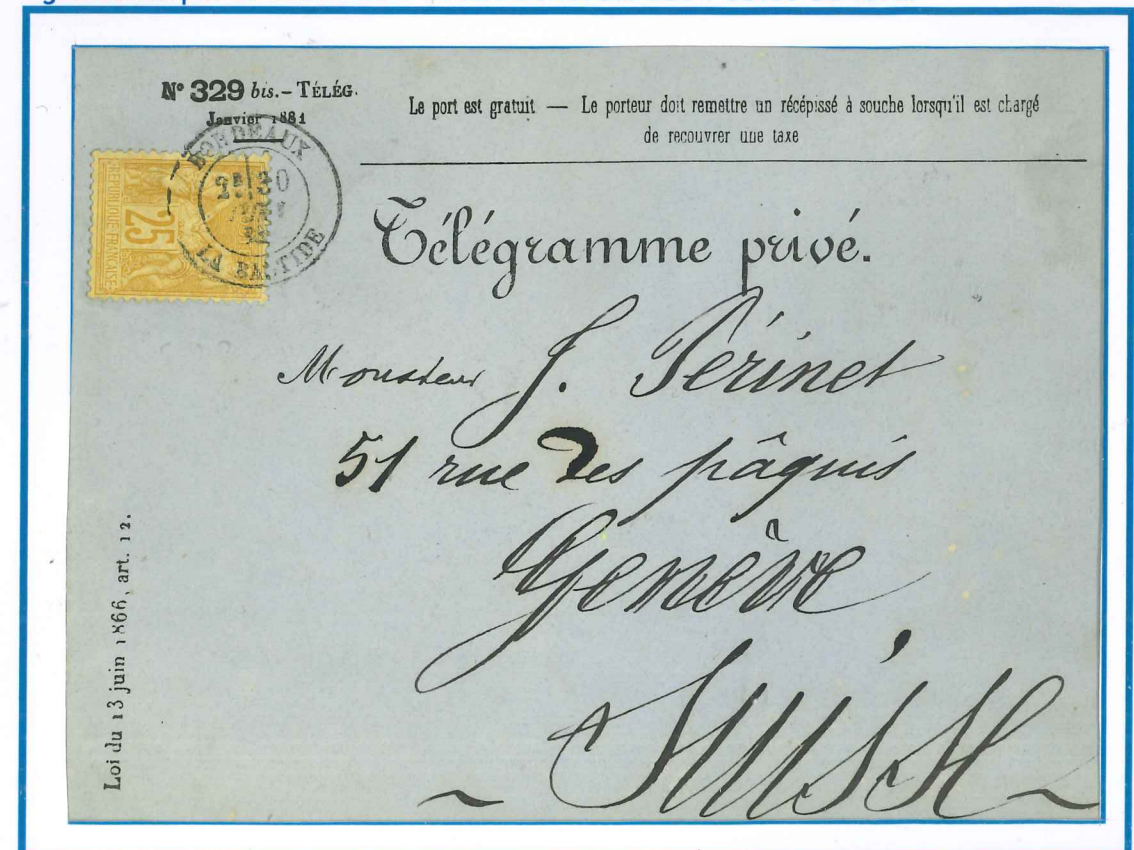
La lettre « S » en préambule dans le texte, indique que selon la classification réglementaire internationale, c'est un télégramme d'« ÉTAT ».



Dépêche télégraphique N° 426 en provenance de Naples du 11 février 1860 pour Paris et distribuée le 13 et son cachet pré-imprimé « Station de la Place de la Bourse ».



Télégramme destiné pour la Suisse du 30 juillet 1882 affranchi avec un timbre Sage 25c bistre sur jaune type II « N » sous « U » au tarif du 01 er mai 1878 réglementé par le Traité de l' Union Générale des Postes de 1876.



SERVICE POSTAL  
PAR PIGEONS VOYAGEURS

CARNET DE DEPECHE AERIENNES  
DES AEROSTIERS.

1870 - 1871



UN "FILIN CIRE"

POUR ATTACHER LE  
"PORTE-DEPECHE"  
LA PLUME D'UN  
PIGEON-VOYAGEUR

EPAISSEUR  
0.028 MM.

*AVIS IMPORTANT :*

1° Remplir la souche dont le 1<sup>er</sup> numero est le numero d'ordre du Telegramme et le 2<sup>me</sup> numero le numero d'ordre du Pigeon.

2° Bien indiquer le jour, la date et l'heure exacte du Lacher.

3° A la premiere ligne repeter les numeros d'ordre du Telegramme et du Pigeon et le jour, la date et l'heure exacte du Lacher.

4° Notifier si le Telegramme a une seule, ou double ou triple copie; toutes les copies doivent porter le meme N<sup>o</sup> d'ordre sauf celui du Pigeon.

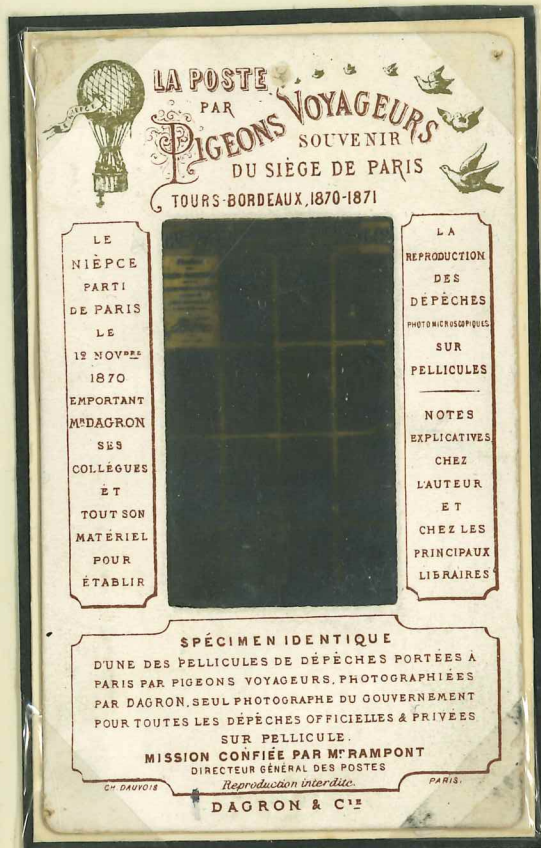
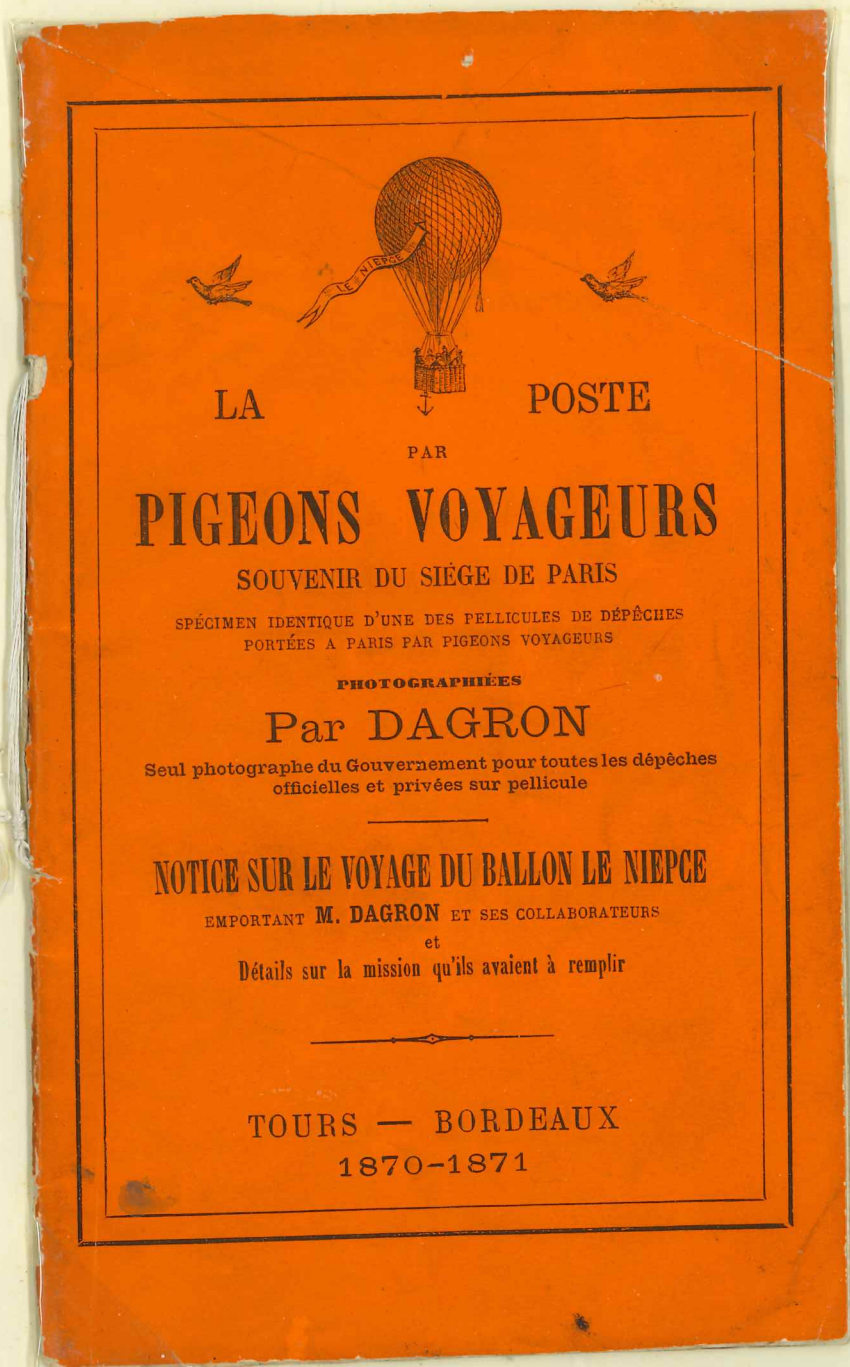
*Toutes les depêches du présent Carnet doivent porter un N<sup>o</sup> Pair.*

# THE FRANCO-PRUSSIAN WAR

## SIEGE OF PARIS

THE PIGEON POST

Pigeongrams



1871 booklet on the pigeon post of the Siege of Paris, written by its inventor Dagron.

Souvenir *pellicule* by Dagron of the type issued with the booklet, with 15 blocks of microfilm messages.

*Telegramme au amsterd*  
The Electric and International Telegraph Company.

[1881 W. - Message Receipt Form.]

(INCORPORATED 1846.)  
Central Station, Founders' Court, Lothbury,  
London.



Station. 18

RECEIVED for

according to the Company's published Tariff.

Counter Clerk.

Comunicado á las // horas  
20 minutos del 29 de  
Nov de 1879

El Jefe de Servicio,

*[Signature]*

ESTACION DE  
INDIA TELEGRAFICO.



INDICACIONES.	FECHA	HORAS.	NUMEROS
	No. 161, - 1. - 6. 79.	- 5. 00. 00.	

MESSAGES ONLY.



STAMPS must be affixed whole, the upper portion above, and the lower portion below, as shown in the accompanying illustration.

MESSAGE NOT ACCEPTED.

RECEIPT FOR INLAND TELEGRAM.

Indian Telegraph.

*[Handwritten notes in red ink:]*  
Official Instructions...  
Commencement de la transmission...  
512

Télegramme privé.

K. PR. FELD-POST  
RELAIS N.º. 4.  
3/9

*Ab*  
*Intygobrief*  
*From Kastan*

*Tveden*  
*Christianstrasse 24*

Il n'y a rien à payer au porteur.

Reçu de \_\_\_\_\_  
fil \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. *17*

L'Employé,

# Télégramme.



Place du timbre à date. Réexpédié \_\_\_\_\_  
fil \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h.

L'Employé,

Indications de service.  
*off*

*N° 45.  
20.6.94*

Pour *2* *bons* de *Kankan* N° *453* Mots *43* Dépôt le *20 mai*, à *9 h. 15* m. du *m*  
*372 Comdt Kankan à Gouverneur Kayes et Comdt Région*  
*ind Sigiuri.*

*ai honneur rendre compte que réponse à télégramme*  
*821 a quitté Kankan 16 mai à adresse Comdt Région*  
*Paramah et par suite a dû prendre route Kayes par courriers*  
*parti Sigiuri 11 juin.*

N° 700 [Ancien 307]. — Gr. sigle jaune 160. (Dés. 1890.)

AVIS. Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

INDICATIONS DE RÉCEPTION

Télégramme

Place du timbre  
à d.d.

INDICATIONS DE TRANSMISSION

Indications de service.



*110*

Pour \_\_\_\_\_ de *nuonia* N° *734* Mots *78* Dépôt le *7*, à *8* h. \_\_\_\_\_ m. du \_\_\_\_\_

*Circle Kuni a Region Siguiri n° 213*

N° 710 (anc. 387)

*Réponse à D<sup>r</sup> 2, contenant papier 2 rames encre 2 litres  
plumes anglaises 2 livres porte plumes 16 crayons 36 règles 2  
gommes 3 enveloppes grandes 300 petites 300 registres 4 cotons  
renferment une feuille papier calque imprimés roles ratures 3  
situations modèle T 5 états condamnations 7 cadenas 6 amende  
6 copie journal perceptions 4 états ciments 3 notes forcheannais  
19 situations village liberté 13 livres solde neant sous unes  
néant*

GUINÉE FRANÇAISE

Télégramme Officiel



POSTES ET TÉLÉGRAPHES

de \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Mots \_\_\_\_\_ Dépôt le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Toute autorisation de vente jusqu'à ce que  
j'ai reçu de votre part instructions fermes.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N°

4994

Parvenue à 8 h. 10 m.

Expédiée à 8 h. 11 m.

Marbome jeudi

Boué Salande Bordeaux  
160 10 pièces, premiers après  
178 sous vendeurs Novembre  
Décembre 177 affaires après 176  
sous vendeurs actuels, Rossier  
20 pièces Novembre seulement  
170

Garrie

Par Copie

Le Directeur du Télégraphe

*[Signature]*



20

RECEPTION :

# Télégramme.



INDICATIONS DE TRANSMISSION :

Indications de service.

Havas

de Paris N° 19298 Mots 16 Dépôt le 27<sup>h</sup> à 7<sup>h</sup> m. du 27<sup>o</sup>  
off. St Louis

Quelques désordres en Espagne mais ont caractère  
américain continuent bombarder divers points  
Cuba.

Coller ici la partie de la bande Hughes portant collationnement du télégramme.

INDICATIONS DE RÉCEPTION :

Télégramme.

INDICATIONS DE TRANSMISSION :

Indications de service.

Hayas



Pour *Ch* de *Paris* N° *19298* Mots *16* Dépôt le *27*, à *7* h. m. du *2*

*Off. St Louis*

*Quelques désordres Espagnols mais caractère local. Américains continuent bombarder divers points Ouest Cuba.*

N° 702 [anc. 325]. (Fév. 1896.) — Grand signe rose 160.

Coller ici la partie de la bande Hughes portant collationnement du télégramme.

*New York*

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

*NYOR*

De .....

BUREAU DU HAVRE

N° de Sortie *333*

N° d'Entrée *420* mots .....

Réexpédié à .....

Reçu à ..... h. du .....

le ..... à ..... h. du .....

L'Employé :

*guy*

Indications de Service

L'Employé :

Viâ Commercial

*Bachelar*

*haine*

*500 Penn Yan Alvena*

*13 cents*

*esaurirto*

*tarsiano*

*atlas*

*esaurirto*

*tarsiano*

*atlas*

**BULLETIN DES LOIS**  
**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

**N° 382.**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

**N° 6812. — Loi relative à la Taxe télégraphique.**

**Du 21 Mars 1878.**

(Promulguée au Journal officiel du 22 mars 1878.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI dont la teneur suit :

ART. 1<sup>er</sup>. La taxe télégraphique pour tout le territoire de la République est fixée comme suit :

Quelle que soit la destination, il sera perçu cinq centimes (0<sup>f</sup> 05) par mot, sans que le prix de la dépêche puisse être moindre de cinquante centimes (0<sup>f</sup> 50).

Cette disposition recevra son exécution au plus tard quatre mois après la promulgation de la présente loi.

2. Les taxes sous-marine, sémaphorique et urbaine, et généralement les taxes accessoires, ainsi que les mesures propres à mettre les règles du service télégraphique intérieur en harmonie avec celles du service international, pourront être fixées par décrets; néanmoins, celles de ces dispositions qui pourront affecter les recettes de l'État devront être soumises à l'approbation des Chambres dans la prochaine loi de finances.

3. Un crédit de trois millions trois cent neuf mille huit cent dix francs (3,309,810<sup>f</sup>) est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1878, en addition à ceux ouverts ou à ouvrir par les lois de finances.

Il sera ainsi réparti :

CHAP. VII. Personnel des lignes télégraphiques.....	940,810 <sup>f</sup>
VIII. Matériel et travaux neufs des lignes télégraphiques.....	2,369,000
TOTAL.....	3,309,810

XII Série.

*Télégramme privé.*  
(Loi du 13 juin 1866, article 12.)



*M. Chomain,*  
*Jaubourg*





Ministère  
des Postes et des Télégraphes.  
Direction  
des  
Services sédentaires.  
Bureau  
des Transmissions  
Réseau Cantonal.

## Déclaration

pour l'établissement d'un service télégraphique à *Fauquières*,  
commune de *Fauquières*, canton de *Moyenneville*,  
arrondissement de *Abbeville*, département de la *Somme*.

Le Maire de la commune de *Fauquières*,

Agissant au nom et pour le compte de cette commune en vertu d'une  
délibération du Conseil municipal en date du 23 <sup>juin</sup> 1875 dont  
un extrait est ci-joint ;

Dans le but d'obtenir la création d'un service télégraphique  
à *Fauquières*,

Déclare soumettre aux dispositions ci-après :

1<sup>o</sup> La commune de *Fauquières* s'oblige à contribuer :  
1<sup>o</sup> aux frais d'installation des appareils au bureau de poste pour une  
somme de Cinq cents francs, et 2<sup>o</sup> à la dépense de premier établissement  
de la ligne pour une somme calculée à raison de cent francs par kilo-  
mètre de ligne aérienne à construire (le fil compris) et de cinquante francs  
par kilomètre de fil posé ou à poser sur appuis déjà placés.

2<sup>o</sup> Le montant de la part contributive de la commune est évaluée  
approximativement à la somme de *seize cents (seize)*  
*soixante-dix-neuf francs* qui sera versée au Trésor  
vers le (2) Trésor : *treize cent quatre-vingt-treize francs quatre-vingt-huit centimes*  
immédiatement, et le reste dans les délais fixés par la décision M. du 1<sup>er</sup> Mars 1873.  
Le montant définitif de la subvention sera indiqué,  
après exécution du travail, sur le décompte dressé par le Directeur-Ingénieur  
de la région télégraphique.

(1) Appliquer le timbre de dimension réglementaire avant de renvoyer la déclaration à  
l'Administration Centrale.

(2) Indiquer la date du versement, qui peut être effectuée, soit en une seule fois, au moment  
de l'ouverture du bureau, soit en deux annuités dans le délai maximum d'un an, la première  
moitié étant exigible lors de l'inauguration du service.

ADMINISTRATION  
DES POSTES.

PLACES RETENUES

DANS LES MALLES-POSTES.

BUREAU

d

DÉCLARATION D'INSCRIPTION

À DÉLIVRER AUX VOYAGEURS.

DÉPARTEMENT,

d

N.º 269

d'inscription au livre  
de souche.

ROUTE { de  
section) à

Départ du 11 mai 1835

JE reconnais que M. *Moeli*  
a retenu aujourd'hui à mon bureau *in*  
place jusqu'à *Crozier*  
dans la malle-poste ci-dessus désignée.

A *Paris* le 6 mai 1835

Le Directeur des Postes,  
*Duchet*

30-71

90

(N.° 143.)

BUREAU DES POSTES de Crozes par  
ARTICLE d'argent de l'ère républicaine,  
Déposé par le C. u. Clugny l'an 3

(N.° 143.)

BUREAU DES POSTES de Crozes  
ARTICLE d'argent de l'ère républicaine,  
Déposé par le C. u. Clugny l'an 3

le 26. Brumaire Clugny à l'année républicaine,  
pour le C. u. Clugny

Nota. Ce Numéro doit être gardé par la personne qui fait le dépôt, pour le représenter au Bureau en cas de réclamation; il servira de renseignement pour recherches de l'article, ou en cas de nécessité d'expédier un duplicata de la Reconnaissance.

67



Mandat adressé à un militaire a  
FRANEY VOLTAIRE.

Bureau d'anses Envoi du 4<sup>e</sup> Primaire 3<sup>e</sup> année 179

Je soussigné Directeur des Postes, reconnois avoir reçu  
d'un Citoyen romain l'ourid  
la somme de cinquante Livres en assignat  
pour l'e Citoyen antoine Loyi Soldat  
à Serney dpt de Lain  
& je promets de la faire passer par le premier ordinaire au Bureau  
où elle doit être payée franche de port, le droit de 5 p. 0, qui  
étoit dû, ayant été perçu.

A done ce 4<sup>e</sup> Primaire 1793  
Bureau

On prévient que cette Reconnoissance ne sera acquittée,  
que lorsque la somme qui y est énoncée, sera parvenue  
au Bureau où elle doit être payée; & il faudra repré-  
senter cette Reconnoissance qui restera entre les mains  
du Directeur: il faudra aussi représenter la Lettre qui  
aura donné avis de l'envoi de ladite somme.





Télégraphie

LIGNE

de



écrit le 11. au  
Commandant Du 3<sup>e</sup> Régiment  
de Strasbourg

Dépêche Télégraphique de Paris Du 10<sup>e</sup> 9<sup>h</sup>

1813 Parvenue à Strasbourg le même jour à 5 heures 1/2 du soir

Le Ministre Directeur de L'adm<sup>n</sup> de la Guerre

Monsieur Le Général Commandant à Strasbourg,

Les Effets d'habillement dont il s'agit dans votre  
Dépêche Télégraphique du 8 doivent rester à Strasbourg, ils  
doivent être emballés, et déposés provisoirement chez le Magasin  
Militaire de cette place.

Certifié conforme par le  
Directeur du Télégraphe  
Cornilleau

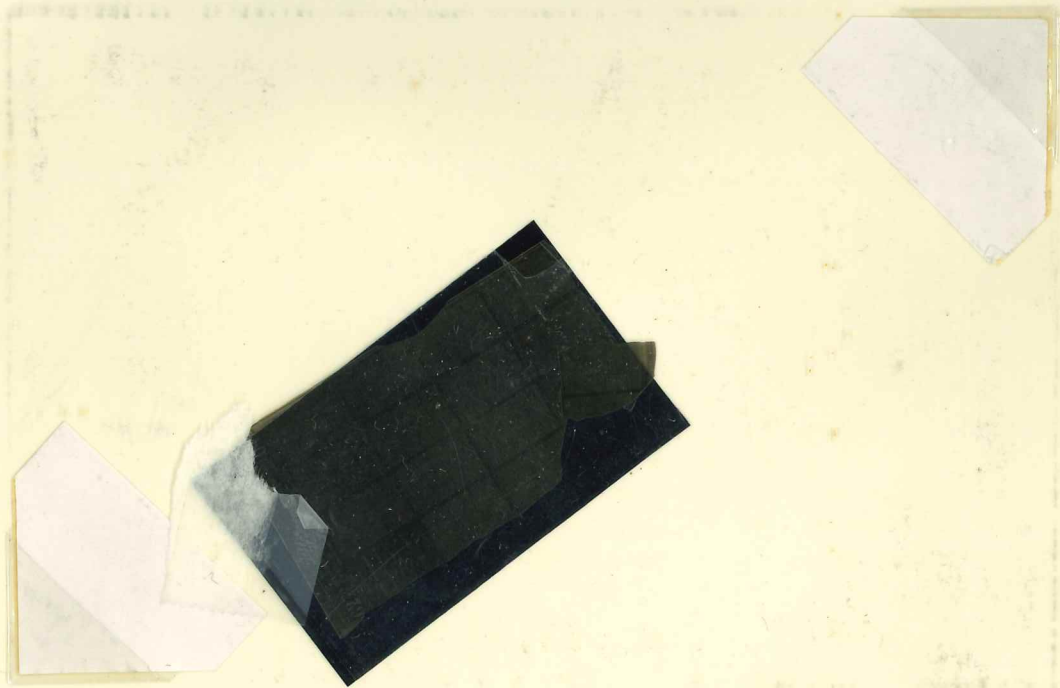
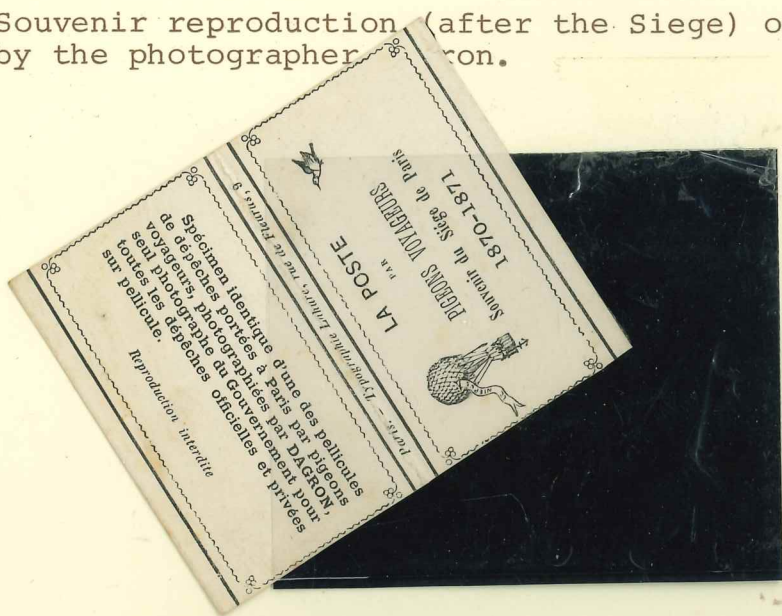
# THE FRANCO-PRUSSIAN WAR

## SIEGE OF PARIS

THE PIGEON POST

Pigeongrams

Souvenir reproduction (after the Siege) of his pigeon post microfilm by the photographer *Niepce*.

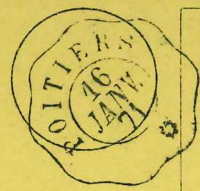


"*Similacre d'une pellicule photographique*" Nos.627-642, with Dagron's "*Niepce*" logo on the wrapper.

Letter with which it was posted "*with Aunt Pollie's fondest love*", Highbury 1 October 1914.

N° de départ : 7267  
 Nombre de mots : 127  
 Taxe :  
 Réception télégraphique :  
 Transmis ou Reçu par : Couss  
 Fil n° 300  
 a 7 h<sup>00</sup> m<sup>00</sup> du 1<sup>er</sup>  
 L'Employé.

BUREAU DE



DÉPÊCHE

OFFICIELLE OU DE SERVICE

Sactier de Bourcaun  
 le 16 Jan 1871, à 12 h<sup>00</sup> m<sup>00</sup> du 1<sup>er</sup>.

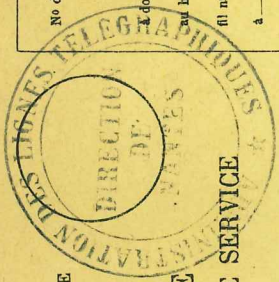
N° d'arrivée : 438  
 EXPÉDIE  
 à domicile : 17 h<sup>00</sup> m<sup>00</sup> du 1<sup>er</sup>  
 au bureau de :  
 fil n° :  
 à : 10 h<sup>00</sup> m<sup>00</sup> du 18  
 L'Employé.

Guerra - Col C<sup>t</sup> 18<sup>e</sup> jour Cours  
 à C<sup>t</sup> Genie Tithiers à Général Chef  
 d'Indre et Loire - Cours.

Rompre les ponts de la Loire - Cours  
 et en aval serait une opération illusoire pour empêcher  
 l'ennemi d'envahir la rive gauche puis qu'il possède  
 des ponts en amont et qu'en un ou deux jours il aurait  
 établi des ponts de Campagne en aval ou réparé les ponts  
 rompus. Ce qui importe, c'est de lui interdire sur la rive gauche  
 l'usage des voies ferrées afin d'entraver et de retarder l'arrivée  
 des munitions et l'évacuation de ses malades et de ses blessés.  
 Je donne, en conséquence, l'ordre que le Commandant de génie  
 à Cours et l'ingénieur en chef d'Indre et Loire se concertent  
 immédiatement avec l'ingénieur de La Voie pour préparer d'urgence  
 la destruction du viaduc de L'Indre ou de tel autre ouvrage.  
 Il est plus au sud dont la réparation nécessitera 10 ou 15 jours  
 de travail à l'ennemi. Les fournitures préparées, les poudres seront  
 déposées sans tâche dans des postes de surveillance de la rive  
 à proximité et confiées à des agents sûrs qui seront chargés de plaquer  
 les poudres lorsque l'approche de l'ennemi leur sera signalée par  
 un officier qui aura de vous la mission de surveiller cette opération et  
 qui y mettra le feu également sur votre ordre ou sur l'ordre de  
 l'officier délégué à cet effet ou si vous le jugez à propos de l'ingénieur  
 en chef à qui vous laisserez les instructions nécessaires. Vous me rendrez  
 compte des Dispositions prises.

Véronique

No de départ :  
 Nombre de mois : groupes :  
 Taxe :  
 Réception télégraphique :  
 Transmis ou Reçu par à :  
 Fil n° :  
 L'Employé :



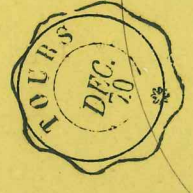
No d'arrivée :  
 Expédié :  
 Le :  
 à domicile... à :  
 au bureau de :  
 Fil n° :  
 L'Employé :

BUREAU DE  
 DÉPÊCHE  
 OFFICIELLE OU DE SERVICE

le 18, à 18 heures du  
 29-12-70

URG EVREUX BORDÉAU 7602 96 116 12./55 SR - JUSTICE/A PRÉFET EVREUX 2983  
 - J APPRENDS QU'A DEUX KILOMETRES D EVREUX LA PROPRIETE DE GOLDSCHMIDT A ETE  
 AFFREUSEMENT PILLÉE ET DEVASTÉE PAR CETTE HORDE DE BARBARES ET QUE LES DEUX  
 DOMESTIQUES RESTANT SUR LES LIEUX, AFFOLES DE TERREUR, ONT ~~DISPARU~~ DISPARU - DONNEZ  
 UN COUP D OÉIL DE PROTECTION LE PROPRIÉTAIRE ABSENT - QUAND POURRONS-NOUS,  
 CHER PRÉFET, RÉLÉVER TOUTES LES INFAMIES ~~DE~~ DE CETTE HORRIBLE GUERRE? BON  
 COURAGE! NS RENAISSONS, LA RÉPUBLIQUE COUVRIRA DE SA GLOIRE NOTRE FRANCE RÉGÉNÉRÉE  
 LES SOUILLURES DE L EMPIRE APPRENDRONT A NOTRE CHERE FRANCE LA HAINE CONTRE  
 LE GOUVERNEMENT D UN SEUL

N° de départ : \_\_\_\_\_ groupes : \_\_\_\_\_  
 Nombre de mots : \_\_\_\_\_  
 Taxe : \_\_\_\_\_  
 Réception télégraphique : \_\_\_\_\_  
 Transmis ou Reçu par *Bard* Fil n° \_\_\_\_\_  
 à *24* h<sup>es</sup> m<sup>es</sup> du \_\_\_\_\_  
 L'Employé, *gouet*



BUREAU DE  
 DÉPÊCHE  
 OFFICIELLE OU DE SERVICE

N° d'arrivée \_\_\_\_\_  
 À domicile... A \_\_\_\_\_ h<sup>es</sup> m<sup>es</sup> du \_\_\_\_\_  
 au bureau de \_\_\_\_\_ h<sup>es</sup> m<sup>es</sup> du \_\_\_\_\_  
 01 n° \_\_\_\_\_  
 4 \_\_\_\_\_  
 Le \_\_\_\_\_  
 L'Employé, \_\_\_\_\_

le *11*<sup>me</sup> 187<sup>o</sup>, à \_\_\_\_\_ h<sup>es</sup> m<sup>es</sup> du \_\_\_\_\_

URG TOURS BORDEAUX 5179 59=22 6 27 S - GUERRE A COMMANDANT DU  
 GENIE TOURS - TENEZ PRET A ETRE ATTELE LE PARC DE CORPS D ARMEE QUI EST A  
 TOURS Y COMPRIS LE HARNACHEMENT LE DETACHEMENT DE SAPEURS CONDUCTEURS  
 ARRIVERA DANS 2 OU 3 JOURS IL EST DESTINE AU 21 E CORPS IL RESTERA A TOURS  
 DEUX PARCS DE CIE ET LEUR HARNACHEMENT QUE VOUS DIRIGEREZ  
 SUR BORDEAUX = VERONIQUE

Mod. n° 307. - Oberthur et fils, Rennes.

Einsatz moderner Uebermittlungsmittel beim Telegraphendienst :  
 Mit SCHREIBTELEGRAPH ( Streifendrucker ) übermittelte Meldung.



# FRENCH ELECTRIC TELEGRAPHY IN THE METROPOLIS AND IN THE WORLD FROM 1850 TO 1900



Communicating very quickly, in peacetime but originally especially in times of war, has become over the centuries an absolute necessity for man. Progressively the prodigious progress of technology allowed him to solve more quickly the complex problems of the transmission of thought and the removal of limits in space.

From the second half of the 18th century, the electric telegraph works in conjunction with Chappe's aerial telegraph to permanently replace it.

Therefore, under the beneficial impulse of the Emperor Napoleon III it will undergo a radical transformation in its organization and its mode of operation, thanks to the spectacular development of telegraph lines. It will thus cease to concern only power, as was the case until then, thus responding to a legitimate and enthusiastic aspiration of individuals.

**The remarkable pieces are presented in a similar frame.**

## 1° TELEGRAPHY AT THE SERVICE OF POWER AND FINANCE

### 1-1 Private Telegraph Correspondence Act of 1850

Founding law of telegraphy in France implemented from 1 March 1851 authorizing any individual in power, thanks to the telegraph service, it corresponds to the intermediary of the Administration and Instruction on the Private Telegraph with its modalities of application from 1852.

## INDEX

### I° ON TELEGRAPHY AT THE SERVICE OF POWER AND FINANCE

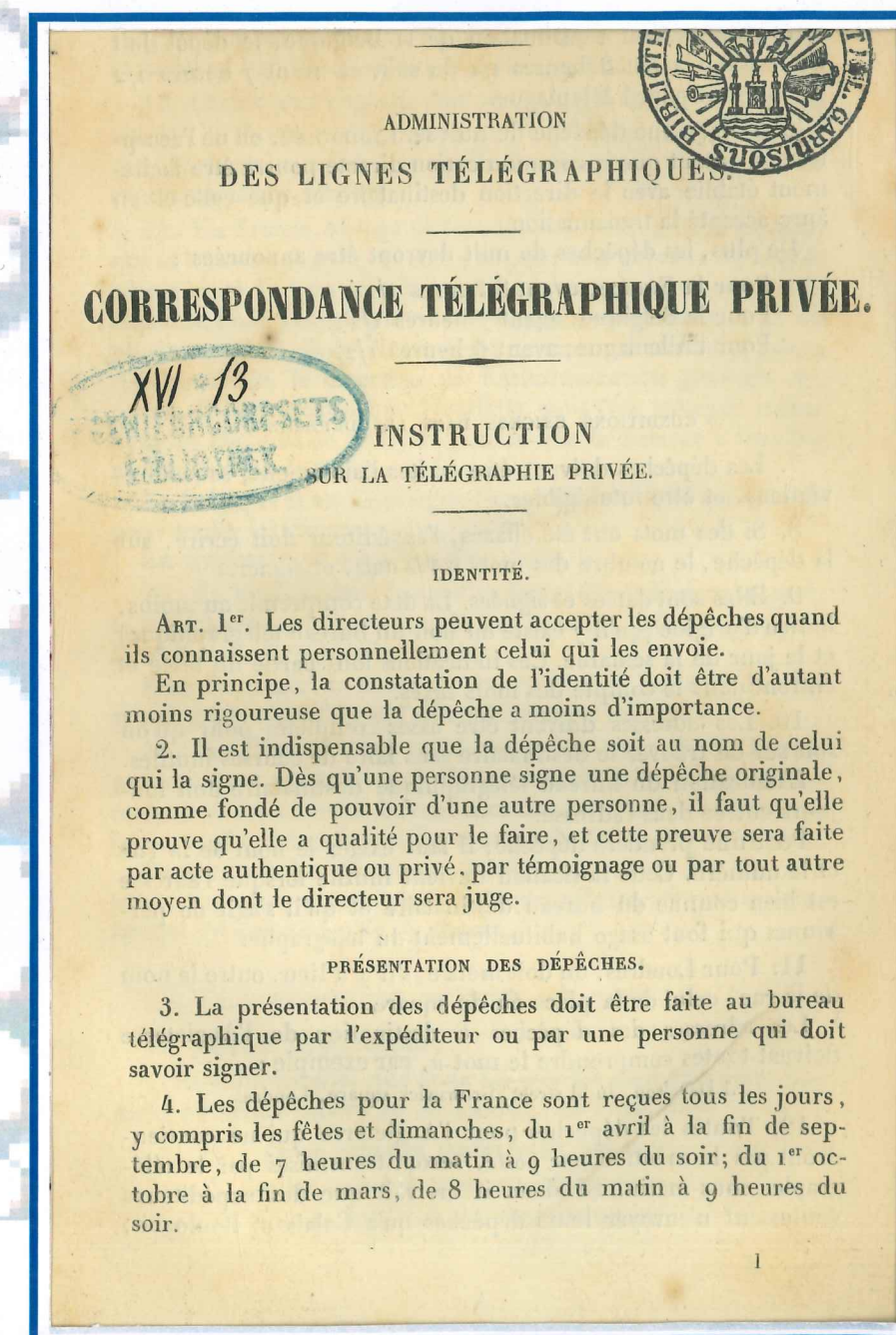
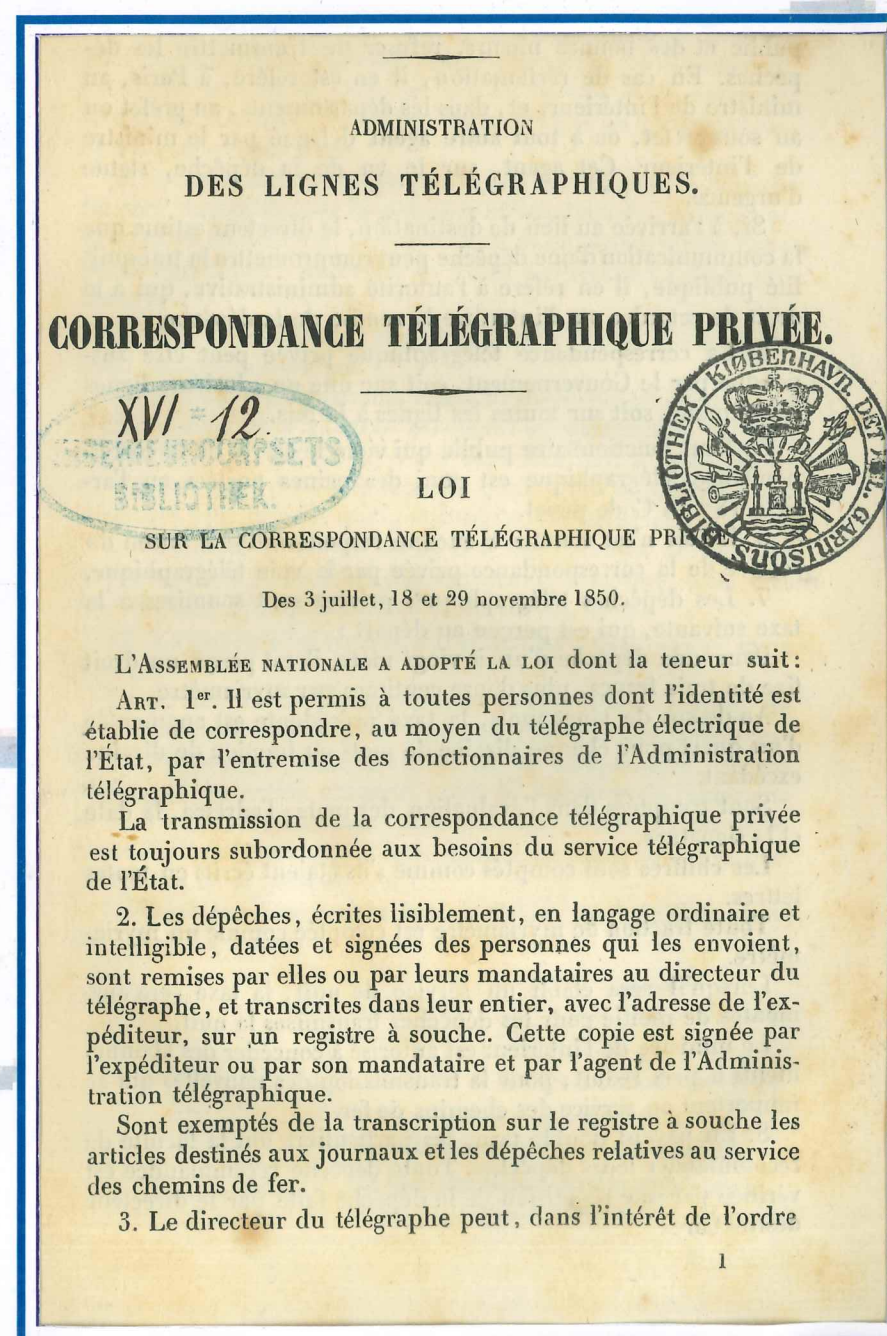
- 1-1 Private Telegraph Correspondence Act of 1850 pages 01-02
- 1-2 Telegraphy map of the French Empire and selection of telegraph forms pages 03-08
- 1-3 Imperial, autographic, semaphore and lock telegraph service pages 09-14
- 1-4 Military telegraphy pages 15-22
- 1-5 Official Telegraphy pages 23-28

### II° ABOUT PRIVATE TERRITORIAL TELEGRAPHY

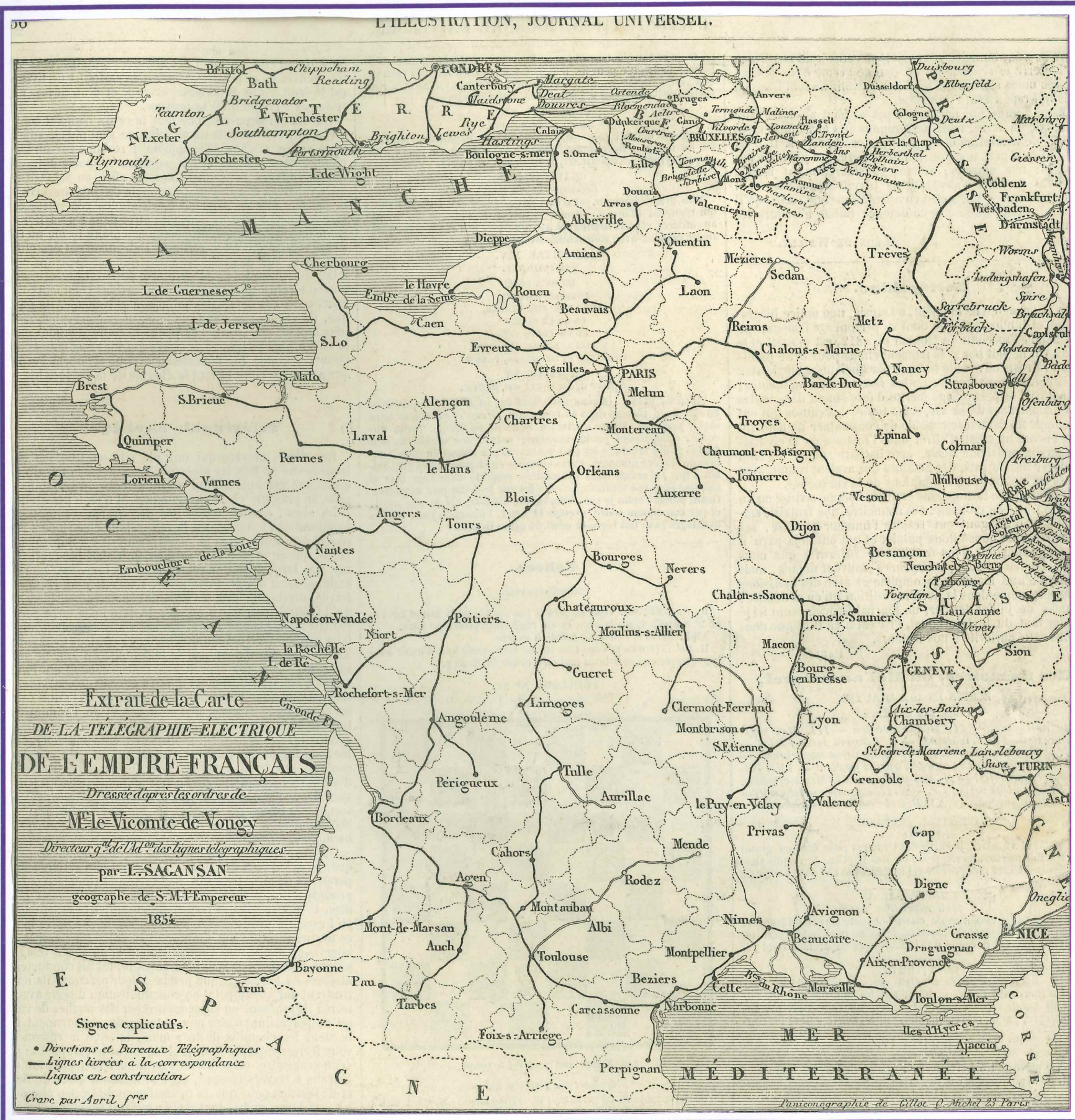
- 2-1 On some telegraph stamps pages 29-30
- 2-2 Some telegraphic forms out of the ordinary pages 31-36
- 2-3 On the postal routing of franked telegrams pages 37-40
- 2-4 About telegraph services in particular pages 41-56
- 2-5 Telegraphy and the Railway Service pages 57-60

### III° ON FRENCH TELEGRAPHY IN THE REST OF THE WORLD

- 3-1 With the European continent pages 61-62
- 3-2 In french offices outside mainland France pages 63-70
- 3-3 Telegraphy in Algeria pages 71-74
- 3-4 Underwater telegraph cables pages 75-80



1-2 Carte de la télégraphie de l'Empire français et sélection de formulaires télégraphiques



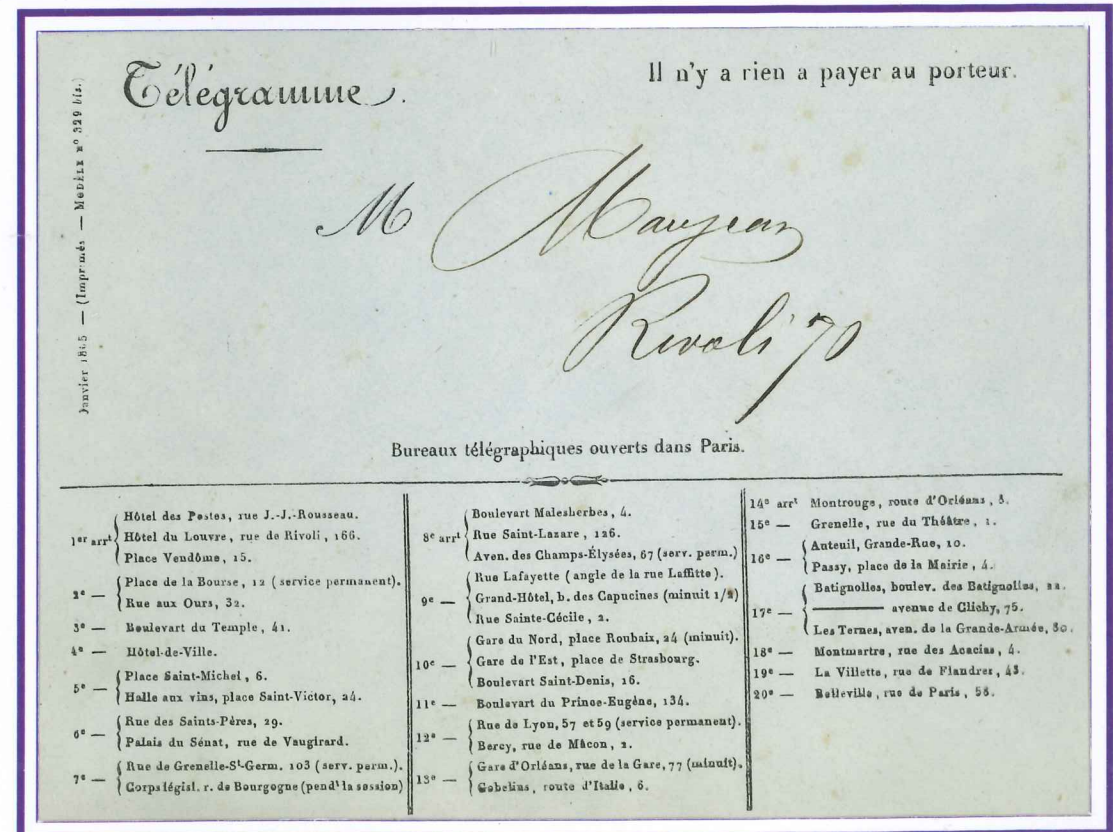
Carte de 1854 établie à l'initiative de Mr de Vougy, parue dans « L' ILLUSTRATION, Journal Universel » montrant le tracé des lignes et des Directions des bureaux télégraphiques et répondant ainsi à l'attente des financiers et des simples usagers qui réclamaient avec insistance la faculté d'utiliser le télégraphe électrique.

**BIBLIOGRAPHIE**

- \* F.M. : LA TÉLÉGRAPHIE EN FRANCE de J.L. Narjoux (avril 1982 et juillet 1983)
- \* LA TÉLÉGRAPHIE HISTORIQUE de A. Belloc (1888)
- \* INSTRUCTION SUR LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE par le Service du Ministère de l'Intérieur-Administration des lignes télégraphiques (1851)
- \* INSTRUCTION À L'USAGE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES par le Ministère des Postes et des Télégraphes (1883)
- \* INTRODUCTION À L'HISTOIRE POSTALE de 1848 à 1878 par Mme Michèle Chauvet
- \* CATALOGUE DES MARQUES POSTALES ET OBLITÉRATIONS D'ALGÉRIE 1830 -1876 par Mrs Halden et de Beaufond (1949)
- \* THE PIGEON POST INTO PARIS 1870-1871 par J.D. Hayhurst O.B.E. (1970)
- \* LA POSTE MARITIME FRANCAISE : Tomes III et VII de Raymond Salles
- \* LA POSTE MARITIME: LES PAQUEBOTS FRANÇAIS ET LEURS CACHETS 1780-1935 par Mrs Bourselet, Maréchal, François et Gilbert (1936)



*Le développement du télégraphe sous l'impulsion de Mr de Vougy, Directeur Général de l'Administration des Lignes Télégraphiques depuis 1853, a permis de tisser sur tout le territoire métropolitain un « maillage » des lignes télégraphiques reliant entre elles toutes les préfectures et les principales villes à l'exception de la Corse. Ce réseau télégraphique intérieur a également des connections intra-européennes avec la Savoie, le Comté de Nice (Etats Sardes), la Suisse, la Prusse, la Belgique et même l'Angleterre via une ligne sous-marine.*



Enveloppe télégraphique modèle 329 bis avec sa liste des bureaux télégraphiques ouverts à Paris en janvier 1865.

Premières dépêches télégraphiques depuis la loi télégraphique de 1850 sur la correspondance privée. Seulement deux bureaux télégraphiques sont ouverts à Paris : celui du bureau central, Rue de Grenelle-Saint Germain et celui de la « succursale » Rue de Richelieu.



Les dates d'arrivée au verso des dépêches, les adresses des destinataires permettent d'affirmer que ces deux cachets télégraphiques caractéristiques avec couronne de laurier frappés en rouge ont été simultanément et plausiblement utilisés par les deux bureaux existants à cette époque soit de mars 1851 à fin 1854, date de création de nouveaux bureaux à Paris.

Seule la signature de Mr de Regny (dépêche de gauche), nommé Directeur du bureau, Rue de Richelieu, dès son ouverture en fin 1852, au bas d'une copie d'arrivée en l'absence d'indications explicites, permet de différencier ces deux bureaux.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N° 9297

Parvenue à 2 h. 07 m.


Expédiée à 10 m.

Lyon jeudi

M. M. de Rothschild frères  
à Paris.

Toutes les primes vendues pour  
votre compte ont été abandonnées  
Ferrand

Le Directeur  
de Regny



Les bureaux sont ouverts à Paris }  
rus de Grenelle-Saint-Germain, 103, tous les jours, de 8 heures à 9 heures.  
rue de Richelieu, 83, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 10 heures à 6 heures.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE. DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

N° 6389

Parvenue à 8 h. 20 m.

Expédiée à 8 h. 27 m.

Lyon, jeudi.


Messieurs de Rothschild  
frères, à Paris.

Votre dépêche n'est arrivée  
à trois heures seulement,  
trop tard pour la bourse.  
On a fait 100 f 10  
au 1/2. Ne ne crois pas  
qu'on aurait fait à votre  
limite au 30.

Votre ordre subsiste-t-il  
pour demain.

Ferrand.

P. copie  
Inspecteur,  
de Regny



Les bureaux sont ouverts à Paris }  
rus de Grenelle-Saint-Germain, 103, tous les jours, de 8 heures à 9 heures.  
rue de Richelieu, 83, tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de 10 heures à 6 heures.

Les premiers formulaires à l'arrivée ne sont pas référenciés dans la nomenclature télégraphiques et sont vierges au verso. Puis progressivement se substituent les formules avec le blason aux armes impériales avec ou sans avis et liste des bureaux parisiens.

(Imprimés. — N° 326.)

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.


N° 10

Parvenue à 1 h. 30 m.  
Expédiée à 1 h. 32 m.

Vercelli par  
De Rothschild frères  
Paris

Quis curvion 1420 achetes  
Cinquante mobiliers français  
Alessandro Segre

1410  
Paul Copie  
Le Directeur de service  
Nantua



Dépêche télégraphique expédiée de Vercelli en Italie pour Paris avec cachet frappé en rouge du Ministère de l'Intérieur - Direction de l'Administration des Lignes Télégraphiques.

Dépêche télégraphique du Havre pour Rouen de mars 1860 avec cachet particulier frappé en bleu « Télégraphie Electrique—Direction de Rouen ».



(MODÈLE N° 337.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION des LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

STATION

*Havre*

N° d'exp<sup>n</sup> : 11987

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Déposée sous le n° 1972, à *Havre*, le 30-3 heure 26 minute

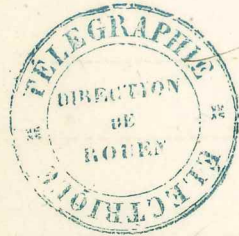
Expédiée à domicile le 1/10, à *3* heure 30 minute

*H. Dore, 10 rue 1860.*

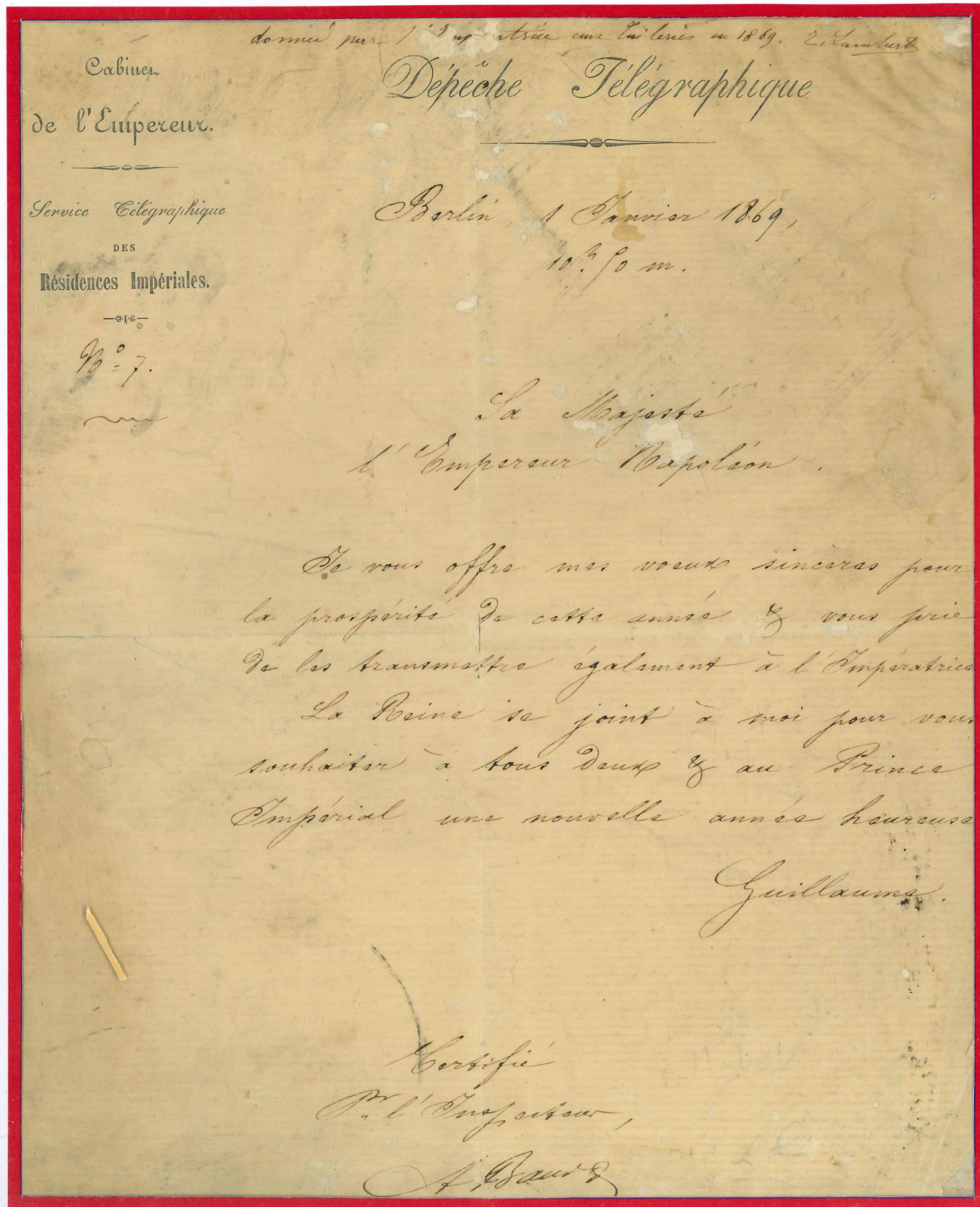
*M. Lesellie, avenue, rue  
Broussin, Rouen.*

*Dettes moi par Digne le  
résultat Louis. J. Vaquet*

*Leopold  
relax*



Chaque résidence Impériale avait un bureau de Poste et Télégraphique spécifique temporaire, non ouvert au public, durant les séjours de la Cour.



**Dépêche télégraphique du « Cabinet de l'Empereur Service Télégraphique des Résidences » du 01 er janvier 1869 expédiée de Berlin par le Roi de Prusse Guillaume et destinée à l'Empereur français Napoléon III à l'occasion des vœux du Nouvel An. Dépêche donnée aux Tuileries par l'Impératrice Eugénie.**

**Télégramme autographique et son verso avec blason impérial expédié par télégraphe de Lyon pour Paris. A l'arrivée, le message imprimé électriquement est collé sur le formulaire autographique et enregistré sous le numéro 149. TAD télégraphique ondulé du 13 août 1867 du bureau « R. de Grenelle-St Germain.103 » apposé sur la formule d'arrivée.**

TARIF DES DÉPÊCHES AUTOGRAPHIQUES.

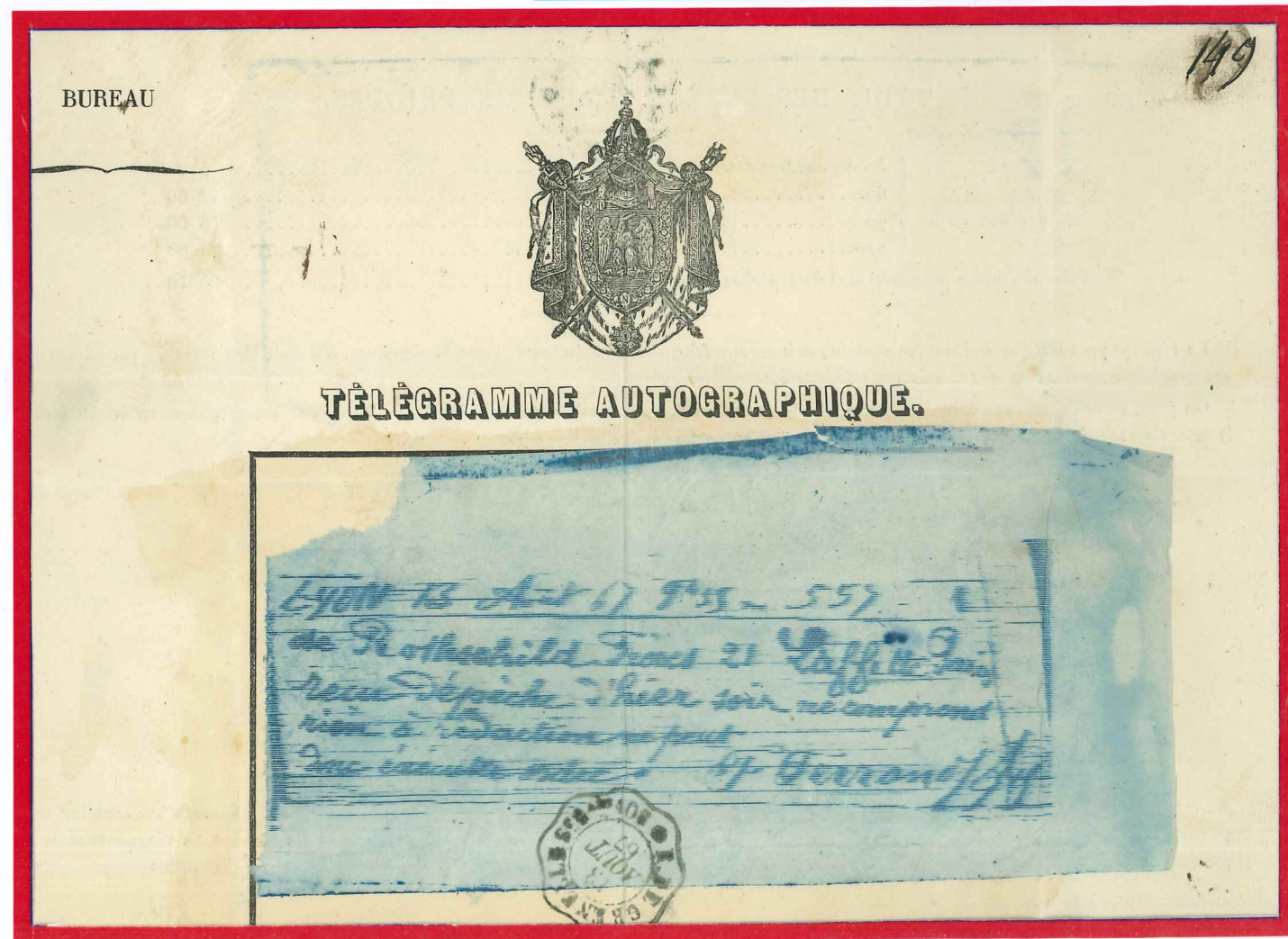
10 centimètres carrés.....	0' 00"
Dépêche tracée sur une surface de 60.....	12 00
90.....	18 00
120.....	24 00
150.....	30 00
180.....	36 00
210.....	42 00
240.....	48 00
270.....	54 00
300.....	60 00
330.....	66 00
360.....	72 00
390.....	78 00
420.....	84 00
450.....	90 00
480.....	96 00
510.....	102 00
540.....	108 00
570.....	114 00
600.....	120 00
630.....	126 00
660.....	132 00
690.....	138 00
720.....	144 00
750.....	150 00
780.....	156 00
810.....	162 00
840.....	168 00
870.....	174 00
900.....	180 00
930.....	186 00
960.....	192 00
990.....	198 00
1020.....	204 00
1050.....	210 00
1080.....	216 00
1110.....	222 00
1140.....	228 00
1170.....	234 00
1200.....	240 00
1230.....	246 00
1260.....	252 00
1290.....	258 00
1320.....	264 00
1350.....	270 00
1380.....	276 00
1410.....	282 00
1440.....	288 00
1470.....	294 00
1500.....	300 00
1530.....	306 00
1560.....	312 00
1590.....	318 00
1620.....	324 00
1650.....	330 00
1680.....	336 00
1710.....	342 00
1740.....	348 00
1770.....	354 00
1800.....	360 00
1830.....	366 00
1860.....	372 00
1890.....	378 00
1920.....	384 00
1950.....	390 00
1980.....	396 00
2010.....	402 00
2040.....	408 00
2070.....	414 00
2100.....	420 00
2130.....	426 00
2160.....	432 00
2190.....	438 00
2220.....	444 00
2250.....	450 00
2280.....	456 00
2310.....	462 00
2340.....	468 00
2370.....	474 00
2400.....	480 00
2430.....	486 00
2460.....	492 00
2490.....	498 00
2520.....	504 00
2550.....	510 00
2580.....	516 00
2610.....	522 00
2640.....	528 00
2670.....	534 00
2700.....	540 00
2730.....	546 00
2760.....	552 00
2790.....	558 00
2820.....	564 00
2850.....	570 00
2880.....	576 00
2910.....	582 00
2940.....	588 00
2970.....	594 00
3000.....	600 00
3030.....	606 00
3060.....	612 00
3090.....	618 00
3120.....	624 00
3150.....	630 00
3180.....	636 00
3210.....	642 00
3240.....	648 00
3270.....	654 00
3300.....	660 00
3330.....	666 00
3360.....	672 00
3390.....	678 00
3420.....	684 00
3450.....	690 00
3480.....	696 00
3510.....	702 00
3540.....	708 00
3570.....	714 00
3600.....	720 00
3630.....	726 00
3660.....	732 00
3690.....	738 00
3720.....	744 00
3750.....	750 00
3780.....	756 00
3810.....	762 00
3840.....	768 00
3870.....	774 00
3900.....	780 00
3930.....	786 00
3960.....	792 00
3990.....	798 00
4020.....	804 00
4050.....	810 00
4080.....	816 00
4110.....	822 00
4140.....	828 00
4170.....	834 00
4200.....	840 00
4230.....	846 00
4260.....	852 00
4290.....	858 00
4320.....	864 00
4350.....	870 00
4380.....	876 00
4410.....	882 00
4440.....	888 00
4470.....	894 00
4500.....	900 00
4530.....	906 00
4560.....	912 00
4590.....	918 00
4620.....	924 00
4650.....	930 00
4680.....	936 00
4710.....	942 00
4740.....	948 00
4770.....	954 00
4800.....	960 00
4830.....	966 00
4860.....	972 00
4890.....	978 00
4920.....	984 00
4950.....	990 00
4980.....	996 00
5010.....	1002 00
5040.....	1008 00
5070.....	1014 00
5100.....	1020 00
5130.....	1026 00
5160.....	1032 00
5190.....	1038 00
5220.....	1044 00
5250.....	1050 00
5280.....	1056 00
5310.....	1062 00
5340.....	1068 00
5370.....	1074 00
5400.....	1080 00
5430.....	1086 00
5460.....	1092 00
5490.....	1098 00
5520.....	1104 00
5550.....	1110 00
5580.....	1116 00
5610.....	1122 00
5640.....	1128 00
5670.....	1134 00
5700.....	1140 00
5730.....	1146 00
5760.....	1152 00
5790.....	1158 00
5820.....	1164 00
5850.....	1170 00
5880.....	1176 00
5910.....	1182 00
5940.....	1188 00
5970.....	1194 00
6000.....	1200 00
6030.....	1206 00
6060.....	1212 00
6090.....	1218 00
6120.....	1224 00
6150.....	1230 00
6180.....	1236 00
6210.....	1242 00
6240.....	1248 00
6270.....	1254 00
6300.....	1260 00
6330.....	1266 00
6360.....	1272 00
6390.....	1278 00
6420.....	1284 00
6450.....	1290 00
6480.....	1296 00
6510.....	1302 00
6540.....	1308 00
6570.....	1314 00
6600.....	1320 00
6630.....	1326 00
6660.....	1332 00
6690.....	1338 00
6720.....	1344 00
6750.....	1350 00
6780.....	1356 00
6810.....	1362 00
6840.....	1368 00
6870.....	1374 00
6900.....	1380 00
6930.....	1386 00
6960.....	1392 00
6990.....	1398 00
7020.....	1404 00
7050.....	1410 00
7080.....	1416 00
7110.....	1422 00
7140.....	1428 00
7170.....	1434 00
7200.....	1440 00
7230.....	1446 00
7260.....	1452 00
7290.....	1458 00
7320.....	1464 00
7350.....	1470 00
7380.....	1476 00
7410.....	1482 00
7440.....	1488 00
7470.....	1494 00
7500.....	1500 00
7530.....	1506 00
7560.....	1512 00
7590.....	1518 00
7620.....	1524 00
7650.....	1530 00
7680.....	1536 00
7710.....	1542 00
7740.....	1548 00
7770.....	1554 00
7800.....	1560 00
7830.....	1566 00
7860.....	1572 00
7890.....	1578 00
7920.....	1584 00
7950.....	1590 00
7980.....	1596 00
8010.....	1602 00
8040.....	1608 00
8070.....	1614 00
8100.....	1620 00
8130.....	1626 00
8160.....	1632 00
8190.....	1638 00
8220.....	1644 00
8250.....	1650 00
8280.....	1656 00
8310.....	1662 00
8340.....	1668 00
8370.....	1674 00
8400.....	1680 00
8430.....	1686 00
8460.....	1692 00
8490.....	1698 00
8520.....	1704 00
8550.....	1710 00
8580.....	1716 00
8610.....	1722 00
8640.....	1728 00
8670.....	1734 00
8700.....	1740 00
8730.....	1746 00
8760.....	1752 00
8790.....	1758 00
8820.....	1764 00
8850.....	1770 00
8880.....	1776 00
8910.....	1782 00
8940.....	1788 00
8970.....	1794 00
9000.....	1800 00
9030.....	1806 00
9060.....	1812 00
9090.....	1818 00
9120.....	1824 00
9150.....	1830 00
9180.....	1836 00
9210.....	1842 00
9240.....	1848 00
9270.....	1854 00
9300.....	1860 00
9330.....	1866 00
9360.....	1872 00
9390.....	1878 00
9420.....	1884 00
9450.....	1890 00
9480.....	1896 00
9510.....	1902 00
9540.....	1908 00
9570.....	1914 00
9600.....	1920 00
9630.....	1926 00
9660.....	1932 00
9690.....	1938 00
9720.....	1944 00
9750.....	1950 00
9780.....	1956 00
9810.....	1962 00
9840.....	1968 00
9870.....	1974 00
9900.....	1980 00
9930.....	1986 00
9960.....	1992 00
9990.....	1998 00

La réponse peut être payée d'avance; mention doit en être faite à la suite du texte, avant la signature. S'il doit être répondu par l'appareil autographique, la mention sera la suivante: Réponse autographique payée.

On peut, en acquittant une taxe supplémentaire de deux francs, commander l'heure de la remise de la dépêche autographique au destinataire; il faut alors mettre sur l'original, avant la signature, les mots: Accord de réception payé.

BUREAU DE PARIS OU POUVOIR  
DE LA TÉLÉGRAPHIE AUTOGRAPHIQUE  
Rue de Grenelle-Saint-Germain, 103.  
Paris.

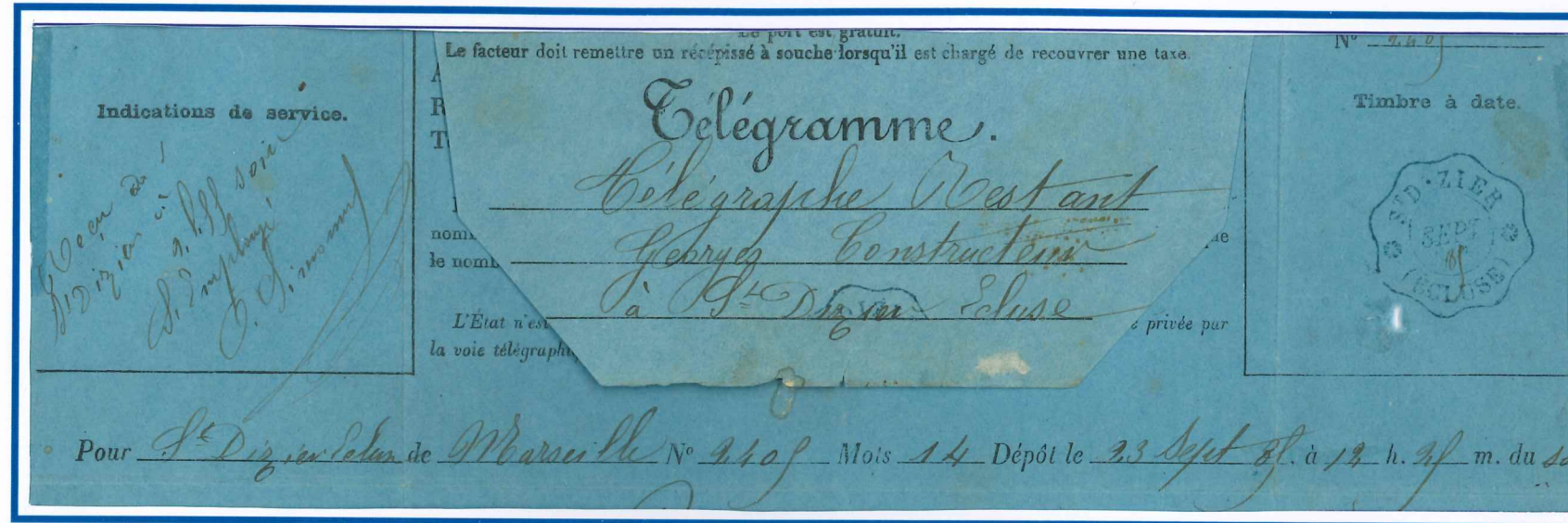
Verso du télégramme autographique



Un arrêté ministériel du 05 mars 1860 autorise une compagnie des houillères, des forges et fonderies à établir une ligne télégraphique entre le Creusot et le canal du Centre pour transmettre des dépêches relatives seulement au service des trains de cette compagnie. C'est la première fois qu'une voie d'eau navigable française est mentionnée comme devant être reliée au télégraphe.



Dépêche télégraphique expédiée en « télégraphe restant » pour l'écluse de St Dizier le 23 septembre 1885 avec son cachet dateur comportant la mention « Écluse ».



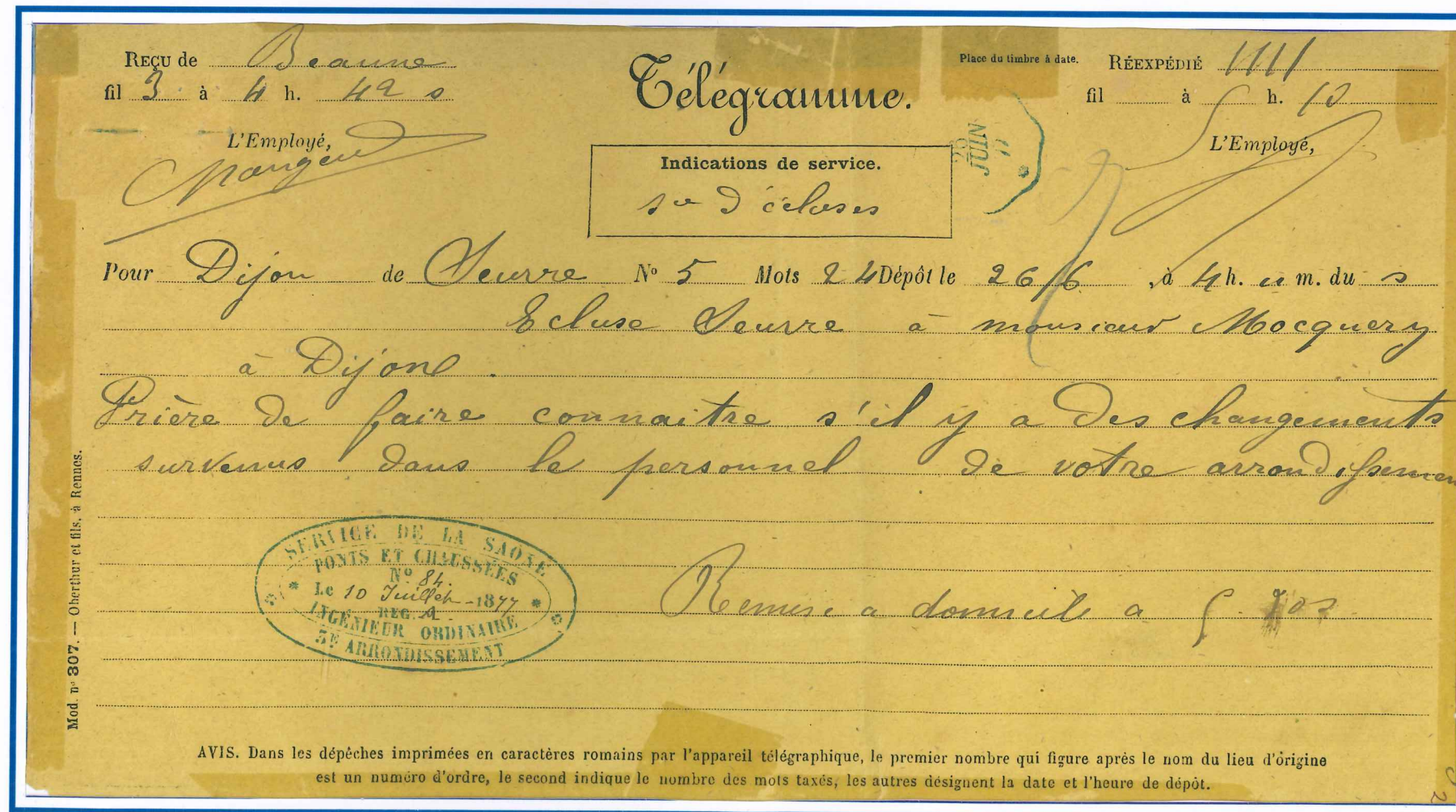
Agrandissement du TAD



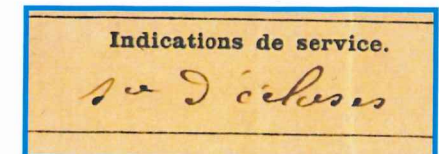
Le 16 octobre 1871, le gouvernement autorise l'échange, en franchise par voie télégraphique, des dépêches relatives aux manœuvres des barrages.

Télégramme du service des écluses du 26 juin 1877 de l'écluse de Seurre sur la Saône pour Dijon relatif à l'exploitation avec cachet du Service de la Saône Ponts et Chaussées.

Indication du service des écluses inscrite dans la cartouche.



Agrandissement de la cartouche



En 1873, la compagnie fluviale installe 37 bureaux appelés « postes de barrages ou écluses ».

Dès le 01 er janvier 1874, l'Administration des Lignes Télégraphiques autorise dans ces « postes », le service de la télégraphie privée.

AVIS. Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dépêche télégraphique sémaphorique avec son enveloppe dont la mention « privé » est rayée pour être prise en charge par la Poste aux lettres, émanant de la Préfecture maritime de la Charente Maritime et destinée au Commandant d'Eurydice, corvette de transport à voiles affectée au port de Rochefort avec mouillage officiel en rade à l'île d'Aix et reçue par le guetteur de service le 10 février 1865.

Télégramme privé.

*Monsieur le Commandant*  
*Eurydice*

*Rade* *île d'Aix*

Il n'y a rien à payer au porteur.

(Imprimés. — Modèle n° 329.)

(Imprimés. — Modèle n° 314.)

Dépêche Télégraphique.

*le 10 Février 1865, à 4 h. 15 m<sup>00</sup> du soir*

*Préf. Maritime*

*A Commandant Eurydice rade*  
*île d'Aix remonter à Rochefort.*

*Sur copie conforme*  
*E. Guetteur de Service*  
*Marbroux*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES  
LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.  
Bureau  
*de l'île d'Aix*  
N° 5.  
Expédié à

La télégraphie sémaphorique est un échange d'informations par télégraphe entre la terre et la mer. L'organisation du personnel et du service du littoral de l'Empire date du décret du 17 mai 1862. La loi du 27 mai 1863 ouvre droit à la télégraphie privée, donc payante, entre les navires en mer et les postes sémaphoriques du littoral avec création officielle du service le 01 er janvier 1865.



Bulletin des lois du 23 octobre 1866 portant sur l'échange des dépêches privées entre les navires en mer et les stations électro-sémaphoriques établies sur le littoral français et de l'Algérie à partir du 15 novembre 1866.

**BULLETIN DES LOIS.**

N° 1441\*.

N° 14,690. — DÉCRET IMPÉRIAL portant Règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 2 de la loi du 27 mai 1863, relative à la Taxe des Dépêches télégraphiques privées échangées entre les Navires en mer et les Postes électro-sémaphoriques du littoral.

Du 23 Octobre 1866.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Vu l'article 2 de la loi du 27 mai 1863, ainsi conçu : « Des décrets rendus dans la forme de règlements d'administration publique détermineront la « taxe des dépêches télégraphiques privées échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques du littoral. »

« Les mêmes décrets régleront les moyens propres à assurer la perception « de la taxe de ces dépêches à l'arrivée; »

Vu le décret du 17 juin 1852<sup>(1)</sup>, portant règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée;

Vu le décret du 17 mai 1862, contenant l'organisation du personnel des postes électro-sémaphoriques;

Vu le décret du 25 juin 1864, contenant publication du code commercial des signaux à l'usage des bâtiments de toutes les nations;

Vu l'article 15 de la loi du 13 juin 1866, qui proroge de trois années le délai fixé par la loi du 27 mai 1863 au sujet de la taxe des dépêches échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques du littoral;

Vu l'instruction sur le service des postes électro-sémaphoriques, arrêtée de concert par nos ministres secrétaires d'État au département de l'intérieur et au département de la marine et des colonies;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur et de notre ministre de la marine et des colonies;

Notre Conseil d'État entendu,

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>. À partir du 15 novembre 1866, les dépêches privées pourront être échangées entre les navires en mer et les postes électro-sémaphoriques établis sur le littoral de la France et de l'Algérie.

\* Voyez un Errata à la fin de ce numéro.  
<sup>(1)</sup> 1<sup>re</sup> série, Bull. 544, n° 4151.

XI<sup>e</sup> Série. 56

Ministère  
de la Guerre.

## Dépêche Télégraphique.

Duplicata

208

Paris, le 19 juin 1859.

Le Ministre de la Guerre  
à M. le Général Commandant la 12.<sup>e</sup> Division  
militaire à Toulouse.

Mettez vos convois de prisonniers en  
route sans les faire stationner à Toulouse.  
Prévenez qui de droit.

N.° 324

reçu à 2<sup>h</sup> 30' s.

à Toulouse le 19 à 2<sup>h</sup> 32' soir

Je prie Monsieur le Directeur général de l'Administra-  
tion des Lignes Télégraphiques de transmettre à Toulouse  
la dépêche qui précède.

De tout temps, les armées en campagne ont trouvé dans la télégraphie un précieux auxiliaire soit pour répondre à des préoccupations d'intérêt militaire, soit pour transmettre et recevoir des ordres. Pendant la campagne d'Italie de 1859, la mission télégraphique française consiste principalement à maintenir les communications entre Paris et le grand quartier général de l'Empereur pendant que les corps d'armée demeurent constamment reliés entre eux.

Formulaire manuscrit au dépôt d'une dépêche de Toulouse pour Paris expédiée par pigeon-voyageur le 24 novembre 1870 avec tampon télégraphique indiquant le numéro 466, l'heure, le nombre de mots 15 et enfin le montant de la taxe télégraphique 7F50 soit 50c par mot au tarif d'une dépêche par pigeons voyageurs du 04 novembre 1870.

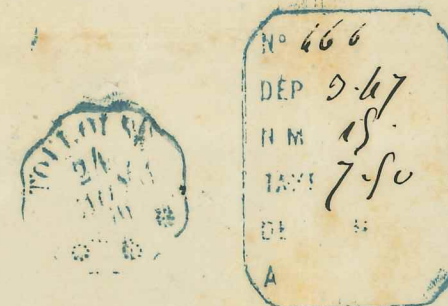
(Pigeon voyageur.)

Madame Micheau, rue Du-bac,

116.

Tous bonne santé. Prisonnier Giessen sur  
Lahn. Hesse Darmstad.

Delavigne.



Rue matabiau 17

Première page de la dépêche télégraphique du 04 novembre 1870, décret fondamental législatif de la télégraphie par poste par pigeon voyageur, signée et expédiée de Tours, par Mr Steenacker, directeur général du Télégraphe et des Postes, autorisant le public à expédier des télégrammes à destination de Paris, arrivée à Paris par pigeon (émissaire) le 16 novembre.

Première page de la dépêche télégraphique du 04 novembre concernant l'arrêté d'application réglementant pour les usagers des différentes dispositions du service dont le nombre maximum de mots.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dépêche Télégraphique.

DIRECTION GÉNÉRALE

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.



Expédiée le

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Dépêche Télégraphique.

Bureau  
 le 186, h. m<sup>es</sup> du  
 Le Dépêche ne portant aucune indication de  
 cette nature, seront considérés comme à destination de  
 Paris même. La mention "Paris" pourra être supprimée  
 aux risques et périls de l'expéditeur.  
 La mention de la date et du lieu d'origine  
 n'est par non plus obligatoire.  
 Art. 1. La dépêche présentée dans le bureau

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Dépêche Télégraphique.

Bureau  
 le 186, h. m<sup>es</sup> du  
 encore que des facilités très  
 restrictives et que les exigences  
 supérieures de la République  
 ne permettent d'en accorder usage  
 public que dans des limites  
 et à des conditions de taxe  
 relativement élevées.  
 Sur la proposition du Directeur  
 général des télégraphes et des postes;  
 Décret  
 art. 1. Il est permis à toute  
 personne résidant sur le territoire  
 de la République de correspondre  
 avec Paris par les pigeons voyageurs  
 de l'Administration des télégraphes et  
 des postes, moyennant une taxe  
 de cinquante centimes (0,50)  
 par mot, à percevoir au départ et  
 dans des limites qui seront déterminées  
 par des arrêtés du Directeur général  
 de cette administration.  
 Art. 2. Les télégrammes destinés  
 à cette transmission spéciale seront  
 reçus dans le bureau de télégraphie  
 et de poste qui seront désignés par  
 l'Administration et transmis au  
 point de départ des pigeons voyageurs  
 par la poste ou par le télégraphe.  
 Lorsque les exigences de service  
 général le permettront.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dépêche Télégraphique.

186, h. m<sup>es</sup> du

La transmission des dépêches, confiées aux pigeons, traverse plusieurs phases de perfectionnement de la transcription manuscrite sur papier pelure en septembre pour finir en décembre, grâce aux améliorations techniques, à la réduction en quelque sorte infinie sur pellicule photographique.



Pour Yaron de Yaron BUREAU d \_\_\_\_\_  
 N° 489 BB Mots \_\_\_\_\_  
 Déposé le 18 9/10 à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ Réexpédié à \_\_\_\_\_  
 Reçu par fil n° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_ Fil n° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_  
 L'Employé, [Signature] L'Employé, \_\_\_\_\_  
 Indications spéciales \_\_\_\_\_

*Roizard agent comptable ministère marine Paris  
 tante et bébé Beaumont vont bien  
 nous aussi  
 Durif.*

AVIS. — Dans les dépêches imprimées en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dépêche télégraphique déposée à la Rochelle le 20 décembre 1870 pour Paris, transportée par pigeon-voyageur et parvenue à destination le 21 janvier 1871.

Dès son arrivée au «Bureau Hôtel de Ville» le document est retranscrit, à partir du microfilm, sur une formule d'arrivée pour être mis en distribution à domicile.

**REÇU DE DÉPÔT D'UNE DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DÉPOSÉE À TOURS LE 07 DÉCEMBRE 1870 ET EXPÉDIÉE PAR PIGEON VOYAGEUR POUR PARIS. LE MONTANT DE LA TAXE TÉLÉGRAPHIQUE EST DE 8,50 FRANCS POUR 17 MOTS ( TARIF DU DÉCRET DU 04 NOVEMBRE 1870 ).**

TÉLÉGRAPHIE  
 (Recettes en numéraire.)

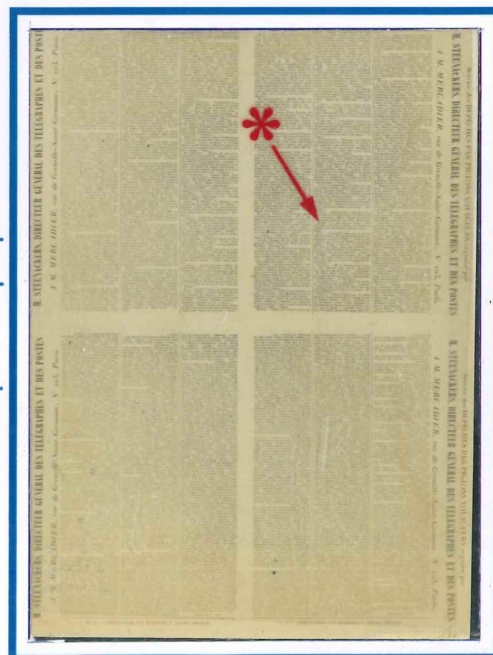
399

pour Paris Reçu: 8,50  
 17m Pigeons

Dépêche télégraphique déposée à Voiron le 16 novembre 1870, transportée par pigeon et retranscrite à son arrivée à Paris pour distribution à un agent du ministère de la Marine.

Voiron. — Roizard, agent comptable, ministère marine, Paris. Tante et bébé, Beaumont, vont bien, nous aussi. — Durif. Margot, messageries.

Agrandissement de cette dépêche



« Pigeongramme » ou reproduction photographique microscopique d'un grand nombre de dépêches imprimées préalablement.

Impression de cette dépêche sur papier photographique.

Pour Paris de La Rochelle BUREAU d BUREAU HOTEL de VILLE  
 N° 490 Mots \_\_\_\_\_  
 Déposé le 20 décembre à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ Réexpédié à \_\_\_\_\_  
 Reçu par fil n° \_\_\_\_\_ voie pigeon Fil n° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_  
 L'Employé, \_\_\_\_\_ L'Employé, \_\_\_\_\_  
 Indications spéciales \_\_\_\_\_

*Le Sabrenouviés...  
 Ewighlenare assistance publique  
 ville*

*pigeon* Télégramme privé.  
 (Loi du 13 juin 1866, article 12.)  
 M Ewighlenare  
 Assistance  
 publique

*ts tous bien  
 ble pour Alfred  
 plus tôt.  
 Laure  
 Rochelle - Decemb*

Pour *222* de *Romorantin* BUREAU d  
 N° *222* Mots. *M. M.*  
 Déposé le *26 Décembre*. Réexpédié à *H. Hill* le *21* h.  
 Reçu par fil n° \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. Fil n° \_\_\_\_\_ voie \_\_\_\_\_  
 L'Employé, \_\_\_\_\_ L'Employé, \_\_\_\_\_  
 Judications spéciales.  
*Page 29*  
*Suillot, 21, St-Croix de la Bretonne*



Dépêche expédiée par pigeon de Romorantin du 26 décembre 1870 et enregistrée à l'arrivée selon le TAD ondulé de Paris Central le 21 janvier 1871. Absence de la mention « pigeon » contrairement aux dispositions réglementaires.

Circulaire partielle pendant la Commune du 16 avril 1871 émanant du Chef du Pouvoir Exécutif à Versailles, destiné à l'ensemble des représentants du pouvoir sur le territoire, faisant état de la situation actuelle et demandant à la population un retour à la normalité.

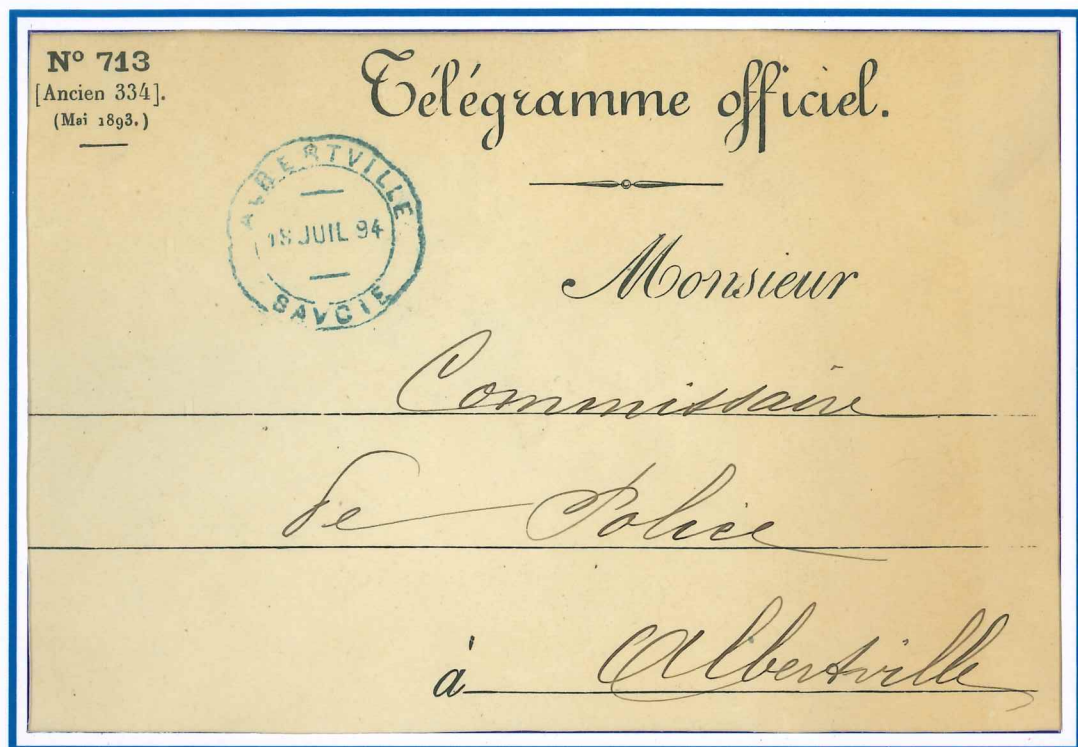
Circulaire de Bordeaux transmise par dépêche le 26 février 1871, du ministère de l'Intérieur pour les Préfets officialisant ainsi le décret expédié par Jules Favre, ministre des Affaires Etrangères, annonçant les préliminaires de Paix entre la Prusse et la France et finalisé ce jour même par la signature d'un traité à Versailles.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 DES  
 LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.  
 Dépêche Télégraphique.  
 Versailles, le *16 Avril* 18*71*, J. h. *11* m<sup>tes</sup> du s.  
 Bureau de *Mortagne*  
 n° *89*  
 Expédiée le *16 Avril*  
 à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ m<sup>tes</sup> du \_\_\_\_\_  
 Chef du pouvoir exécutif à M. M. les  
 Préfets, Sous-Préfets, généraux & les Divis.  
 et subdivisions militaires, Procureurs généraux,  
 Pr<sup>s</sup> de la République, et à toutes les autorités  
 civiles et militaires.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 DES  
 LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.  
 Dépêche Télégraphique.  
 Bordeaux  
 Bureau de *Paris - Commune*  
 n° *76* of *78* 26 s. h. p.  
 Expédiée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ m<sup>tes</sup> du \_\_\_\_\_  
 Intérieur à Préfets  
 Circulaire  
 1710  
 M. Jules Favre me  
 communique la dépêche ci-après  
 que je vous adresse à titre de  
 renseignements :  
 Versailles 26 février.  
 Nous sommes d'accord sur les préliminaires  
 de paix télégraphiques de suite à toutes les  
 chefs de corps et commandants supérieurs  
 des divisions pour qu'ils aient à s'abstenir  
 de toute reprise d'hostilités, ordre semblable  
 est expédié sur toute la ligne par  
 l'autorité allemande. J. Favre.

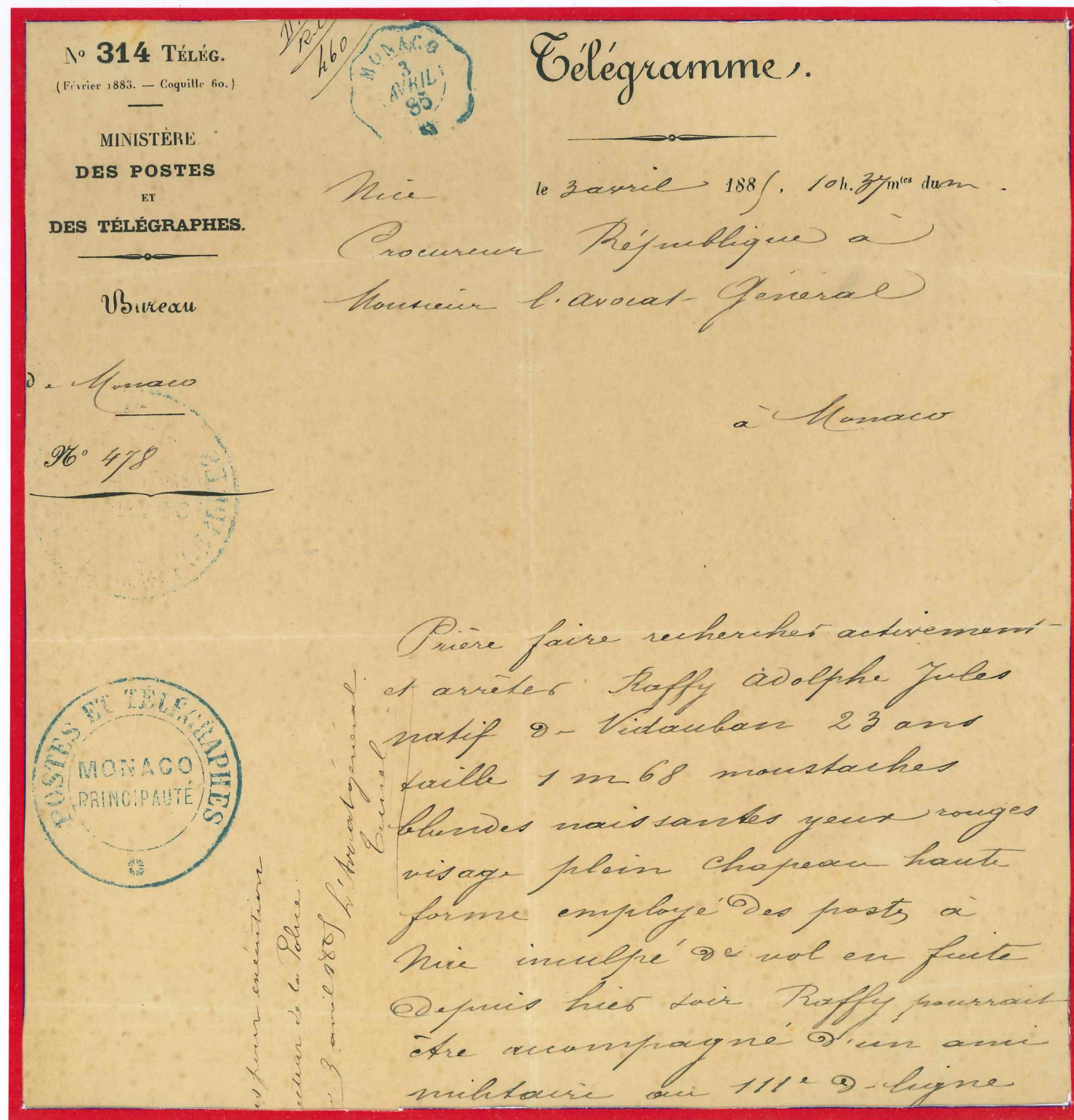


Enveloppe télégraphique officielle pour Albertville du 18 juillet 1894 avec cachet dateur télégraphique ondulé utilisé dans tous les bureaux télégraphiques à partir de 1862.

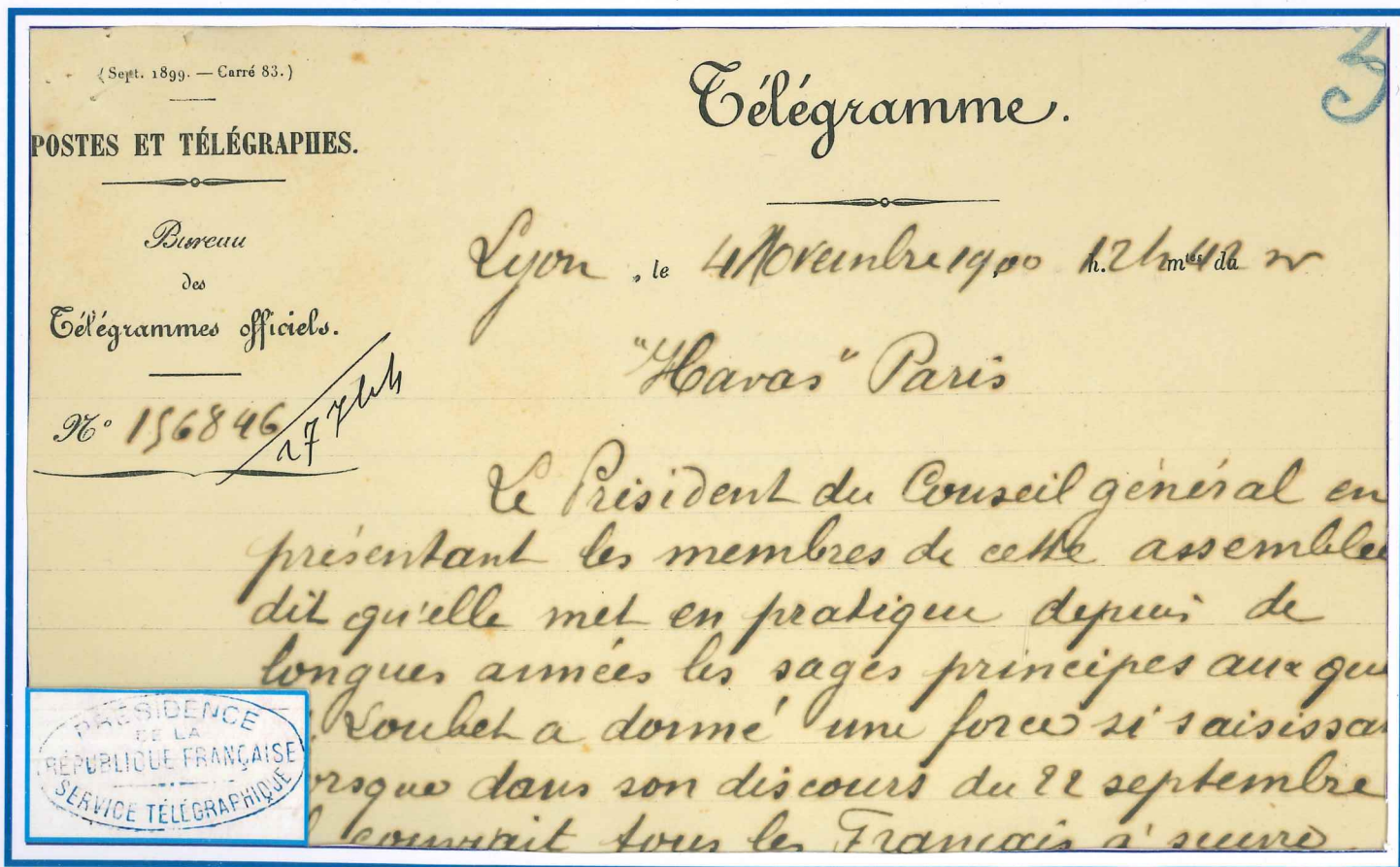


De 1860 jusqu'au 31 mars 1886, Monaco a été sous administration française. À partir du 01<sup>er</sup> avril, les enveloppes, les entiers, les cartes-postales et les bandes timbrées à l'effigie du Prince Charles III sont émis dans les bureaux de Monaco et Monte-Carlo.

Télégramme du 03 avril 1885 de Nice pour Monaco avec cachet télégraphique ondulé 1 fleuron « Monaco » et le cachet télégraphique peu courant « Postes et Télégraphes Monaco Principauté ».



Télégramme du 04 novembre 1900 pour « Havas » Paris sur formule du Bureau des Télégrammes Officiels émanant du Service Télégraphique de la Présidence de la République.



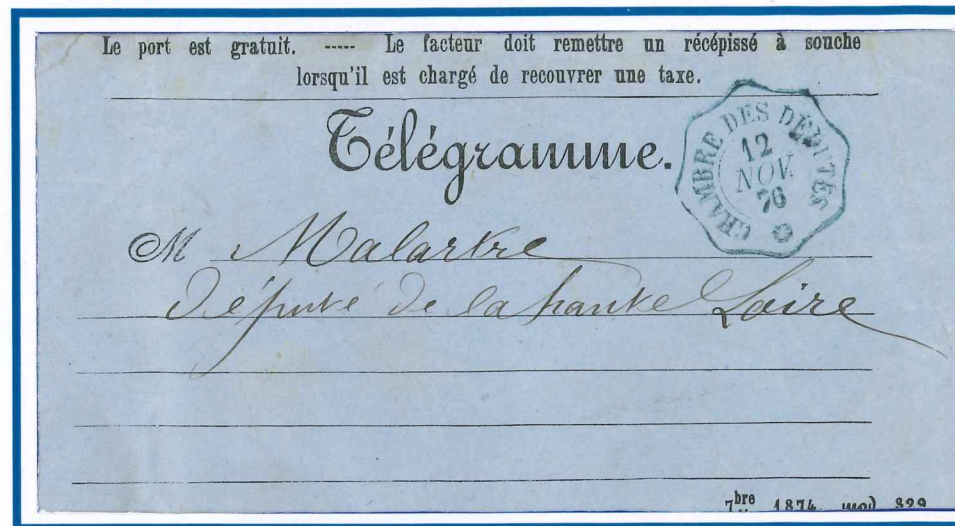
Le droit de franchise télégraphique implique, en ce qui concerne la correspondance des personnes qui en sont investies, la priorité de transmission.



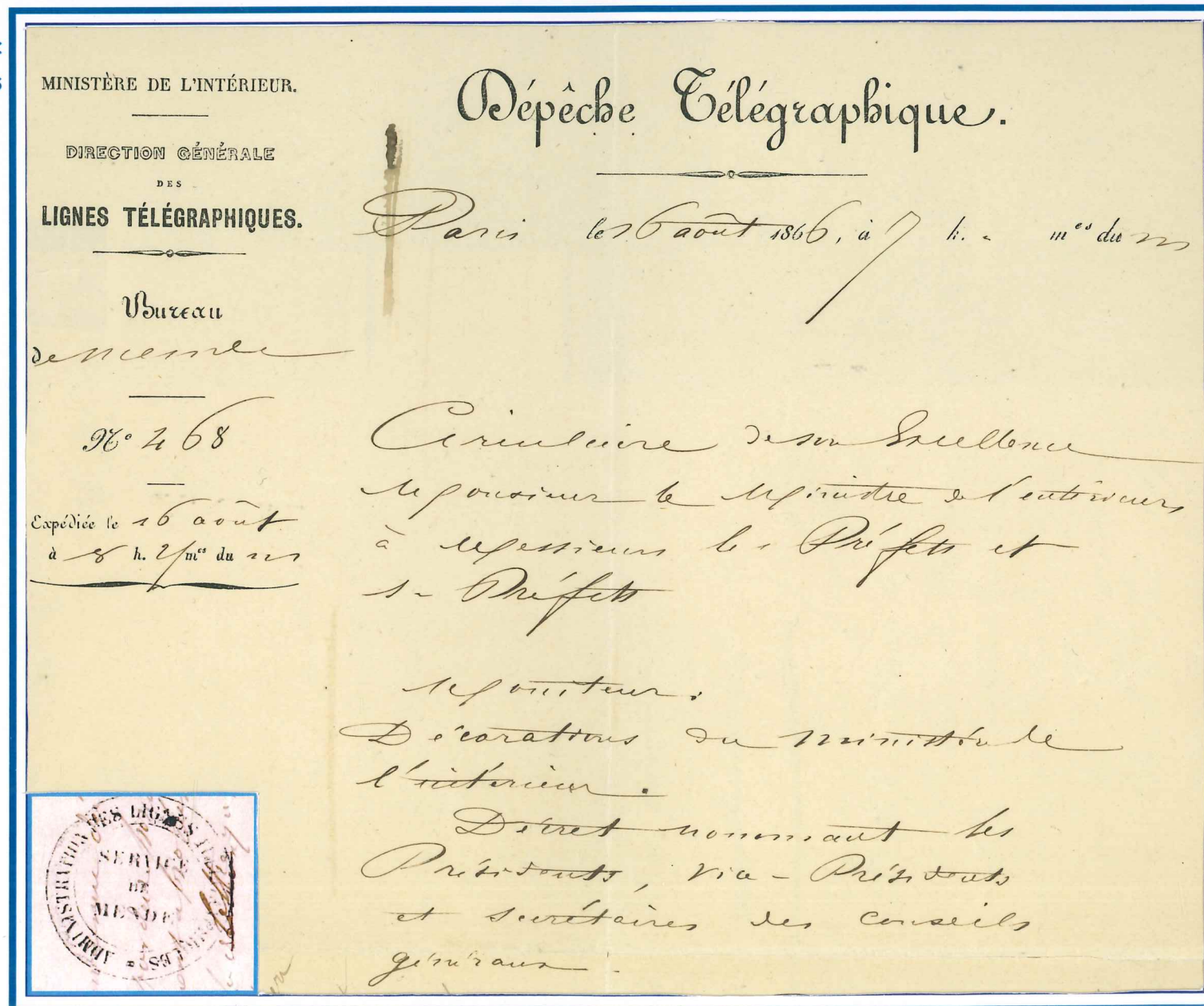
Enveloppe télégraphique avec cachet télégraphique expédiée de la « Chambre des Députés » le 12 novembre 1876. Bureau télégraphique temporaire du Corps législatif ouvert uniquement « rue de Bourgogne » durant les sessions parlementaires.



Télégramme officiel de Florac pour Versailles avec son cachet caractéristique « Administration des Lignes Télégraphiques-Service de l'Assemblée Nationale ».



L'appellation «circulaire» désigne un télégramme officiel adressé à plusieurs fonctionnaires résidant dans des localités différentes et comportant obligatoirement la mention « circulaire » en en-tête.



Circulaire du 16 août 1866 du Ministre de l'Intérieur destinée aux Préfets et Sous-préfets sur tout le territoire et son cachet standard portant la mention « Administration des Lignes Télégraphiques-Service de Mende ».

II° AU SUJET DE LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE TERRITORIALE

2-1 Sur quelques timbres télégraphiques

30

Pour 42 de BUREAU de ir.  
 N° Mots 16  
 Déposé le à 4 h.  
 Transmis le à h.  
 A L'Employé, 6 h. 33  
 Judications of  
 TÉLÉGRAMME  
 50c  
 Française.....  
 Étrangère.....  
 Réponse ( mots).....  
 Recommandation.....  
 Accusé de réception.....  
 Expres.....  
 Copies.....  
 Chargement.....  
 TOTAL.....

N° Cavailhon. Lits Militaires. Sal  
 Ne distribuez aucune fourniture à la  
 mobile sans mes ordres.  
 Comptable du Service. Barthélemy

Oberthur et fils, Rennes.

Une loi du 13 juin 1866 autorise l'Administration des Lignes Télégraphiques à faire à faire vendre au prix de 25 centimes, 50 centimes, 1 franc et 2 francs des timbres spéciaux dont l'apposition sur un télégramme fera office d'affranchissement. Toutefois, son application sera largement différée jusqu'au début juillet 1868.

La loi du 04 juillet 1868 réduit de moitié les taxes télégraphiques pour une dépêche jusqu'à 20 mots. Au-delà, on rajoute la moitié de la taxe simple par dizaine supplémentaire.

Formule télégraphique pour une dépêche intra-départementale de 1870 de Marseille pour Salon de Provence, affranchie au dépôt avec un timbre télégraphique 50 centimes vert dentelé type aigle d'Oudiné émis le 14 janvier 1868 au tarif du 04 juillet 1868.

Formulaire de dépôt du 01 er septembre 1870 de Lyon Central pour Elbeuf affranchi avec le 1 franc orange dentelé pour une dépêche extra-départementale.

Dépêche déposée à Rive de Gier et rédigée sur papier libre affranchie avec le timbre télégraphique 2 francs violet dentelé.

EMPIRE FRANÇAIS  
 RIVE DE GIER  
 SEPT 70  
 Nationale  
 Directeur des forges. Indret  
 Recevons votre dépêche pour  
 expédier deux mille tubes pleins  
 carrés. Sept cent tubes sont faits  
 le reste fini demain. Devons  
 nous expédier tout ou partie  
 grande vitesse. Petit Gaudet

Pour 488B de BUREAU de fr. c.  
 N° Mots 20  
 Déposé le à 11 h. 00m  
 Transmis le à h.  
 A L'Employé, fil n° voie  
 Judications spéciales.  
 TÉLÉGRAMME  
 TAXE.....  
 Française.....  
 Étrangère.....  
 Réponse ( mots).....  
 Recommandation.....  
 Accusé de réception.....  
 Expres.....  
 Copies.....  
 Chargement.....  
 TOTAL.....

Prété Elbeuf  
 Grande vitesse: Piece Touchet. piece Drap  
 mine manne. 7 Ecarlate Drap le tout même  
 prix  
 Mot rayé approuvé  
 GEMIN  
 recu Centre 11  
 Lyon

Modèle n° 335. — Oberthur et fils, Rennes.

2-2 Quelques formulaires télégraphiques sortant de l'ordinaire

L'absence d'indications de service concernant le dépôt, la transmission, la remise confère aux dépêches un traitement sans aucune particularité.

A droite, formulaire télégraphique de dépôt au guichet « Paris . 66 Rue Meissonier » pour transmission le 26 janvier 1890, rédigé par l'expéditeur Puvis de Chavannes, peintre français pour Octave Uzanne, homme de lettres.

TAD avec la lettre « T » pour « télégraphe » dans le bloc dateur.

Transmis à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 Fil n° \_\_\_\_\_ L'Employé, \_\_\_\_\_  
 POUR \_\_\_\_\_  
 DE \* \_\_\_\_\_

N° 126 mots 16 date 26 heure 10  
 Voie à suivre : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'adresses : \_\_\_\_\_  
 Adresses avec arrhes : \_\_\_\_\_  
 Taxes à percevoir : 1.80

**TÉLÉGRAMME**

Libellé du télégramme qui doit être écrit par l'expéditeur.

Ecrire ci-contre les indications éventuelles qui doivent être formulées avant l'adresse.

ADRESSE : Octave Uzanne - 17 quai Voltaire Paris -  
J'accepte avec grand plaisir. à jeudi  
Puvis de Chavannes

TEXTE DU TÉLÉGRAMME : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Nom Puvis de Chavannes  
 et domicile de l'expéditeur: 11 Rue Lizelle Paris

(Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

\* Avant d'être mises en service, toutes les formules doivent être frappées du timbre horizontal, à moins que le nom du bureau n'ait été écrit à la main.  
 \*\* Consulter l'instruction à l'usage des bureaux télégraphiques. (Art. 93, pages 107 à 110.) — Voir le tableau affiché dans la salle d'attente.



N° du dépôt : \_\_\_\_\_ Nombre de mots : \_\_\_\_\_

INDICATIONS DE SERVICE.

Reçu de 26/1 Fil n° \_\_\_\_\_  
 L'Employé, de Paris

**TÉLÉGRAMME**

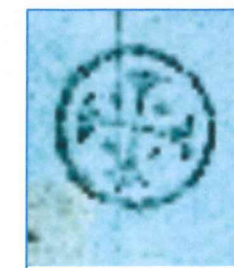
LE HAVRE-CENTRAL  
 5 JUN 68  
 E

N° d'arrivée : \_\_\_\_\_  
 Bureau de \_\_\_\_\_  
 à domicile... à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ m. du \_\_\_\_\_  
 au bureau de \_\_\_\_\_  
 fil n° \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_ h. \_\_\_\_\_ m. du \_\_\_\_\_  
 Le \_\_\_\_\_ 186 \_\_\_\_\_  
 L'Employé \_\_\_\_\_

HAVRE DE BORDEAUX 891 24 5 1. 50 M =

= BATCHELER LUYA HAVRE = AUTORI SE VENDRE FERME VINGT DEUX FRANCS TOUT OU BONNE  
 PARTIE CONDITIONS USAGE = SERAIS NULLEMENT SURPRIS QUE MARGARET ARRIVAT AVANT  
 PAPA = FORT

La croix de Malte, marque noire connue seulement en 1868 à Paris comme en province, aurait deux utilisations: d'abord d'attester la totalité des bandes issues de l'appareil imprimeur et ensuite de confirmer l'exacte transmission. Le cachet est frappé soit à cheval sur la bande collée en début et à la fin soit directement sur la formule.



Télégramme de Bordeaux pour le Havre du 05 juin 1868 avec cachet noir croix de Malte oblitéré par cachet ondulé 2 fleurons « Le Havre-Central-E ».

L'absence du formulaire approprié ou une négligence humaine explique l'utilisation dans le service télégraphique de document inadéquat.

TELEGRAPHIE. (Imprimés. — Modèle n° 325.)

BUREAU d

N° 1572

Le 24 nov 1864.

REUNES. MI-NOTES. MATIN OU SOIR.

Dépôté au bureau à...  
Mise en transmission à...  
Fin de la transmission à...  
Remise à domicile à...

Transmise par le bureau  
Nom de l'Employé, écrit très-lisiblement.

DÉPÊCHE INTERNATIONALE. COPIE.

DÉPÊCHE de Lyon pour Flers N° 487

VOIE { indiquée par l'expéditeur :  
réelle d'entrée en France :  
réelle de sortie de France :  
(Date et heure télégraphique de la dépêche.)  
Le 24 à 12 n. 60 m. du

NOMBRE de mois taxés... 15

Détail de la taxe perçue.

Taxe française.....	
Taxe étrangère.....	
Accusé de réception.....	
Collationnement.....	
Expres ou estafette.....	
Affranchissement.....	
TOTAL.....	

INDICATIONS NON SUJETTES À LA TAXE :

ADRESSE ET TEXTE.

Monsieur Flers

Ci-dessus, « copie d'une dépêche télégraphique internationale » de Lyon nr 487 du 24 novembre 1864 pour Flers (Orne). Le «stationnaire de service» a, pour une raison inconnue, transcrit le texte sur un imprimé concernant comme indiqué, exclusivement le régime international.

A partir de la chute du Second Empire en 1870, les anciennes formules télégraphiques avec le blason impérial ne doivent plus être utilisées et doivent donc être détruites.

Cependant pour terminer le stock de formules existant, certains bureaux ont continué malgré tout à utiliser ces imprimés après annulation de la figurine.

LISIEUX de Laval

Mots. 20

Expédié le 8 juillet à 11 h. 10 min

Expédié par fil n° 99 le 8 juillet à h.

L'Employé. Vanachet 99

L'Employé. P. Perel

Judications spéciales.

Guyot Café Lepretre Lisieux

BUREAU d LISIEUX

Expédié à domicile sous le n° 1299

le 8 juillet h.

TÉLÉGRAMME

Blason impérial annulé

Télégramme de Laval pour Lisieux du 08 juillet 1871 avec annulation grossière du blason impérial.

Les guichets du télégraphe sont considérés pour l'émission des mandats télégraphiques comme des guichets du bureau de poste de la même localité.

Les mandats télégraphiques créés en 1868 et favorisés en 1879 par la fusion entre l'Administration postale et l'Administration télégraphique, utilisent, comme mode de transmission, la voie électrique du télégraphe.

Le mandat-télégraphique se rapproche donc des télégrammes à l'émission et des mandats lors du paiement. Les taxes télégraphiques pour un mandat télégraphique se décomposent de la façon suivante: droit fixe de 1% du montant déposé plus la taxe télégraphique plus une taxe pour avis à remettre au destinataire et enfin des frais accessoires afférents aux indications éventuelles

Reçu d'un mandat-télégraphique du 15 juin 1885, » déclaration de versement », n° 56 de Paris pour Pantin (cachet télégraphique ondulé 1 fleuron) dans le département de la Seine, d'un montant de 20 francs plus 20 centimes correspondant au pourcentage fixe de la somme déposée et enfin diverses taxes pour 1 franc 45 soit un total à percevoir de 21 Francs 45.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES. [84]

MANDAT TÉLÉGRAPHIQUE.

Déclaration de versement

[56] DE F. 20

BUREAU d PANTIN 19

DÉPART. d SEINE

Versé par M. Arnoux

pour M. Arnoux

à Bouviers

Le 15 juin 1885

BORDEREAU.

Montant du mandat.....	20	20
Droit de 1 p. o/o.....		
TOTAL.....	20	20

Timbre du bureau d'origine.

NOTA. Dans les droits ci-dessus ne se trouve pas comprise la taxe à percevoir pour l'expédition de la dépêche télégraphique.

Blason impérial annulé



N° ..... Mots ..... fr. c.

Deposé le ..... à ..... h. ....

Transmis le ..... à ..... h. ....

A ..... fil n° ..... voie .....

L'Employé,

**TÉLÉGRAMME**

Indications spéciales.

Française.....	fr.	c.
Etrangère.....		
Reponse ( mots).....		
Recommandation.....		
Accusé de réception.....		
Expres.....		
Copies.....		
Chargement.....		
TOTAL.		

Paris-Champs-Élysées

Paris 12, rue de Seine Paris

Veuillez irrévocablement faire passer  
 samedi midi - à partir de ce jour  
 à soir même tard

Wélaton

Signature

Moude n° 335. — Oubertur et fils, Rennes.

Télégramme local pour Paris frappé du TAD ondulé de « Paris-Champs-Élysées » du 19 août 1870. On notera également une cartouche noire matérialisant dans l'ordre : le bureau d'origine Paris -St pères , le nombre de mots 18, le numéro télégraphique d'enregistrement 439, l'heure (illisible) et pour finir le montant de la taxe télégraphique 50c au tarif du 04 juillet 1868 jusqu'à 20 mots dans le même département.

Différentes indications télégraphiques grâce à des cachets postaux caractéristiques, mises à la disposition des utilisateurs, viennent à faciliter l'usage du télégraphe dans les bureaux.

Cachet dateur « bilinéaire » de Paris et griffe cintrée noire « Service de Paris » indiquant le millésime 30 octobre 1874 et l'heure précise de transmission 3 heures 40 du soir sur un télégramme transmis de Reval appelé de nos jours Tallinn , capitale actuelle de l'Estonie.

Cachet télégraphique ondulé « Poste Central » en bleu et anecdotiquement cachet privé étoilé d'arrivée du destinataire « de Rothschild ».

Reçu de *calay*

fil *277* h. *23*

L'Employé,

**Télégramme.**

Place du timbre à date. Réexpédié à ..... fil ..... à ..... h. ....

Indications de service.

**SERVICE DE PARIS**

Pour *DE ROYTSCHILD* 30 OCTO 1874 PARIS

*30 10-74 3.405* N° ..... Mots ..... Dépôt le ..... à ..... h. .... m. du

PARIS DE REVAL 159 19 30/10 11/40 N .+ GEBRUDERS ROTHSCHILD PARIS .+ ERSUCHE  
 MEINEN MITCHEF; NICOLAS KOCH ZAHLUNGEN NACH BEDURFUISS MEINEN LASTEN NACH  
 STATION BEGLAUBIGT UNTERSCHRIFT .+ JOACHIM KOCH .+

Sept. 1874, Moude n° 315

*note*

L'Employé,  
*900*

**Reçu télégraphique de distribution, formulaire série N° 327 , enregistré sous le numéro 187 concernant le télégramme 237 pour Dreux du 15 avril 84. On notera le cachet bleu télégraphique apposé pour enregistrement au départ du bureau télégraphique. Le reçu est ensuite versé au bureau de poste dans lequel l'agent a apposé le TAD avant présentation à domicile.**

N° 327. Janvier 1884.

BUREAU DREUX

N° D'ORIGINE : *237*

Reçu le *15* à *15* heure *15/4* min. du *1884*, un télégramme adressé à M. *Comte de Reust*

Signature du facteur : *Guindon*

Remis au facteur à *15* heure *30* min. Rentrée du facteur à *15* heure min.

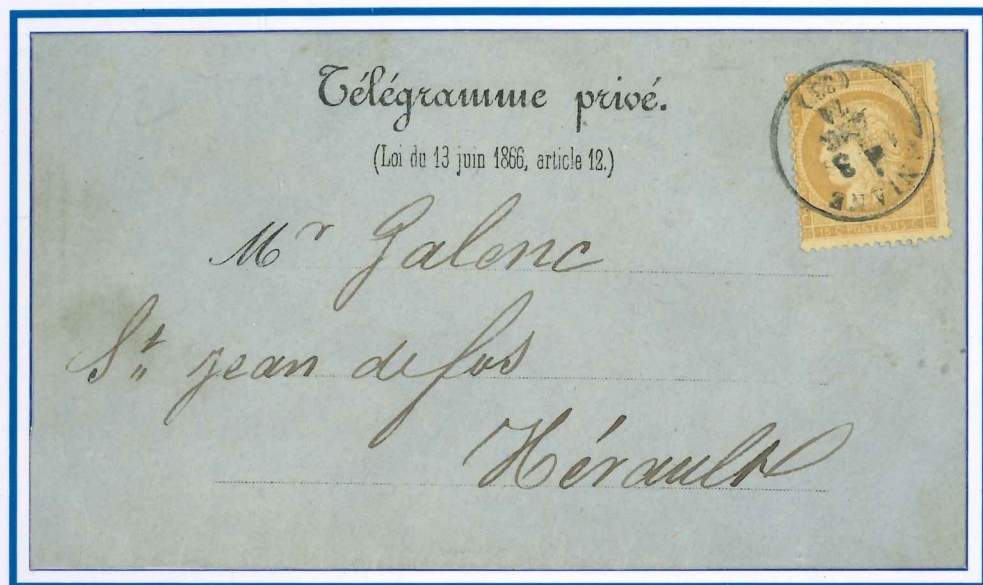
DREUX le 15 AVRIL 84



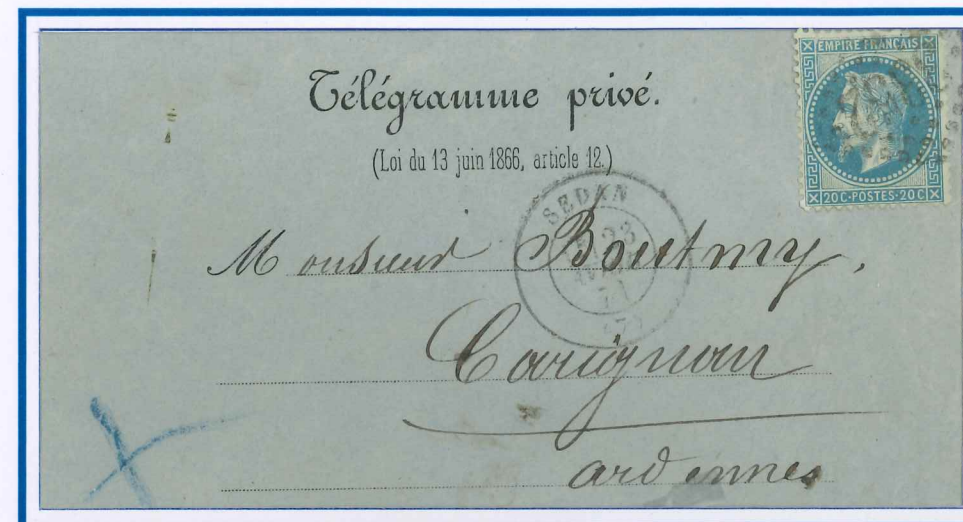
## 2-3 De l'acheminement postal des télégramme affranchis

A l'origine, l'Administration des Lignes Télégraphiques et de l'Administration de la Poste aux Lettres étaient deux entités distinctes dotées chacune de leur propre identité financière et juridique. La promulgation de la loi du 13 juin 1866 et en particulier de son article 12 énonce que le monopole postal s'applique rigoureusement au transport des dépêches et donc par conséquent le télégramme devient un objet postal soumis aux règlements généraux de l'Administration Postale bien que demeurant toujours un télégramme soumis aux règles de l'Administration Télégraphique.

Les télégrammes de toute nature qui doivent être transmis à destination par voie postale sont affranchis par les soins du bureau d'arrivée et remis à la poste sans frais pour le destinataire hormis les cas où ils proviennent de l'étranger et lorsque le destinataire a demandé, qu'en son absence, le télégramme soit envoyé par la poste à une adresse indiquée.



Enveloppe télégraphique affranchie le 03 avril 1874 avec un timbre 15c bistre Cérés III ème République. Oblitération d'Aniane pour St Jean de Fos. Tarif du 01 er septembre 1871 d'une lettre pour 10 g née et distribuable dans la circonscription du même bureau.



Enveloppe télégraphique pour Carignan du 23 avril 1871. Affranchissement avec un timbre 20c bleu Napoléon III lauré. Oblitération Petit Chiffre du Gros Chiffre de Sedan « 3352».

Tarif du 01 er janvier 1862 pour une lettre de moins de 10 g de bureau à bureau.

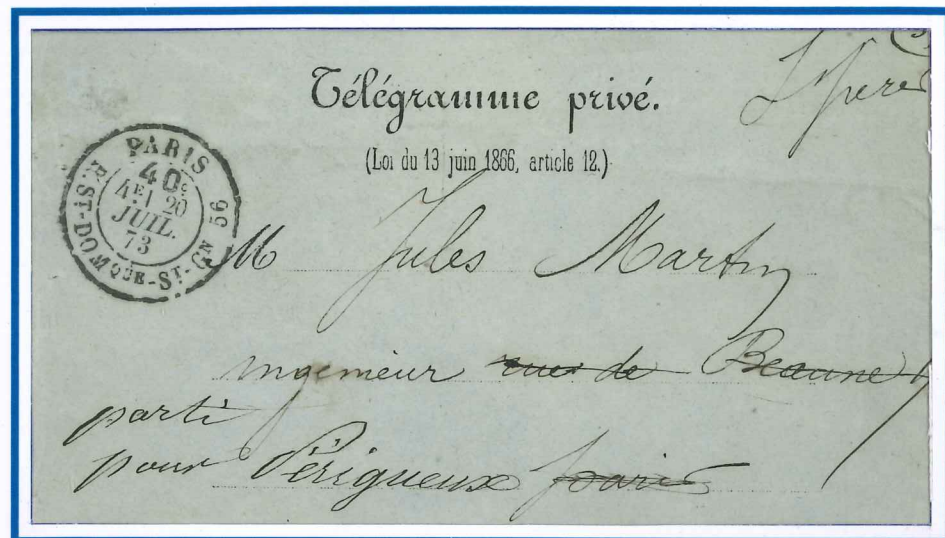


**Télégramme pour Meyzieux dans la métropole de Lyon posté le 04 août 1882 et affranchi à 15c avec une bande bas de feuille de 5 timbres Sage 3c bistre sur jaune type II. Tarif pour une lettre pour 15 g du 01 er mai 1878.**



Télégramme pour Olonzac affranchi avec 3 timbres Sage 5c vert Type II « N » sous « U » et indication manuscrite « Poste » par le télégraphiste.

Outre les timbres-poste comme méthode d'affranchissement des télégrammes, les bureaux de Poste ont également utilisés des affranchissements en numéraire.



Enveloppe télégraphique d'un télégramme local pour Paris puis réexpédié à Périgueux. TAD du 20 juillet 1873 avec affranchissement à 40c dans le bloc dateur. Tarif du 01 er septembre 1871 pour une lettre non affranchie jusqu'à 10 g.



Enveloppe télégraphique de Macinaggio (Corse) pour Morsiglia Corse). Affranchissement avec un timbre à 25c Cérés III ème République et oblitération Gros Chiffre 3182 TAD télégraphique ondulé 1 fleuron du 28 juin 1874. Cachet d'arrivée au bureau de distribution Rogliano du 29 juin.

Les règles d'utilisation trop contraignantes concernant l'affranchissement des télégrammes, en raison de dispositions incompatibles entre elles suite à la suppression du monopole postal, seront rapidement modifiées par le décret du 08 mai 1867. Ce texte impérial indique que le bureau télégraphique d'arrivée d'un télégramme emploie la poste soit lorsque l'expéditeur l'a formellement demandé, soit bien que demandé l'utilisation d'un porteur spécial est impossible et enfin parce qu'aucun mode d'envoi spécial n'a été désigné. La dépêche est soit remise à la boîte sans affranchissement, affranchie ou chargée, au tarif d'affranchissement en vigueur pour une lettre.



Enveloppe télégraphique « Télégramme privé » de Bourgneuf (Creuse) pour Limoges affranchie avec une paire verticale du 10c bistre oblitérée GC 573. TAD de Bourgneuf du 30/08/1870. Tarif lettre de bureau à bureau jusqu'à 10 g du 01 er janvier 1862. Document certifié par expert.



Télégramme local pour Breuil, dans les environs de Dreux, affranchi avec un timbre 15c. type Sage n° 90. Oblitération du 04 août 1884 par CAD au type 18. Tarif du 01 er mai 1878 de la lettre affranchie pour 15 g.

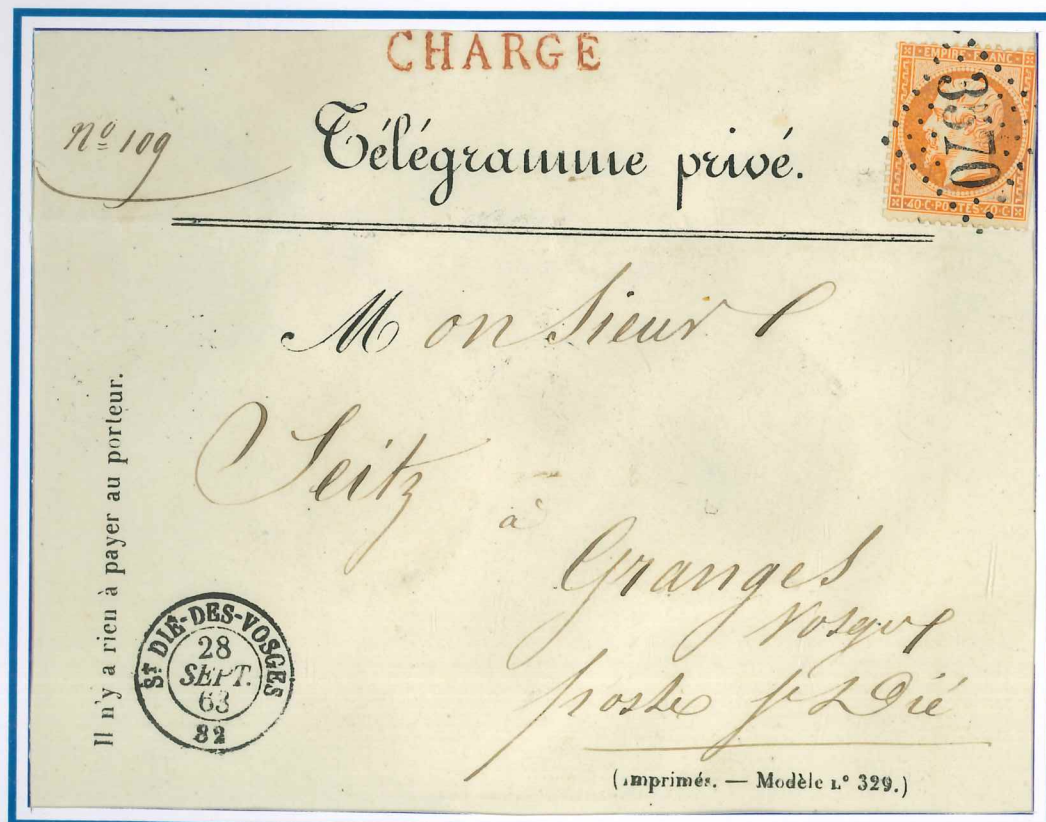
2-4 Au sujet des services télégraphiques en particulier

Le décret du 17 juin 1852 stipule que « lorsque la dépêche est mise à la poste, l'affranchissement est obligatoire et les lettres sont recommandées, assimilées à la lettre chargée au frais de l'expéditeur ».

Verso avec 2 cachets de cire rouge comportant l'inscription « Administration des Lignes Télégraphiques Station de St Dié » et une griffe normalisée des chargements appelée « timbre descriptif ». Cachets à date de transit par St Dié et Corcieux et d'arrivée à Granges.



Enveloppe télégraphique de Mulhouse à Epinal affranchie avec un timbre 40c orange Napoléon III « Empire Franc. » soit 20c correspondant au tarif d'une lettre du 01 er janvier 1862 de bureau à bureau plus 20 c pour la taxe de chargement. Oblitération Gros Chiffre 3570 de St Dié des Vosges avec TAD du 27 septembre 1863. Enregistrement sous le numéro 109 et griffe rouge « Chargé ».



Copie du cachet standard de St Dié



Enveloppe télégraphique CHARGÉE numéro 409 du 10 décembre 1864 pour Vire affranchie à 30 c. avec un timbre Napoléon III Empire Franc. 10c. bistre au tarif d'une lettre jusqu'à 7,5 g du 01 er janvier 1863 plus un timbre 20c bleu Empire Franc pour la taxe fixe de chargement au tarif du 01 er juillet 1854. Au verso, présence des 2 cachets de cire rouge et du « timbre descriptif » des chargements.

Dépêche télégraphique du 27 septembre 1863 de Mulhouse, parvenue télégraphiquement à St Dié des Vosges puis remise à la poste de St Dié comme précisé dans le texte pour être expédiée à sa destination finale à Granges.

